L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1629 - VENDREDI 14 MAI 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Formation

Agrosup Dijon élargit son offre en apprentissage



L'école supérieure dijonnaise va proposer pour la rentrée de 2022 une formation en apprentissage pour devenir ingénieur agronome. Ce cursus est pour l'instant en attente de validation par la Commission des titres d'ingénieur. Il traduit le fait que l'apprentissage se développe dans les études supérieures, en réponses aux attentes des étudiants et des entreprises. *Page 13.*

Cette semaine avec votre journal*

Le supplément spécial Colza 2021

* Offre destinée aux abonnés producteurs de colza



Côte d'Or

› Zone inondable et prairie

Font-elles bon ménage ?



Nièvre

› Éleveur & Engagé

À la rencontre des consommateurs



Yonne

› Session de Chambre d'agriculture

Les conséquences du gel au cœur des débats







Sommaire

Côte d'Or

04 • Distribution : Ideeal Local aborde les circuits courts avec une autre approche
05 • Pratiques culturales : Zone inondable et prairie font-elles bon ménage ?
06 • Potager : À emporter et repiquer

Nièvre

07 • Fournisseurs : Un engagement local
08 • Biodiversité : Pollinisation et participation
09 • Ruralité : L'ouverture des possibles pour les élèves et le territoire

Yonne

10 • Chambre d'agriculture : Un gel aux conséquences plus larges que ce qu'on suppose
11 • Juridique : Le travail exceptionnel de nuit, une notion complexe
12 • FDSEA : La sécurité assurée grâce au Duer

Région et ailleurs

13 • Enseignement supérieur : Apprentis ingénieur agronome, ce sera bientôt possible
14-15 • Bourgogne Franche-Comté : Entre Histoire et histoires
16 • Future Pac : L'agriculture biologique, grande perdante ?

Infos Services

18 • Firmes et machinisme
19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Souveraineté alimentaire

Questions au Président

Le groupe de presse agricole Réussir donne l'opportunité aux agricultrices et agriculteurs d'interroger Emmanuel Macron, par le biais de la vidéo, à propos de la souveraineté alimentaire, tellement mise en avant à l'occasion de la crise sanitaire.



Photo : T. Michel

Emmanuel Macron clôturera le colloque en ligne organisé le 18 mai.

Le 18 mai prochain va se tenir un colloque en ligne consacré à la souveraineté alimentaire, question cruciale que la crise sanitaire a mis en lumière. Ce colloque est organisé par le Conseil de l'agriculture française, qui regroupe les organisations agricoles suivantes : FNSEA, JA, MSA, la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA), la Coopération agricole, Fédération nationale du Crédit Agricole, Groupama, Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). La conclusion de cet événement sera assurée par le Président de la République, Emmanuel Macron, qui se prêtera au jeu des questions posées par les agriculteurs. Le groupe Réussir vous donne l'opportunité de contribuer à cette réflexion en interagissant avec le Président de la République. C'est peut-être votre question qui lui sera posée. Vous êtes agricultrices, agriculteurs et vous souhaitez poser des questions à cette occasion ?

Ce sera possible en passant par la démarche suivante :

Votre question doit être posée par l'intermédiaire d'une vidéo.

Pour vous filmer avec votre smartphone ; merci de respecter les consignes suivantes :

- Se filmer en mode horizontal,
- Vous devez vous filmer dans votre univers de travail (ferme et/ou production en arrière-plan).
- Évitez les bruits parasites.
- Votre question/vidéo ne doit pas dépasser 30 secondes.
- Votre question devra être en relation avec la souveraineté alimentaire.

Votre vidéo doit impérativement contenir les éléments suivants :

- Présentation très succincte : votre prénom, votre nom, le nom de votre exploitation, la localisation, votre production
- Vous devrez expliquer ce qu'évoque pour vous la notion de souveraineté alimentaire et en quoi vous vous sentez acteur de ce sujet ? Vous pouvez donner un exemple de ce qu'a été votre rôle d'agriculteur pendant le confinement notamment. Vous devrez ensuite formuler votre question au Président de la République.

Les meilleures questions seront sélectionnées. Attention, les propos à caractère agressif, injurieux ou revendicatif ne seront évidemment pas retenus.

Berty Robert

Merci d'envoyer votre vidéo, par mail via WeTransfer à l'adresse suivante : question-emmanuel-macron@reussir.fr

en bref

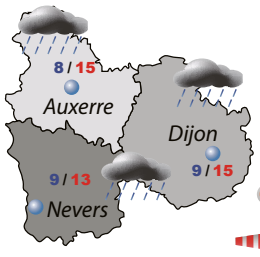
Loup Une nouvelle définition du cercle zéro centrée sur l'éleveur

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 6 mai en visioconférence, le préfet référent loup Jean-Paul Celet a présenté la nouvelle option explorée par la Draaf Rhône-Alpes-Auvergne pour définir les cercles zéro, indique Claude Font, responsable du dossier à la Fédération nationale ovine (FNO-éleveurs d'ovins). Alors que le cercle zéro est actuellement réservé aux communes recevant plus de 45 attaques sur trois ans, la Draaf envisagerait d'ajouter une voie complémentaire prenant en compte le nombre d'attaques par éleveur. Ce dispositif permettrait de faire bénéficier tous les élevages les plus prédatés des dispositions du cercle zéro, dont les tirs de défense mixtes (trois tireurs simultanés) et le déplafonnement des aides au gardiennage. « *Cela reste une proposition, qui doit être validée politiquement et budgétairement. Mais nous espérons qu'un arrêté pourra être publié au cours de la campagne qui s'ouvre* », détaille Claude Font, qui avait suggéré début avril de fonder les critères du cercle zéro sur les attaques par massif. La nouvelle définition par éleveur pourrait s'inspirer de l'analyse de vulnérabilité menée par le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (Cerpam) sur une ferme du Var. « *Nous aimerions que des financements soient prévus pour la mise en œuvre de ces recommandations* », poursuit Claude Font, précisant que les budgets pourraient provenir des ministères, mais également des collectivités.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 14 Mai



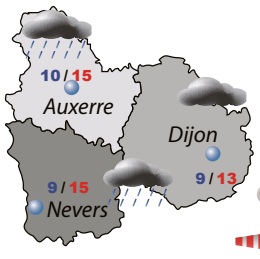
Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour cette journée.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 14 à 16°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Matthias
Soleil : 06h12 - 21h23
Lune : 07h39 - N.C.

Samedi 15 Mai



Maussade
Le ciel restera menaçant et quelques pluies persisteront localement.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 10 à 16°C

Vents : Ouest 10 km/h

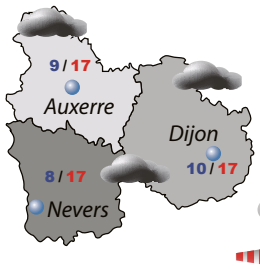
Sainte Denise
Soleil : 06h10 - 21h25
Lune : 08h20 - 00h21

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 16 Mai



Couvert
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 16 à 18°C

Vents : Ouest 20 km/h

Saint Honoré
Soleil : 06h09 - 21h26
Lune : 09h10 - 01h16

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 Mai au Mercredi 19 Mai

Un temps très nuageux à couvert s'annonce.

Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 23 à 25°C

Du Jeudi 20 Mai au Dimanche 23 Mai

Le ciel sera couvert et quelques pluies sont attendues.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 25 à 27°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Élections régionales

La FRSEA et les JA vont présenter leurs propositions aux listes candidates

L'agriculture de Bourgogne Franche-Comté est un acteur vital pour l'économie et les territoires. Pour le rappeler aux listes candidates aux prochaines élections régionales, la FRSEA et les JA de Bourgogne Franche-Comté ont défini un certain nombre de propositions qu'ils vont leur présenter début juin à l'occasion de visites d'exploitations.

À l'occasion des prochaines élections régionales, la FRSEA et les JA Bourgogne Franche-Comté ont élaboré des propositions pour l'agriculture de la région.
Ces propositions seront présentées aux différentes listes, mardi 1er juin (matin) et lundi 7 juin (matin), lors d'une visite d'exploitation agricole dans le Doubs et en Saône-et-Loire. Une troisième visite sera organisée entre les deux tours, avec les listes restantes, jeudi 24 juin (matin).
Dans un contexte en pleine évolution, les agriculteurs considèrent qu'il faut anticiper les transitions pour mieux répondre aux besoins des marchés et apporter des solutions aux grands enjeux de société, dans un contexte nouveau.
Pour cela, il est indispensable de prendre en compte :
- le changement climatique ;
- les nouvelles demandes sociétales en concertation avec la profession ;
- le renouvellement des générations et la juste rémunération des producteurs.

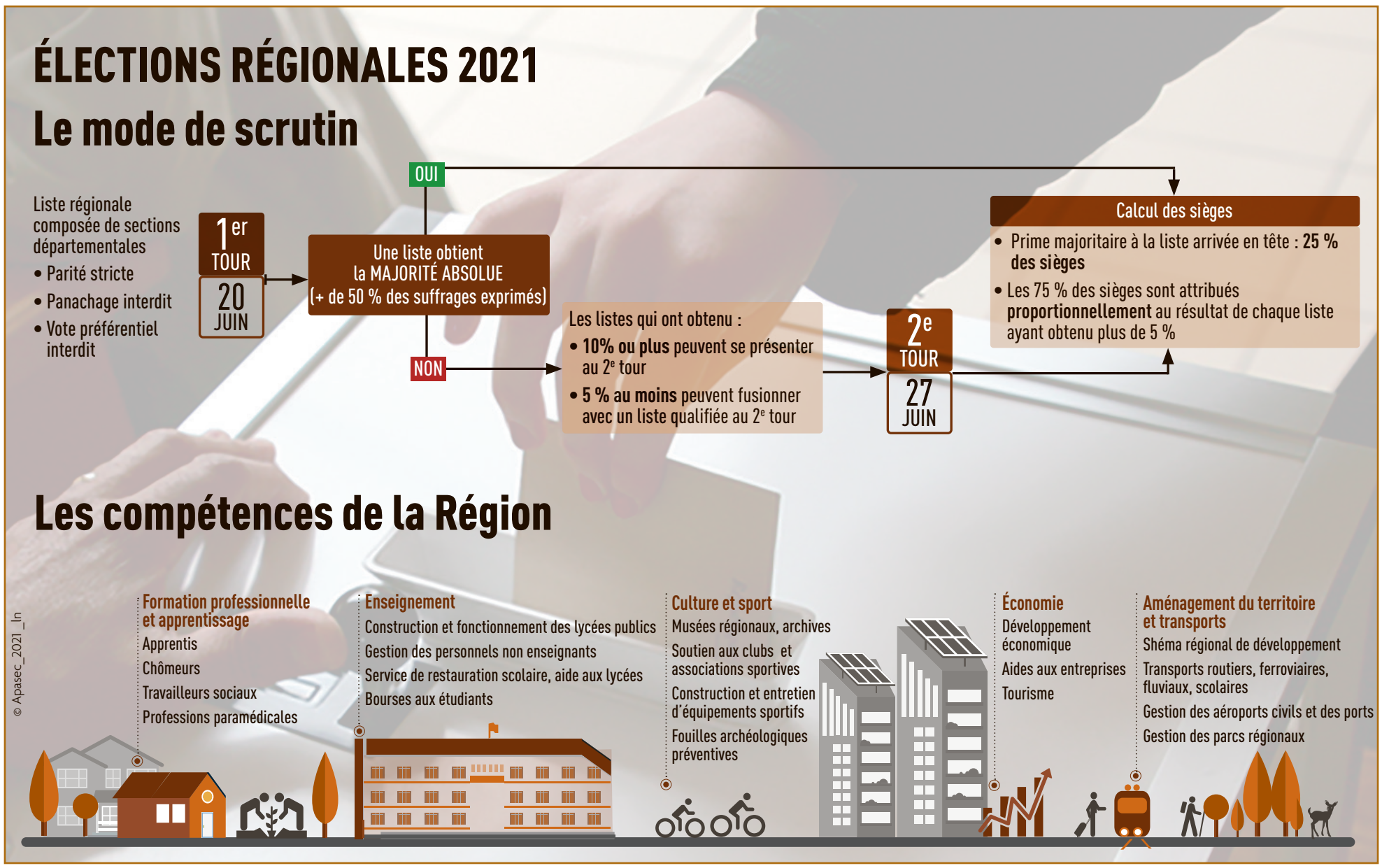
Afin d'assurer notre souveraineté alimentaire et offrir de réelles perspectives au monde agricole, nous devons nous appuyer sur :
- des ressources humaines moteur des initiatives ;
- une économie agricole solide ;
- une agriculture en équilibre avec ses territoires et son milieu.

Une politique agricole régionale ambitieuse nécessite la mise en place d'actions concrètes, au service d'une stratégie partagée, avec des mesures efficaces comme : le soutien à l'installation et à la transmission, l'appui aux bâtiments et aux équipements du futur, l'encouragement au développement des filières et à la contractualisation, l'accompagnement des projets et des démarches de progrès (énergies renouvelables, stratégie « bas carbone », stockage de l'eau et nouvelles pratiques…).

Pour une agriculture durable conciliant économie, environnement et conditions de vie.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

L'infographie




PROTÉGEZ EFFICACEMENT VOTRE EXPLOITATION DES INCENDIES LIÉS À L'ÉCHAUFFEMENT DU FOURRAGE
240 € OFFERTS PENDANT 4 ANS*
et à partir de la 5e année, 150 € d'avantage tarifaire sur votre Multirisque Agricole à vie**.
** Tant que les sondes sont activées et que vous êtes assuré en multirisque agricole à Groupama Grand Est.
FACILE
Insérez vos sondes dans votre foin à la récolte, le relevé des températures s'effectuera toutes les heures.
PRATIQUE
Suivez l'évolution des températures de votre fourrage et contrôlez sa qualité.
EFFICACE
Recevez des alertes en cas d'échauffement pour intervenir à temps.
groupama-agri.fr
* 90 € d'abonnement au service «sondes à fourrage connectées» GARI + 150 € d'avantage tarifaire sur votre Multirisque Agricole. Voir conditions auprès de votre conseiller Groupama. GARI est une application proposée par Groupama Assurances Mutuelles - Siège social 8-10, rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances - destinée aux professionnels de l'agriculture dont l'exploitation est située en France métropolitaine. GARI permet d'accéder à des services gratuits et payants mis en oeuvre par des partenaires. Les services payants sont commercialisés par la société Télésécurité Loire Bretagne, filiale du Groupe Groupama. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. Crédit photo : © Quanturi - 04/2021
Gari Votre assistant agricole
Groupama la vraie vie s'assure ici

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1629
VENDREDI 14 MAI 2021

Distribution

Ideeal Local aborde les circuits courts avec une autre approche

Depuis quelques semaines, Marie-Lucie Jacquey livre, par le biais de l'entreprise Ideeal Local qu'elle a fondée à Dijon, des produits agricoles, sur le principe du circuit court. Un principe qu'elle a revisité, en s'appuyant sur ses expériences professionnelles.



Marie-Lucie Jacquey a fait mûrir son projet d'entreprise durant le premier confinement, qui a justement mis en lumière l'intérêt des circuits courts.

Mettons-nous d'accord tout de suite : l'expression *«circuit court»* ne se résume pas à sa dimension géographique. Il ne s'agit pas seulement de vendre des produits qui proviennent d'exploitations situées à quelques kilomètres. Faire du circuit court, c'est aussi réduire au maximum les maillons de la chaîne entre l'agriculteur et son client final. Parfois, les deux notions sont liées mais pas toujours. Avec Ideeal Local, Marie-Lucie Jacquey fait effectivement du circuit court dans le sens où il n'y a aucun intermédiaire entre elle, distributrice, et ses fournisseurs. Mais ces derniers peuvent se trouver partout en France. Adopter une forme de commercialisation des produits agricoles qui a pris une autre dimension à la lumière de la crise sanitaire, mais en la conjuguant à sa manière, c'est tout l'esprit d'Ideeal Local, créée en novembre dernier et qui a commencé son activité de distribution début avril. Tous les vendredis, à Dijon, sur la zone de l'ancien marché de gros, près d'Ikea, dans le local qu'elle loue, occupé en partie par un container orné du logo de sa société, Marie-Lucie Jacquey livre les clients qui lui ont passé commande sur son site (1).

Ventes en semi-gros

En ce 7 mai, ils viennent prendre possession de cartons de citrons de Menton, de sacs de noix, il y a aussi de la bière de la brasserie Belenium, à Beaune. *«Dans trois semaines,* précise la maîtresse des lieux, *on aura de la pomme de terre de Noirmoutier…»* et une vente de nectars de Bourgogne de chez Emmanuelle Baillard se profile également. Si les clients repartent avec des colis conséquents, c'est parce qu'Ideeal Local a une particularité. Les ventes se font en semi-gros (des colis de 4 kg de pommes, de 5 kg de pommes de terre, des cartons de bouteilles…) *«En décidant d'aller sur les circuits courts,* précise Marie-Lucie Jacquey, *je n'ai pas voulu concurrencer ce qui existe déjà et fonctionne bien. J'ai réfléchi à la manière de me positionner différemment des magasins de producteurs, des boutiques indépendantes, des sites en «click & collect» ou de la vente directe. Le semi-gros, c'était déjà une manière de se différencier, parce que dans les autres cas, on est sur de la vente au détail. En fait, j'ai conçu mon projet comme une opportunité d'achats ponctuels, et pas comme une autre manière de faire ses courses»*. Un choix original mais pas sans risques puisque les quantités relativement importantes proposées pourraient freiner celles et ceux qui s'interrogent sur les possibilités de conserver les produits en question, ou de les consommer suffisamment rapidement.

À cela, Ideeal Local apporte deux réponses : *«D'une part, acheter en grande quantité peut aussi se faire à plusieurs, on peut partager, on peut même faire plaisir autour de soi par ce moyen. D'autre part, sur notre site internet, nous donnons des conseils de conservation, mais aussi de préparation des différents produits. Cela peut donner des idées sur les multiples manières de les cuisiner»*. Cette notion du service associé au produit vendu, Marie-Lucie Jacquey l'a hérité d'un parcours professionnel réalisé en France et aux États-Unis dans le secteur de l'agroalimentaire et des produits agricoles.

Base à élargir

C'est aussi ce parcours qui lui a permis de se constituer un solide carnet d'adresses auprès de producteurs de la France entière qui lui a été bien utile lorsque l'idée d'Ideeal Local est née, en plein pendant le premier confinement. Ces contacts ont constitué une bonne base de départ qui ne demande qu'à s'élargir. *«Je suis en veille permanente sur les producteurs qui pourraient être intéressants,* souligne-t-elle. *Parmi eux, il y en a quelques-uns qui s'étaient lancés dans la vente directe mais qui se sont rendus compte que c'était très chronophage et pas forcément leur métier. Moi, je leur apporte une solution intermédiaire qui les intéresse en les soulageant de la vente sans qu'ils aient le sentiment de se faire dépouiller de la valeur de leur travail. J'essaye de faire bouger la chaîne de valeur. Je considère que mon approche est plutôt complémentaire des circuits courts existants»*. Les produits proposés par Ideeal Local proviennent de toute la France mais Marie-Lucie Jacquey espère aussi développer une offre plus bourguigno franc-comtoise (2). Cela pourrait concerner des producteurs de fraises, de fruits rouge, ceux qui souhaitent se diversifier sur de la vente en semi-gros et surtout des producteurs en agriculture raisonnée. Une offre qui pourrait contribuer au développement de sa structure dans un second temps, en ouvrant des antennes ailleurs sur le territoire national, où il serait possible de mettre en valeur des productions de notre région. *«Mon envie, c'est de faire rayonner des produits régionaux qui ont du potentiel dans le semi-gros et vendre du produit BFC ailleurs en France serait bien, de la même manière que je vends ici des pommes de Haute-Savoie ou des citrons des Alpes-Maritimes»*. La localisation n'est pas le premier critère, mais plutôt la saisonnalité. Dans l'esprit des circuits courts agricoles, l'important, pour la fondatrice d'Ideeal Local, c'est de rappeler aux consommateurs une évidence un peu oubliée : manger de bons produits doit se faire quand ils sont récoltés, ni avant, ni après. C'est aussi la caractéristique de ce mode de distribution qui remet dans l'esprit des gens qu'il faut parfois savoir attendre, qu'un produit n'est pas disponible en permanence… Le site internet de l'entreprise présente ainsi les ventes en cours et celles à venir. Il est aussi possible de réserver pour un produit dont la vente est terminée, mais qui reviendra, peut-être dans un an… *«Les distributions du vendredi,* explique Marie-Lucie Jacquey, *sont un moment convivial, j'explique parfois le parcours des produits que les clients récupèrent, comment ils sont cultivés et récoltés»*. Une autre approche, qui ne demande qu'à se développer…

Berty Robert

(1) ideeallocal.fr
(2) Adresse mail : marielucie@ideealocal.fr



L'une des particularités d'Ideeal Local, c'est la vente en semi-gros. Les clients viennent chercher leur marchandise tous les vendredis dans le local situé près de l'ancien marché de gros de Dijon.

Pratiques culturales

Zone inondable et prairie font-elles bon ménage ?

Les Chambres d'agriculture de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire mènent, depuis 2018, un travail expérimental sur les prairies inondables du Val de Saône. En Côte-d'Or, à Perrigny-sur-l'Ognon, un agriculteur a montré les résultats obtenus.


Christophe Emery (à gauche) qui participe au travail de recherche de références mené par les Chambres d'agriculture de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, est un partisan de la valorisation des prairies.

Le 10 mai dernier, les Chambres d'agriculture de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire ont convié les agriculteurs à une rencontre technique consacrée à la présentation des résultats d'un travail de recherche de références sur des prairies inondables du Val de Saône (voir encadré). Des travaux réalisés dans le cadre de la réponse à un appel à projets Biodiversité financé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Sur cette journée, dont la météo s'était mise au diapason de la thématique, puisqu'il tombait des cordes, deux sites étaient proposés à la visite : le premier en Saône-et-Loire, à Prety, près de Tournus, sur une parcelle implantée en 2017, et le second, à Perrigny-sur-l'Ognon, dans l'est de la Côte-d'Or. Là, l'implantation remontait à 2019 et était le fait du Gaec du Pasquier. Christophe Emery, gérant du Gaec, précise que la parcelle était en prairie naturelle, il y a 18 ans. *« Nous l'avons réimplantée,* précise-t-il, *en ray-grass et trèfle et nous la faisons pâturer. Au bout de trois ou quatre ans, elle va se réensemencer toute seule. Mais il est très compliqué de réimplanter avec une espèce différente de celle qui était là précédemment ».*

Laisser le temps à l'implantation de se faire

La parcelle en question est inondable mais sur un sol qui comporte du gravier et qui est très filtrant. L'exploitant est partisan de laisser l'implantation se faire seule, progressivement, au fil des années. Denis Chapuis, conseiller laitier expérimentation et nutrition au sein de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, confirme qu'en laissant faire dans un milieu de ce type, des espèces (fétuque élevée, fétuque des prés, ray-grass anglais) reviennent d'elles-mêmes. *« Ce qui m'interpelle*, poursuit le conseiller, *sur ce qu'on peut constater dans notre expérimentation, c'est que certains exploitants ne font qu'une fauche tardive. Peut-être que les espèces semées se resèment plus vite qu'en laissant monter la graine et que, de ce fait, on gagne du temps par rapport à la stabilisation de la prairie avec ce type de parcelle. Dans des milieux difficiles à implanter comme celui-là, si on ne fait que des fauches tardives la première et la deuxième année et qu'on laisse grainer, on doit disposer d'un stock de semences important qui permet au milieu de moins se dégrader ».* Mais la fauche tardive n'est pas forcément une approche très habituelle pour les exploitants, comme le reconnaît Christophe Emery : *« nous avons tendance à accélérer le cycle et la récolte, c'est peut-être une chose sur laquelle on devrait revenir, parce que la première coupe est ultra-déterminante et la date à laquelle elle est réalisée sera importante pour la suite. Il y a aussi le moment où l'on met les vaches à l'herbe qui compte. Les anciens disaient que les vaches " tirent l'herbe " et c'est vrai ! Là où j'ai mis des vaches de bonne heure, il y a de l'herbe ».*

Retrouver la culture de l'herbe

Les espèces telles que les fétuques sont longues à s'implanter, plus que les ray-grass, souligne Denis Chapuis, ce qui se conjugue mal avec les pratiques répandues de fauche précoce. *« Il faut se laisser le temps de refaire de la semence… »* Christophe Emery fait néanmoins le constat que, dans le monde agricole, on reprend peu à peu conscience de la nécessité de valoriser les prairies : *« Il y a vingt ans, très peu d'exploitants savaient les valoriser. Beaucoup ont délaissé leurs prairies et on s'est aperçu, à l'occasion des sécheresses de ces dernières années, que c'était une erreur. On a constaté la capacité des prairies à se régénérer seules. Dans un tel contexte, les zones inondables ont pris de la valeur… »*

BERTY ROBERT

Deux objectifs

Le travail mené sur ces prairies inondables a pour but de répondre à deux objectifs :

- **accompagner les exploitations à partir de la mise en place de parcelles pilotes définies en fonction du type de sol et des conditions d'hydromorphie et d'inondation pour répondre à la question suivante : quand, comment et avec quels matériels peut-on implanter une prairie ayant vocation à devenir naturelle et permanente en milieux humides inondables pour une exploitation en modèle extensif ?**
- **inciter les exploitants agricoles à implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes dans des zones d'enjeu environnemental important, au-delà des couverts exigés dans le cadre de la conditionnalité, du verdissement et des bandes enherbées rendues obligatoires dans le cadre des programmes d'action en application de la directive Nitrates.**

Gastronomie et produits agricoles

Les JA BFC aux côtés de « *toqués* » enthousiastes

Le 8 mai, au restaurant Cibo de Dijon, les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté étaient avec quatre chefs restaurateurs pour un objectif commun : mettre en valeur les produits agricoles régionaux.


Les quatre chefs, entourés des JA mobilisés pour l'occasion.

Avec180 menus à préparer le restaurant Cibo, situé rue Jeannin à Dijon, s'est transformé en ruche le 8 mai. Les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, emmenés par leur président, Florent Point, étaient aux côtés de quatre chefs cuisiniers (Angelo Ferrigno, chef du Cibo, une étoile au Michelin, Matthias Marc, du restaurant Substance à Paris, Vivien Sonzogni, du restaurant Le Parc à Besançon, et Louis-Philippe Vigilant, de Loiseau des Duc, à Dijon, une étoile au Michelin) pour cet évènement hors du commun mené avec Le Tour des Terroirs et intitulé *« Les Toqués à emporter »*. Le Tour des Terroirs, créé par l'Association des acteurs du bien-manger, est une initiative qui a vocation à promouvoir le potentiel gastronomique et culturel des régions françaises en s'appuyant sur les savoir-faire et les métiers de bouche. Voilà deux ans que le réseau Jeunes agriculteurs travaillait à l'organisation d'un événement national avec le Tour des Terroirs, intitulé *« Les Toqués de l'Agriculture »*, le but étant de faire du lien entre la gastronomie et les produits agricoles en faisant travailler chefs et producteurs main dans la main. Malheureusement, cet évènement, programmé sur Paris pour avril 2020, avait dû être repoussé pour cause de Covid.

À chacun son rôle

En ce printemps 2021, il a donc été décidé d'organiser des pré-évènements en régions et *« Les Toqués à emporter »* en fait partie. Charge aux jeunes agriculteurs de trouver les producteurs pouvant fournir de quoi constituer les menus réalisés à cette occasion, Le Tour des Terroirs se chargeant, pour sa part, de mobiliser les chefs cuisiniers. *« En attendant le grand événement parisien,* explique Jessica Durget, de JA BFC, *et pour maintenir la dynamique en région, nous avons mis en place cette journée avec livraison de repas pré-commandés et petit marché de producteurs, au sein du restaurant Cibo. Les cuisiniers ont fait le menu et nous ont passé la commande pour les ingrédients que nous avons trouvés au sein du réseau des JA BFC ».* Crème fraîche, lait, œufs du Morvan, poireaux de Belfort, poulets de Bresse, fraises… Toute la région a été mise à contribution pour ces 180 menus qui n'ont pas suffi puisqu'une liste d'attente avait été mise en place. Il n'y en n'a pas eu pour tout le monde, et c'est tant mieux ! *« En travaillant avec les chefs,* poursuit Jessica Durget, *on s'est rendu compte qu'il y avait des choses à faire en termes d'approvisionnement en produits régionaux. Ils sont très demandeurs… ». « Les produits régionaux, c'est très important,* ajoutait le chef Louis-Philippe Vigilant, *ça fait vivre l'économie locale et les agriculteurs et puis sur un plan environnemental, travailler des produits de proximité, c'est essentiel. De plus, participer à cet événement, c'était une manière de se remettre un pied à l'étrier avant la réouverture des restaurants… ».*

BERTY ROBERT



Potager

À emporter et repiquer

Une exploitation agricole de Lacour-d'Arcenay produit de nombreux plants de légumes et de fleurs, tous destinés aux particuliers.





Les plantations sont vendues à la ferme et dans plusieurs marchés de l'Auxois-Morvan.

La plantation de légumes et de fleurs est une diversification vieille de plus d'un siècle au Gaec Renon, exploitation de polyculture-élevage bovin viande située entre Saulieu et Précy-sous-Thil. De nombreux plants sont proposés aux clients au printemps, et même au-delà. *«Nous avons semé nos graines depuis un petit moment, nos plants sont prêts à récupérer. Nous avons débuté notre saison le 15 avril au marché de Saulieu, nos ventes devraient se poursuivre jusqu'au 15 juillet avec les poireaux»*, indique Sylvie Renon, qui se relaye sur plusieurs marchés avec son mari Jean-Charles et leur fils Florian. Les membres du Gaec enchaînent les sorties chaque semaine : le mercredi matin à La-Roche-en-Brenil, le mercredi après-midi à Moux-en-Morvan, le vendredi matin à Vitteaux, le vendredi en fin de journée à Marcilly-Ogny et Précy-sous-Thil, le samedi matin à Saulieu et Sombernon. Du 12 au 23 mai, les produits de l'exploitation de Lacour-d'Arcenay seront également présents sur le parking d'Intermarché à Semur-en-Auxois. *«Il est également possible de venir directement chez nous, sans rendez-vous. Notre jardin est toujours ouvert à l'exception du dimanche après-midi»*, ajoute Sylvie Renon. L'ensemble des précautions sanitaires sont respectées lors de l'accueil à la ferme. Tomates, poireaux, choux, courgettes, concombres, potirons, potimarrons, butternuts, betteraves rouges, céleris font notamment partie des légumes à repiquer. Des géraniums, œillets d'Inde, bégonias, surfinias et autres plantes ornementales sont également proposées.

AG

Renseignements : 03 80 64 50 18, page Facebook «Gaec Renon».

Soutien

Gel et Covid : une aide financière pour les exploitations agricoles et viticoles

Le Service juridique de l'emploi de la FDSEA de Côte-d'Or accompagne les exploitants sur un dispositif de formation spécifique afin d'aider les exploitations confrontées à des difficultés en lien avec la pandémie ou, plus récemment, l'épisode de gel.



En avril dernier, une vague de froid exceptionnelle a provoqué d'importants dégâts notamment dans les cultures agricoles de toutes natures engendrant des pertes importantes de production. Cet épisode climatique exceptionnel se rajoute aux difficultés rencontrées ces derniers mois par les entreprises agricoles et viticoles (pandémie, baisse d'activité, gel…). La FDSEA de Côte-d'Or, au travers de son Service juridique de l'emploi (SJE), se mobilise et propose d'accompagner les exploitants en difficultés sur un dispositif de formation au sein de l'entreprise mis en place par Ocapiat (Opérateur de compétences pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires). Ce dispositif se nomme Defi Maintien dans l'emploi. Avec Defi Maintien dans l'emploi, vous formez et fidélisez vos salariés actuels pour surmonter la baisse d'activité due au gel, à la pandémie, et ainsi éviter le chômage partiel de vos salariés.

Quel est le principe de Defi Maintien dans l'emploi ?

La formation professionnelle de votre salarié est assurée en interne par l'exploitant lui-même ou un autre salarié de l'entreprise. L'employeur et le prestataire (SJE) définissent le programme de formation interne du (des) salarié(s) concerné(s) de 120 heures.

À l'issue des 120 heures de formation, l'employeur reçoit une aide financière de 1 815 € HT. Cette aide est versée directement à l'exploitant en contrepartie du versement d'une participation volontaire fixée dans les conditions du dispositif.

Vous souhaitez en savoir plus ? Notre équipe SJE est à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche et également pour vous aider à faire face aux difficultés que vous pouvez rencontrer dans cette période si particulière. N'hésitez pas à nous contacter. Pour cela un numéro : le 03 80 68 67 68 ou par mail : sje@fdsea21.fr

FDSEA 21

Fournisseurs

Un engagement local

Le 30 avril, trois agriculteurs de la démarche Éleveur & Engagé ont pris le temps de rencontrer les consommateurs au Leclerc de Coulanges-lès-Nevers, qu'ils fournissent en viande bovine.

Depuis octobre 2020, un groupe de 12 exploitations du réseau FDSEA/JA 58 fournit, en viande bovine, le magasin Leclerc de Coulanges-lès-Nevers. Pour trois d'entre eux, une rencontre avec les consommateurs s'imposait pour échanger autour de la démarche : Éleveur & Engagé. Pour rappel, cette dernière est censée garantir à l'éleveur une rémunération à un prix juste prenant en compte les coûts de production.

Un modèle à suivre

Mais, les éleveurs assurent qu'ils suivent une éthique particulière constituée de plusieurs critères. Parmi ceux-ci, il faut que la viande soit issue d'un bovin de race à viande et plus spécifiquement de race Charolaise. À noter également que la maturation du produit doit être a minima de 10 à 15 jours pour garantir une viande tendre, ou encore que les conditions d'élevage soient respectueuses du bien-être animal. La préservation de l'environnement est aussi au cœur d'Éleveur & Engagé. En effet, les systèmes herbagers au sein des élevages - composés principalement de prairies - sont valorisés par cette démarche. Pour aller plus loin, l'alimentation des animaux doit être saine et le groupe encourage à ce que sa production soit majoritairement faite sur l'exploitation.

Rendez-vous pris

Enfin, crise sanitaire oblige, le lancement officiel d'Éleveur & Engagé n'a pu avoir lieu, mais devrait être organisé d'ici juin. Néanmoins, les nombreux clients présents le 30 avril, *«furent ravis de cette initiative et de la viande fournie par le Leclerc en question»* détaille Maëla Guegan animatrice FDSEA 58.

CHLOÉ MONGET



Maëla Guegan/ FDSEA 58

«Beaucoup de clients sont venus discuter avec les éleveurs le 30 avril à Coulanges-lès-Nevers».

Brèves

Élus Un rendez-vous nivernais bien ciblé

Le 14 avril a eu lieu le premier webinaire nivernais dédié à la transition énergétique sur l'utilisation du bois local et des matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation. Cette initiative, portée par le Réseau Agité, un réseau d'acteurs de la transition énergétique dans la Nièvre, et le Sieeen, était à destination des élus nivernais. La quarantaine de participants a pu découvrir plusieurs intervenants du territoire comme Les Artisans Bois Morvan, les Artisans Coopérateurs Nivernais, les Charpentiers du Morvan ainsi qu'un retour d'expérience de monsieur Jouhanneau, maire de Coulanges-Lès-Nevers, portant sur un projet de halle en bois local. Des outils et des méthodologies ont également été détaillés afin que les élus aient toutes les clefs pour entreprendre leur projet intégrant des matériaux biosourcés ou du bois local tout en sollicitant les entreprises locales.



Yann Loreau, conception et étude thermique - Hipp : Yann Jouhanneau - Bat Info Studio. Réalisation : Artisans Coopérateurs Nivernais

Ce bâtiment bioclimatique au standard PassivHaus (sans chauffage) était un des exemples présentés, avec une ossature en bois, une isolation biosourcée et un bardage Douglas.

«Nous avons voulu proposer un webinaire centré sur la Nièvre, afin de mettre en lumière les initiatives locales et entreprises pionnières qui proposent des isolants en paille, fibre de bois, chanvre, laine… mais aussi des ossatures et menuiseries en bois du Morvan que ce soit dans la construction ou dans la rénovation des bâtiments» précise Victoria Philippoff, chargée de mission transition énergétique climat auprès du Sieeen. Elle ajoute que d'autres thèmes seront abordés dans les prochains webinaires comme l'agriculture. Néanmoins, le prochain rendez-vous est donné pour le 26 mai et les échanges aborderont la mobilité puis, le 30 juin sur l'urbanisme et aménagements durables. En attendant, l'intégralité du premier webinaire se retrouve sur la chaîne Youtube 58SIEEEN (https://www.youtube.com/channel/UCjkV7O_7RlnmICpNWeIt2kw).

Élection Un nouveau président pour le Crédit Agricole Centre Loire



Crédit Agricole Centre Loire

Arnaud Bodolec est un agriculteur du Cher de 43 ans.



Crédit Agricole Centre Loire

François Thibault, exploitant dans la Nièvre est resté un quart de siècle à la présidence du Crédit Agricole Centre Loire.

Le 21 avril dernier, le berrichon Arnaud Bodolec a été élu président du Crédit Agricole Centre Loire. Originaire du Cher, il est installé depuis 2000 comme agriculteur en polyculture-élevage. Il prend la suite de François Thibault qui quitte son mandat à la présidence ayant atteint la limite d'âge. Ce dernier est exploitant agricole dans la Nièvre et était devenu président en 1996, après la fusion des Caisses du Loiret, du Cher et de la Nièvre. *«C'était une période passionnante. Il fallait construire une nouvelle entreprise, se fixer des objectifs, avoir une vision de notre avenir»* réagit-il. Pour rappel, il avait débuté par la présidence du centre de gestion agricole du département en 1979 pour ensuite devenir président de la Caisse locale du Crédit Agricole de Cosne-sur-Loire en 1991. Sur ces 25 années écoulées, il se dit satisfait et fier *«que les jeunes choisissent le Crédit Agricole Centre Loire en raison de ses valeurs et d'une certaine vision de la banque de demain»*.

▸ *Formation*

31/05, 07/06 et 14/06 à Nevers Transmettre dans de bonnes conditions
Contact et inscriptions : Maud Perroy - 03 86 93 40 37
ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

20/05 à Nevers Comprendre un bilan et un compte de résultat
Contact et inscriptions : Laurence Evers - 03 86 93 40 37
ou centre.formation@nievre.chambagri.fr
Pour plus de détails sur les formations de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/
Ou contacter le service formation au 03 86 93 40 37

▸ *Agenda*

24/05 Actions de préservation
Arrachage de Séneçon du Cap de 14 h à 16 h 30 afin de préserver les bords de Loire de cette espèce envahissante. Lieu de rendez-vous donné à l'inscription. Contact - 03 45 82 93 07 ou 07 77 14 30 61.

05/06 Visite de ferme Bio
Visite de la ferme bio de Nadine et Gérard Cotet à Verneuil. Découverte de 14 h à 16 h des ovins et des diverses plantations. Contact - 06 07 50 61 09

19/05, 21/05, 26/05, 28/05, 31/05 et 03/06 Des événements en ligne
De 12 h 30 à 13 h30, Jardiner Autrement organise des conférences en ligne. Différents thèmes seront abordés, tous pour accompagner les jardiniers souhaitant modifier leurs pratiques pour agir contre le changement climatique. Informations et inscriptions :
https://www.jardiner-autrement.fr/evenements/quels-sont-les-leviers-pour-jardiner-en-faveur-du-climat/
Le programme :
19 mai : Conférence introductive : Quels sont les leviers du jardinier pour agir en faveur du climat ?
21 mai : L'économie d'eau au jardin
26 mai : Les changements de pratiques
28 mai : La préservation de la biodiversité
31 mai : La protection des plantes
3 juin : La gestion des déchets

Biodiversité

Pollinisation et participation

Le 15 mai, l'exploitation d'Emmanuel Brossard à Montifault passera en bio. Mais, cela fait bien longtemps qu'il cherche des solutions raisonnées pour son activité comme avec l'implantation de ruches sur ses terres.



Cyrille Ancery (à gauche) fait le tour des ruches, dont celles installées chez Emmanuel Brossard (à droite), tous les 15 jours lorsque le temps est mauvais, sinon en pleine saison c'est une fois par semaine.

«*J'ai toujours voulu avoir des ruches sur mon exploitation, mais trouver un apiculteur n'est pas toujours évident*» raconte Emmanuel Brossard, agriculteur à Montifault. Lorsqu'il s'installe en 2013 sur la ferme familiale, il a toujours cette idée en tête. Mais, il lui faudra attendre 2017 pour que le hasard fasse son œuvre et qu'il rencontre Cyrille Ancery, apiculteur, au travers d'un réseau de distribution de produits locaux. Alors, ils commencent à échanger et se mettent d'accord sur un emplacement pour quelques ruches sur l'exploitation d'Emmanuel.



«*Les abeilles ont un odorat très développé. Il ne faut donc pas se rendre vers les ruches si on porte du parfum ou en cas de forte transpiration*» précise Cyrille.

Échange de bons procédés

«*J'ai besoin des abeilles pour la pollinisation. Et, je vois bien que depuis que les ruches sont là, il y a eu une amélioration de ce côté-là. En revanche, je ne peux pas la chiffrer avec précision puisqu'il n'y a pas eu d'étude dessus*» explique Emmanuel. Pour la pose et l'entretien des ruches, Cyrille ne demande pas de participation financière à Emmanuel et la simple évocation d'une rémunération les fait rire. Mais cela soulève tout de même un vrai problème.

Des pratiques malvenues

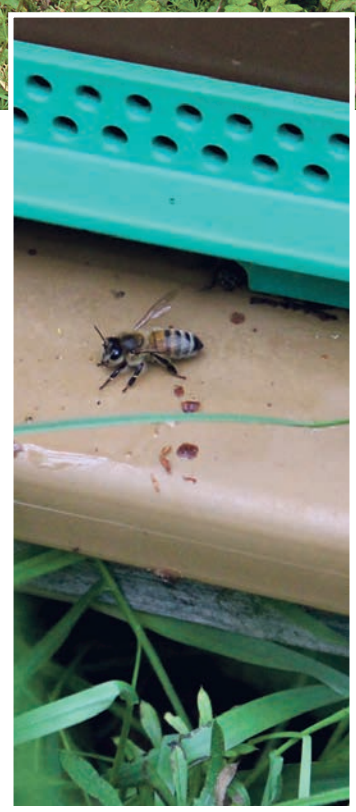
«*J'avais été approché par des apiculteurs qui me demandaient de les payer pour l'implantation de ruches, mais je n'ai pas donné suite*» détaille Emmanuel. Pour Cyrille, cette pratique n'est pas constructive pour mettre en place «*un partenariat gagnant-gagnant*» il poursuit «*si on s'en occupe correctement, elles donnent assez de matière pour pouvoir en vivre et donc il n'y a nul besoin de rémunération pour la pollinisation, qui sera au bénéfice des deux parties. Ce service gratuit, permet de sensibiliser l'agriculteur aux soins des abeilles, et ainsi ne pas avoir l'impression d'acheter un service*».

Abeilles et compagnie

Les ruches installées chez Emmanuel sont dites «*sédentaires*», car «*elles ne bougent pas de l'année comme elles ont tout ce qu'il leur faut ici à la différence d'autres qui sont positionnées à proximité des fleurs de saisons (châtaigniers, colza, etc.) et dont j'effectue les transhumances la nuit*» développe Cyrille. Ainsi trouvent-elles chez Emmanuel des fleurs diverses (lin, colza, carthame, soja ou moutarde). Mais, ce dernier essaye «*aussi d'attirer des auxiliaires avec la mise en place de bandes de jachères, car je voudrais avoir une population d'insectes plus importante. Et, à terme, cela me permettra de changer mes habitudes de travail*».

Pour obtenir ses couverts, il a sollicité le Réseau Biodiversité pour les abeilles et plus particulièrement le programme Coup d'Pouce (coupdpousse.fr) qui, en contrepartie d'une parcelle pour l'implantation de jachère, fournit les semences pour lesdits couverts. «*Nous ne déboursons rien du tout pour ce procédé*» termine Emmanuel Brossard.

CHLOÉ MONGET
Contact : Cyrille Ancery, apiculture : 07 86 34 91 05 ou ancery.cyrille@gmail.com



Sensibles aux vibrations, les abeilles ont besoin d'être au calme, donc un peu à l'écart des routes, chemins et habitations.

Des liens importants

«Si un agriculteur souhaite avoir des ruches sur son exploitation, il doit parler avec d'autres qui sauront sûrement lui recommander un apiculteur. Il faut toujours demander pour obtenir des informations ; ne pas avoir peur de consulter ses pairs pour des conseils» **rappelle Emmanuel Brossard.**

Zoom sur… Une ruche

1 reine ayant une durée de vie de 3 à 5 ans
En moyenne 2 000 œufs pondus par jour et donc 2 000 abeilles mourant par jour
30 jours de vie pour une abeille hors hiver et quelques mois durant la période hivernale
Quelques heures suffisent pour qu'une abeille mémorise où se situe sa ruche dans un rayon de 3 km.
Tous les mâles «faux-bourdons» de la ruche sont tués par les abeilles avant l'hiver.

Ruralité

L'ouverture des possibles pour les élèves et le territoire

Le collège Noël-Berrier de Corbigny vient d'obtenir la labellisation *«internat d'excellence»* dans le cadre du plan de relance. Son projet est l'un des deux sur l'académie de Dijon et prévoit toute une modification de son offre scolaire. Au cœur de cette dernière : le territoire.



Christophe Deniaux, principal de l'établissement Noël-Berrier à Corbigny, se félicite de rouvrir l'internat du collège.



Les espaces communs de l'internat seront dédiés à un lieu d'échanges entre les élèves.

«*Nous voulions relancer l'internat autour d'une spécialité en lien avec le territoire*» raconte Christophe Deniaux, principal de l'établissement. «*Et, nous avons compris que Corbigny était une terre de culture ; la spécificité était donc toute trouvée*». Allié à la réouverture de l'internat du collège, ce projet permet à l'établissement de bénéficier d'une labellisation «*internat d'excellence*» dans le cadre du plan de relance.

Vie culturelle

L'obtention de cette enveloppe (350 000 euros sur les 700 000 euros nécessaires à la réhabilitation) du plan de relance, n'est pas due au hasard. «*Nous sommes deux sur l'académie de Dijon. Pour notre part, nous nous sommes concentrés sur ce que Corbigny avait à offrir aux élèves afin de déterminer un projet cohérent*». Avec La Transverse ou encore la Compagnie les Alentours rêveurs, la vie artistique dans la commune ne manque pas. De plus, la communauté de Communes - qui a appuyé le dossier - a acquis une nouvelle compétence : la culture. «*Avec tout cela, il était logique de proposer une option sur ce thème*» développe monsieur Deniaux.



Auparavant, les chambres accueillaient quatre lits. Avec le projet de rénovation, les élèves seront répartis par deux uniquement.

Une offre éducative complète

«*D'ailleurs, cette option spécifique ne sera pas uniquement dédiée aux futurs internes, mais bien à l'ensemble des élèves afin de leur offrir de nouvelles perspectives*».

Encore au stade de balbutiement, les détails de l'organisation seront connus ultérieurement pour cette option. Mais, «*nous voulons insuffler à nos inscrits une ouverture d'esprit et les stimuler intellectuellement avec des espaces dédiés à la musique, à la danse ou encore aux Arts du Cirque. Nous voudrions également proposer, le soir, des ateliers et une aide aux devoirs aux externes et demi-pensionnaires, en plus des internes*».

Réouverture de l'internat

Cette option s'accompagne de la réhabilitation de l'internat existant et fermé depuis 2013. «*On avait les locaux, mais ils ne servaient à rien. Il était indispensable pour nous de proposer un projet pour le rouvrir*». D'ailleurs, les premiers jalons furent posés avec le projet Cardie, qui «*servit pour monter le dossier pour le plan de relance*». Certes, des travaux de réfection de l'isolation ou encore de l'électricité sont prévus pour le remettre aux normes, mais c'est surtout un coup de jeune dont il a besoin «*on pourrait dès à présent y installer des élèves, sauf qu'il n'est plus au goût du jour*». Pour rappel, le Département soutient le projet, puisque c'est lui qui avancera les fonds nécessaires à la réfection du bâtiment. «*La labellisation d'internat d'excellence nous tient très à cœur et nous voulons que notre internat représente dignement cette distinction*».

Des ajustements sont aussi prévus puisque seulement deux élèves seront répartis par chambre, contre quatre auparavant. «*Au total, c'est 44 jeunes qui pourront y être accueillis à la rentrée 2022*».

L'avenir du territoire

«*La démographie dans la Nièvre est décroissante. Il faut donc s'engager pour attirer des jeunes sur notre territoire. La remise en fonction de l'internat et la proposition d'une offre éducative publique attractive sont, je l'espère, des moyens qui permettront de faire connaître notre commune et de charmer de nouveaux venus*». Depuis l'annonce de l'obtention de la labellisation «*internat d'excellence*», le collège Noël-Berrier a déjà reçu un appel pour une inscription ; signe de bon augure ou non, l'avenir dira si «*ce pari sur l'avenir marchera*» conclut Christophe Deniaux.

CHLOÉ MONGET

Renaissance

L'internat du collège Noël-Berrier existait depuis sa création en 1983. À l'époque, il était doté d'une classe dédiée aux élèves dyslexiques venant de toute la Région. Mais, au fil des ans, et par manque d'élèves, les jeunes ont été répartis dans des classes non spécifiques et l'internat qui les accueillait à peu à peu perdu sa raison d'être. Il fermera ses portes en 2013. Depuis, il est toujours entretenu (ménage et chauffage) et «*ne demande qu'à rouvrir, même s'il va falloir un gros coup de jeune*» précise Christophe Deniaux, directeur de l'établissement. Pour contacter le collège Noël-Berrier : 03 86 20 26 96 ou 0580012y@ac-dijon.fr

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Chambre d'agriculture

Un gel aux conséquences plus larges que ce qu'on suppose

Le gel et ses conséquences auront occupé une grande part des échanges, lors de la session de Chambre d'agriculture du 6 mai. Les dégâts concernent de nombreuses cultures, au-delà de la vigne. Autre sujet important lors de cette session : les rapports avec l'administration.



La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le 6 mai, sous la présidence d'Arnaud Delestre (au centre) entouré de Didier Roussel (DDT 89) à gauche, et d'Yves Vecten, représentant le Conseil départemental.

Si l'on a beaucoup parlé du secteur viticole dans les dégâts dûs au gel de début avril, la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne tenue le 6 mai aura permis de comprendre que le problème avait aussi sérieusement impacté d'autres cultures. Ainsi, le secteur de la betterave va devoir replanter entre 700 et 1 000 hectares sur le département. Des hectares qui ne pourront bénéficier d'aucune protection phytosanitaire en raison de l'interdiction des néonicotinoïdes sur les resemis. Du coup, le spectre de la jaunisse nanisante, qui avait causé tant de tort à la filière l'an passé repointe le bout du nez… L'arboriculture, de son côté, déplore des destructions qui atteignent parfois 100 % des bourgeons, notamment sur les poires. Arnaud Delestre, président de la Chambre, poursuivait ce tour d'horizon par le constat des effets sur l'herbe : là, le froid qui a perduré a entraîné un arrêt de la croissance, en pleine mise à l'herbe du bétail. *«Normalement*, soulignait Arnaud Delestre, *en cette période de l'année, l'herbe devrait « exploser », mais ce n'est pas le cas et certains éleveurs sont déjà contraints d'entamer leurs réserves de fourrage»*. Enfin, du côté des grandes cultures, le gel a aussi fait son œuvre, même s'il est encore trop tôt pour tirer un bilan précis. Néanmoins, le témoignage de Mélanie Varache, agricultrice et élue de la Chambre, qui expliquait qu'elle a dû retourner 23 hectares de colza gelés, révélait la profondeur du mal.

Une aide d'urgence à flécher précisément

Elle partageait également le constat sur l'herbe et s'interrogeait : *«va-t-on pouvoir faucher les jachères ? Si c'est le cas, j'aimerais qu'on ne fasse pas comme l'an dernier et qu'on nous le dise avant le mois d'août…»* D'autres voix soulignaient que des dégâts étaient aussi constatés dans les pois et les orges d'hivers, mais aussi chez les apiculteurs. Face au doute que fait peser le gel sur l'état futur des cultures, Xavier Debreuve lançait l'idée d'imaginer des ensilages au profit des éleveurs en quête de fourrage, dans le cas où l'épiaison de certaines grandes cultures se révélerait décevante. Une bonne idée dans l'absolu mais qui se heurte à deux éléments : un risque de contradiction avec les déclarations Pac, d'une part, et la difficulté d'évaluer aujourd'hui précisément l'état futur de ces épiaisons. Damien Brayotel, président de la FDSEA 89 est revenu sur l'utilisation du plan d'aide d'urgence mis en place par l'État. Entre 300 000 et 400 000 euros reviendraient à l'Yonne dans le cadre de ce plan. *«J'espère*, précisait Damien Brayotel, *que les aides versées aux exploitations concernées ne seront pas une avance sur les calamités. Par ailleurs, il est sans doute trop tôt pour demander un dégrèvement de Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) pour les grandes cultures mais la question est que, face à une conjoncture de prix plutôt bonne en ce moment, aurons-nous des quantités suffisantes de grains à mettre en vente ?..»* Sur le premier point, Didier Roussel (Direction départementale des territoires-DDT89) s'est montré rassurant : non, les aides dans le cadre du plan d'urgence constitueront un fonds de soutien à la trésorerie des exploitations, mais pas une avance sur les calamités. *«Le paiement*, précisait-il, *devrait intervenir en juin, mais il est nécessaire de se concerter avec la profession afin de définir les critères d'éligibilité à ces aides»*.

Des fermages inadaptés ?

Du côté des viticulteurs, Jean-Baptiste Thibaut dressait un état des lieux très sombre mais aussi très hétérogène, avec certains exploitants qui s'en sortent mais d'autres, plongés dans une situation catastrophique. La question du calcul des fermages, notamment, va devoir faire l'objet d'un examen approfondi, tant la viticulture présente aujourd'hui des rendements qui ne sont plus en correspondance avec la capacité à assumer ces charges de fermage. Face au gel, finalement, et comme le soulignait Arnaud Delestre, la grande question est de savoir quelles cultures va-t-on encore pouvoir faire vivre dans les zones intermédiaires ?

Une lenteur dans les dossiers

L'autre grand thème qui aura animé les débats de cette session est celui des rapports avec l'administration, et notamment les délais d'instruction dans le cas d'agriculteurs porteurs d'un projet de développement. *«On a le sentiment*, soulignait Maxime Boucher (JA 89), *que, d'un côté, on demande aux agriculteurs d'avoir des projets pour améliorer leurs pratiques, mais, de l'autre, dès qu'ils se lancent dans quelque chose, l'État les bloque !» «Il est très important*, renchérissait un autre élu, Jean-Bertrand Brunet, *que les délais d'instruction de dossiers soient respectés, au-delà même de la question des Installations classées protection de l'environnement (ICPE)»*. Le sentiment d'injustice est fort dans la profession : *«Sur les dossiers ICPE*, ajoutait Damien Brayotel, *quand l'agriculteur ne respecte pas les délais dans le montage de son dossier, il est pénalisé, mais lorsque c'est l'administration qui n'est pas dans les temps, l'agriculteur est encore pénalisé, parce qu'il ne peut pas faire démarrer son projet. Il y a un vrai problème de procédure avec des délais d'instruction interminables»*. Une réalité que n'a pas niée Didier Roussel, même s'il conteste que ces durées excessives de traitement soient la règle pour tous les dossiers : *«c'est peut-être trop long dans certains cas et nous allons faire une revue des projets mais il faut savoir que si, parfois, nous posons des questions qui peuvent agacer les porteurs de projets, c'est aussi pour être inattaquable derrière, en cas de recours ou de contentieux. Le but, c'est d'avoir des dossiers fiables»*.

BERTY ROBERT



Loup : des tirs de défense autorisés sous certaines conditions

Les récentes attaques attribuées au loup en Côte-d'Or inquiètent dans l'Yonne qui sent la menace se rapprocher. Mais, au sein de la Chambre, des élus déplorent un manque de lisibilité des règles, notamment pour des tirs de défense. Celles-ci semblent différentes d'un département à l'autre. Sur ce point, Didier Roussel (DDT 89) a précisé qu'un tir de défense simple est autorisé *«à condition que le troupeau soit protégé»*.

Séparation du conseil et de la vente : quel impact sur la gouvernance des Chambres ?

Depuis le 1er janvier, la séparation des activités de conseil et de vente de produits phytosanitaires est une réalité palpable, notamment au sein des coopératives. Mais cette évolution législative va aussi avoir un impact sur la gouvernance des Chambres d'agriculture. Les élus de la Chambre de l'Yonne l'ont découvert le 6 mai. Pour la mandature actuelle, il est demandé qu'une déclaration d'intérêt soit produite par chaque élu. Il s'agit de vérifier s'il n'y a pas incompatibilité pour la Chambre d'agriculture, à avoir opté pour le conseil en phytos, alors que sa gouvernance serait composée d'un trop grand nombre d'élus par ailleurs engagés directement dans la vente ou l'application de phyto, ou indirectement dans la gouvernance d'établissements ayant opté pour ces deux activités. Une disposition perçue comme aberrante par Damien Brayotel : *«Certains collèges ne pourront plus, à terme, participer à la gouvernance des Chambres d'agriculture, notamment ceux regroupant des personnes représentant les organismes coopératifs. Personnellement, je suis opposé à une mesure qui revient à interdire à certaines personnes d'être élues»* Car le meilleur reste à venir : pour la prochaine mandature, qui démarrera en 2025, le président et les membres du bureau d'une Chambre d'agriculture ne pourront pas exercer d'activités incompatibles en matière de conseil d'une part et de distribution ou d'application, d'autre part, de produits phytosanitaires.

Chambre d'agriculture

XP'Bio 89 : la plateforme d'essais en agriculture biologique

Avec une collecte en hausse et une demande qui ne fléchit pas, le secteur des productions biologiques a le vent en poupe. Il n'en fallait pas moins pour réunir autour de la table les quatre partenaires du projet XP'Bio 89, la plateforme d'essais en agriculture biologique.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le suivi d'indicateurs de sols, comme ici le test bêche, a été mis en place au printemps.

SeineYonne, union des coopératives Ynovae et 110 Bourgogne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ainsi que les deux instituts techniques Arvalis et Terres Inovia, mêlent complémentarité et partage de compétences au service de la recherche agronomique en agriculture biologique.

Ce sont 2,5 hectares qui sont consacrés à l'expérimentation pluriannuelle en agriculture biologique, sur Marsangy, près de Sens, en sol peu profond à silex, représentatif du potentiel de production d'une grande partie du département.

La plateforme est un concentré d'objectifs factuels : la recherche d'itinéraires techniques alternatifs et innovants, la performance technico-économique au service des attentes qualitatives et quantitatives et le développement de pratiques adaptables à tous types d'agriculture.

Trois thématiques développées

La plateforme XP'Bio 89 développe trois thématiques. La première sur les essais de variétés pour produire des céréales en lien avec nos débouchés. Sur près d'un hectare, une quarantaine de variétés de blés, dont des blés améliorants et biscuitiers, ainsi que certaines encore sous numéros, sont mises en test pour connaître leur adaptation au territoire et leur aptitude en termes de productivité et de qualité technologique.

Dans ce module d'essai, sont aussi présents une vingtaine de variétés autres que les blés comprenant des triticales, des seigles, des épeautres (petit et grand) et des avoines.

La seconde thématique concerne les essais mélanges pour cultiver en associant des céréales à paille et des légumineuses. Sur 0,8 hectare, ce sont 26 comparaisons qui sont semées allant du blé solo au blé associé à du pois fourrager en passant par du triticale associé à de la fèverole. L'objectif est de chiffrer les avantages (nutrition azotée, gestion des bioagresseurs et des adventices) et les inconvénients de chacun des mélanges (facilité de récolte, gestion de la collecte…) au regard des espèces cultivées en solo.

Enfin, la troisième catégorie est sur les essais fertilisation pour fertiliser sa culture et améliorer la fertilité des sols. Les spécialités testées vont de la fiente de poules aux apports de biochar et occupent près de 0,9 hectare. La culture support à ces tests est cette année un blé tendre avec un objectif de blé meunier et c'est autant le choix de la spécialité que la stratégie d'apport (date, dose, fractionnement) qui sont étudiés. Une partie des tests est consacrée à la biostimulation. Le suivi d'indicateurs de sols (test bêche, pénétromètre…) et de nutrition azotée ont d'ores et déjà été mis en place au printemps. Une partie des modalités pourra être reconduite en pluriannuel sur d'autres cultures.

Dans le contexte sanitaire actuel, la visite de la plateforme initialement prévue en juin 2021, ne pourra être mise en place. Aussi, pour vous faire partager les résultats, un site internet a été créé avec la mise en ligne régulièrement de vidéos www.xpbio89.fr.

La plateforme XP'Bio 89 bénéficie pour partie du financement du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation dans le cadre de France Relance, Casdar et du Conseil régional BFC.

Collectif SeineYonne, Chambre d'agriculture, Terres Inovia et Arvalis

Juridique

Le travail exceptionnel de nuit, une notion complexe

La nouvelle convention collective nationale reprend la notion de travail de nuit telle qu'elle est définie par le Code du travail. Ainsi, elle prévoit la période de travail de nuit de 21 heures à 7 heures, là où la convention collective territoriale (qui concernait l'Yonne) définissait une période de travail exceptionnel de nuit entre 22 heures et 5 heures. Une complexité pour les agriculteurs et viticulteurs, qui débutent leur journée souvent avant 7 heures du matin.

Avec la mise en place de la nouvelle convention collective nationale, la notion de travail de nuit change pour se calquer sur celle définie par le Code du travail. Ainsi, la période de travail de nuit est désormais de 21 heures à 7 heures, contre 22 heures à 5 heures auparavant (sous la convention collective territoriale), pour le travail exceptionnel de nuit.

Une complexité pour les agriculteurs souvent au travail avant 7 heures du matin, comme lors de la traite des animaux, la moisson, le relevage ou encore les vendanges. Car depuis le 1er avril, si les salariés commencent à travailler avant 7 heures du matin, une majoration pour travail exceptionnel de nuit doit être appliquée jusqu'à 7 heures.

Des majorations différentes selon les heures

Alors, quelle majoration ? Pour tout travail effectué la nuit, sur une période de 9 heures, comprise entre 21 heures et 7 heures (qui ne correspond pas à la définition de travailleur de nuit dans l'article 8.2.2 de la convention collective nationale), les heures de travail sont majorées à 25 %. Cette contrepartie peut être prise sous forme de repos compensateur ou sous forme de compensation salariale.

Cette majoration ne se cumule pas avec les dispositions relatives aux heures supplémentaires.

Aussi, par application du principe le plus favorable, la convention collective territoriale prévoit que les heures de travail exceptionnellement effectuées de nuit (entre 22 heures et 5 heures) sont rémunérées avec une majoration de 50 % qui ne se cumule ni avec la majoration pour les heures supplémentaires, ni avec les majorations pour le travail le dimanche et les jours fériés.

Ainsi, jusqu'à la négociation d'un nouvel accord territorial (en cours de discussion), la répartition des heures effectuées la nuit par le salarié s'articule avec une majoration de 25 % entre 21 heures et 22 heures, une majoration de 50 % entre 22 heures et 5 heures, et une majoration de 25 % entre 5 heures et 7 heures.

De quoi donner des maux de tête aux exploitants.

La notion de travailleur de nuit

Quant à la notion de travailleur de nuit ? L'article 8.2.2 de la convention collective nationale indique qu'un salarié est considéré comme travailleur de nuit s'il effectue au moins deux fois par semaine 3 heures de travail quotidien entre 21 heures et 6 heures, ou s'il effectue 270 heures et plus de travail (sur une période de douze mois consécutifs) entre 21 heures et 6 heures.

Dans ce cas, les heures de travail de nuit doivent être majorées d'au moins 20 %. Cette contrepartie peut être prise sous forme de repos compensateur. Cette majoration s'additionne également avec les heures supplémentaires.

Christopher Levé

Pour plus d'information, contacter Laëtitia Clerc, juriste de la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10.

▸ Agenda

Jusqu'au 17/05 L'aide aux télédéclarations Pac

Jusqu'au 17 mai, la FDSEA de l'Yonne intervient auprès des agriculteurs adhérents et non adhérents pour les aider à faire leur déclaration Pac en ligne. Des rendez-vous individuels en présentiel ou en ligne sont possibles, en s'inscrivant auprès de Marianne Ranque, responsable du dossier Pac à la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10.

23/05 Marché de producteurs à l'abbaye de la Pierre-qui-Vire

Le dimanche 23 mai, de 10 heures à 18 heures, un marché de producteurs est organisé à la ferme de l'abbaye de la Pierre-qui-Vire (à Saint-Léger-Vauban). Cidre, jus de pomme, vin, bière, foie gras, gougères, viande, miel, macarons, légumes, fromage et tant d'autres produits seront à retrouver. Une visite guidée de la ferme est également au programme pour les visiteurs les plus curieux.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Stocker et trier mes céréales.
Le 18 mai et le 8 juin, à Bernouil.
Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Réaliser ma déclaration Pac
Entre avril et mai, à Auxerre.
Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

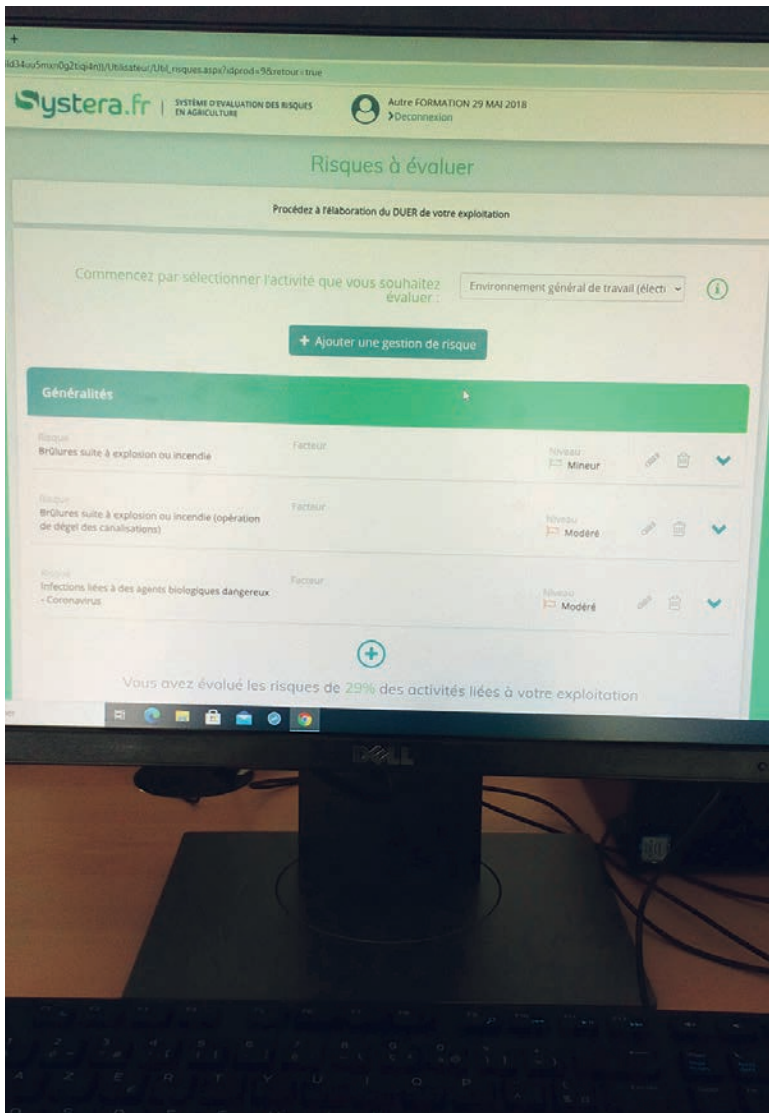
Optimiser le réglage de ma moissonneuse-batteuse
Le 20 mai, à Auxerre.
Contact : Richard Wylleman, au 03 86 94 22 24.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

FDSEA

La sécurité assurée grâce au Duer

Le Duer est un outil incontournable pour faire progresser la sécurité et les conditions de travail sur une exploitation. Pour accompagner au mieux dans la rédaction et la mise à jour de ce Duer, la FNSEA a développé un outil internet : Systera. Celui-ci intègre un service de rappel informatique des mises à jour, permet de rédiger le Duer et de le faire vivre dans le temps.



Les participants ont pu découvrir toutes les fonctionnalités de l'outil lors de cette formation.

Depuis 2002, le Duer (document unique d'évaluation des risques) est une obligation réglementaire pour tous les exploitants agricoles qui sont employeurs de main-d'œuvre, même occasionnellement. L'employeur est tenu, en vertu de son obligation de sécurité, d'évaluer les risques éventuels sur son exploitation et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés. C'est également le cas pour les personnes intervenant sur l'exploitation (techniciens, électriciens, marchands) qui peuvent aussi demander la présence et la présentation du document unique d'évaluation des risques.

Ce qui se cache sous le terme Duer est tout simplement un inventaire des risques et des actions de prévention au sein de l'exploitation. L'employeur doit retranscrire, dans le document unique, les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'exploitation (salle de traite, bâtiment agricole, atelier, matériel, etc.).

Il convient de mener cet inventaire en deux étapes : identification des dangers, puis analyse des risques. C'est le résultat de ces deux étapes qui doit ressortir du document unique. Le ministère du Travail rappelle qu'il ne s'agit pas de produire un relevé brut de données, mais d'effectuer un véritable travail d'analyse des modalités d'exposition des salariés à des dangers ou à des facteurs de risque.

Aussi, cet inventaire doit être complété par d'autres éléments. D'une part, une hiérarchisation des risques : il s'agit de donner une valeur aux risques, selon les critères propres à l'entreprise (probabilité, gravité, fréquence, nombre de travailleurs concernés, etc.). D'autre part, des propositions d'actions de prévention.

Systera, un outil intuitif

Jusqu'alors, il existait des documents *«papier»* souvent très compliqués à remplir. Pour aider les agriculteurs à remplir cette obligation, la FNSEA a créé un logiciel d'accompagnement en ligne : Systera (Système d'évaluation des risques en agriculture).

L'accès à l'outil est des plus simples : pas de programme à installer, il suffit d'une connexion internet pour y accéder, via un ordinateur ou une tablette. Une fois connecté, Systera propose de personnaliser le document unique au plus proche de la configuration d'une exploitation, en sélectionnant les seules activités agricoles et productions de l'agriculteur (élevages, grandes cultures, maraîchage, etc.).

Dès lors, l'exploitant n'aura plus qu'à élaborer son document unique en exploitant une base de données intuitive et collaborative. C'est la véritable force de l'outil. En effet, Systera s'appuie sur une base de données, préétablie, mais évolutive, recensant des activités, des unités de travail, des risques et des mesures de prévention que l'exploitant, la plupart du temps, n'a plus qu'à sélectionner.

Systera est un gain de temps pour l'exploitant. C'est aussi l'assurance d'avoir un Duer et des fiches d'exposition aux risques conformes aux exigences réglementaires, régulièrement mis à jour grâce à des alertes. C'est également un retour au bon sens en prenant en compte la connaissance de son exploitation et de son organisation. C'est la possibilité de choisir des mesures de prévention préétablies par des experts. C'est enfin un accompagnement par des collaborateurs formés.

La demande d'accès à l'outil se fait en ligne, sur le site systera.fr, dans la rubrique « obtenir mes identifiants ». À la suite de cela, un courriel vous sera adressé par la FDSEA après validation de votre compte.

Pour parfaitement prendre en main le logiciel et aller plus loin, le service main-d'œuvre de la FDSEA propose des formations, comme celle du mercredi 5 mai, dans les locaux du CFPPA d'Auxerre la Brosse. Une nouvelle formation est prévue le lundi 31 mai, de 9 heures à 17 heures, à la Maison Familiale Rurale de Villevallier.

FDSEA DE L'YONNE
Pour plus d'information sur le DUER, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.


La FDSEA de l'Yonne a réuni un groupe d'exploitants le mercredi 5 mai, lors d'une formation à l'utilisation de l'outil Systera.

Enseignement supérieur

Apprentis ingénieur agronome, ce sera bientôt possible

À la rentrée de septembre 2022, Agrosup Dijon devrait proposer une formation pour devenir ingénieur agronome, mais par le biais de l'apprentissage. Le projet attend la validation de la Commission des titres d'ingénieur.



Jean-Noël Paoli

Avec cette formation d'ingénieur agronome en apprentissage, Agrosup Dijon renforce son offre dans ce domaine en plein développement sur les formations de longue durée, après un premier cursus sur l'agroalimentaire lancée en 2018.

Preuve supplémentaire du regard différent qui est posé, dans notre pays, sur l'apprentissage : ce type de cursus est de plus en plus proposé dans l'enseignement supérieur. Dernier exemple en date : Agrosup Dijon prépare actuellement une formation d'ingénieur agronome sur ce modèle. Le projet est pour l'heure en attente de sa validation par la Commission des titres d'ingénieur. *«Nous allons être audités, fin juin-début juillet*, précise Nicole Chevignard, chargée de mission sur le projet de cette formation et ex-enseignante au sein d'Agrosup où elle était également directrice adjointe du département des sciences humaines et sociales. *Nous espérons l'accréditation pour septembre prochain et l'accueil de nos premiers étudiants dans cette formation devrait intervenir un an plus tard, en septembre 2022».*

Attente des étudiants et des entreprises

En l'espèce, Agrosup Dijon n'en est pas à son coup d'essai, l'école proposant déjà depuis 2018 une formation supérieure en apprentissage spécialisée dans l'agroalimentaire. Cette première expérience, concluante, constitue aussi une base solide qui aura été très utile dans la genèse de cette formation d'ingénieur agronome d'un nouveau type.

Pour septembre 2022, Agrosup table sur un groupe d'une vingtaine d'étudiants apprentis pour cette première promotion. Ils partiront pour un cursus d'une durée de trois ans. *«Jusqu'en 2014*, explique Sabine Petit, directrice adjointe de l'enseignement et de la vie étudiante, en charge des questions liées à l'alternance, *nous ne faisions pas d'alternance dans les cursus d'ingénieurs. À cette époque, nous avons souhaité rénover ces cursus, en agronomie et en agroalimentaire, en intégrant l'alternance sur la dernière année, par le biais de contrats de professionnalisation. C'était déjà une évolution, mais qui ne portait que sur la dernière année de cursus. Nous avons souhaité aller plus loin, notamment parce qu'il y avait une demande des jeunes et des entreprises pour développer l'alternance. Néanmoins, cette culture de l'alternance, nous avons dû l'acquérir au sein d'Agrosup. L'alternance mise en place sur la dernière année des cursus d'ingénieur nous a servis de période transitoire durant laquelle nous avons appris, ce qui nous permet aujourd'hui de proposer des cursus complets par apprentissage».* L'arrivée, fin 2015, à la direction de l'école, de François Roche-Bruyn, aura contribué à renforcer ce mouvement de fond, le nouveau directeur ayant, dans ses projets d'établissement, celui de développer l'apprentissage.

Montée en puissance de l'alternance

Cet *«alignement»* positif des planètes s'est conjugué avec la tendance plus générale de la montée en puissance de l'apprentissage dans les études supérieures et les formations longues. De plus, les entreprises expriment des besoins croissants dans le domaine : *«Cela est confirmé*, précise Nicole Chevignard, *par le fait que, dans les échanges que nous avons avec elles, elles expliquent leurs difficultés à recruter et qu'à leurs yeux, l'apprentissage est un bon moyen de faire entrer des jeunes et qu'ils acquièrent la culture des entreprises. Ainsi, leur intégration est facilitée et ils développent une certaine fidélité… C'est aussi une façon d'acquérir de nouvelles compétences, d'aller vers de nouveaux métiers».* L'une des particularités de cette formation d'ingénieur agronome par apprentissage tient à son recrutement : il s'agira uniquement d'étudiants à bac +2 (DUT ou BTS agricoles). Un public différent de celui qu'on trouve dans les formations d'ingénieur agronome *«classiques»*, avec un bagage plus technique et, dans certains cas, déjà des expériences en apprentissage. *«Les étudiants vont passer plus de 60 % de leur temps en entreprise*, poursuit Nicole Chevignard, *nous devons donc adapter le volume du contenu de nos formations, par rapport à un cursus classique, et l'articuler au mieux avec ce qu'ils pourront faire en entreprise. C'est d'autant plus délicat à organiser que la fonction d'ingénieur agronome conduira nos étudiants à travailler sur des domaines et des métiers très divers, et dans des structures très diverses également. Il faudra trouver un langage commun pour tous les apprentis».* Là encore, l'expérience acquise sur le cursus agroalimentaire sera précieuse : le 31 août, les 19 premiers étudiants qui l'ont suivi depuis l'ouverture en 2018 seront diplômés.

BERTY ROBERT

Un partenariat fort avec l'Ifria

En mettant en place des formations par apprentissage, Agrosup Dijon doit fonctionner en partenariat avec un Centre de formation spécifique (CFA). Pour son cursus en agroalimentaire, qui fonctionne depuis 2018, l'école travaille avec l'Institut de formation régional des industries agroalimentaires (Ifria), basé à Dijon. *«Nous assurons la formation d'ingénieur,* explique Sabine Petit, *et les apprentis sont inscrits à l'Ifria. L'intérêt c'est que cet institut est rattaché à la branche professionnelle de l'industrie agroalimentaire».* Une logique qui va se poursuivre avec le nouveau cursus en agronomie, pour laquelle l'Ifria va rester le partenaire d'Agrosup en tant que CFA *«hors les murs».* De ce fait, l'Ifria va pouvoir élargir son périmètre au-delà du secteur de l'agroalimentaire en se rapprochant, par exemple, des coopératives agricoles. Une relation gagnant-gagnant.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr

Fosse à lisier

Panneaux de stabulation

Murs de silo

Il est des dates marquantes pour une entreprise, une filière… Des anniversaires chamboulés actuellement par la crise sanitaire. Ce qui n'empêche nullement ces « vieilles dames » de la région de continuer à bien se porter et à songer à leur avenir…

Entre Histoire et histoires

De la Wachkyrie **à La Vache qui rit**

Cette année, la célèbre enseigne de fromage La Vache qui rit fête ses cent ans. À l'occasion, de nombreuses activités sont prévues, ainsi qu'une rétrospective sur l'histoire de la marque.

Exposition 100 rires La Fabrique de La VQR - Crédits Mathieu Jean Loup.

Même si La Vache qui rit est officiellement née en 1921, tout a commencé en 1865 à Orgelet. Jules Bel décide de créer sa société fromagère, et de se spécialiser dans l'affinage du gruyère et de l'emmental. C'est après trente ans d'activité qu'il cédera son entreprise à ses deux enfants, Henri et Léon. En 1898, elle est délocalisée à Lons-le-Saunier, lieu stratégique par rapport à sa voie ferrée et ses salines. Le premier atelier de fabrication se trouvait là où se situe l'actuel musée La Maison de La Vache qui rit. Pour ce qui est du logo, c'est Léon qui, pendant la Première Guerre mondiale, trouve l'inspiration auprès de Benjamin Rabier. Ce dernier dessine pour l'unité de Ravitaillement en Viande Fraîche un bœuf hilare. Ce bovin est alors appelé « La Wachkyrie », référence aux Walkyries, célébrités de la mythologie allemande.

À la même époque, un nouveau produit est fabriqué en Suisse : le fromage fondu, importé dans le Jura en 1917 par la famille Graf. Léon sera très intéressé par cette invention et c'est en 1921 qu'il lance officiellement sa marque La Vache qui rit avec Émile Graf. Initialement, les premières portions étaient vendues dans des boîtes en métal représentant une vache à quatre pattes, derrière une barrière où on pouvait lire « La Vache qui rit ». En 1924, Léon Bel réinvente le logo, toujours avec Benjamin Rabier et opte pour la célèbre vache rouge que nous connaissons aujourd'hui. L'actuelle usine de Lons-le-Saunier a quant à elle été construite en 1926 et produit encore aujourd'hui pour la France et pour une partie du monde.

De nombreuses manifestations prévues pour les cent ans

À l'occasion du centenaire de la marque, un bon nombre d'activités sont prévues sur l'ensemble du département. Le 25 et 26 septembre, un week-end « cyclosportive » est organisé par le Groupe Bel. L'idée de cette activité est de commémorer les cent ans avec un maximum de Jurassiens. *« C'est normal de célébrer cet évènement avec les gens qui font partie du territoire »,* explique Laurent Bourdereau, directeur de La Maison de La Vache qui rit. Accessible à tous dès 16 ans sur présentation d'un certificat médical, mille participants sont attendus à cette épreuve qui se veut conviviale, populaire et familiale. Les différents parcours passeront par de nombreux villages du département, dont Orgelet, bourg d'origine de l'enseigne. Le 11 et 12 septembre, une fête foraine écologique aura lieu dans le parc des bains à Lons-le-Saunier. Cet évènement est organisé en écho à la démarche environnementale du groupe Bel comme la lutte contre la déforestation. Pour ce qui est des activités, un mini parc d'attraction est prévu, avec des machines fonctionnant grâce aux actions mécaniques réalisées par les parents. Un jeu de piste ainsi qu'un manège théâtre sont également au programme. Le soir, un film de vingt minutes sur l'histoire de la marque sera projeté sur la façade des thermes. Le célèbre musée La Maison de La Vache qui rit, tout juste rénové, rouvrira ses portes le 19 mai avec au programme la deuxième édition du week-end des collectionneurs les 19 et 20 juin. Une dizaine de participants, présents pour interagir avec le public, échanger des pièces et partager leur passion est attendu.

Ludivine Degenève

La Vache qui rit en quelques chiffres

Suite à une campagne publicitaire avant-gardiste pour l'époque, La Vache qui rit s'est étendue à travers le monde. À commencer par l'Angleterre en 1929 et la Belgique en 1933. Aujourd'hui, la marque est commercialisée dans cent vingt pays, en Europe de l'Ouest, aux États-Unis, au Maghreb, au Viêtnam ou encore en Chine.
A travers le monde, 4 000 collaborateurs répartis dans 12 usines produisent 121 portions chaque seconde, soit 20 millions par jour ou 5 milliards par an. Les deux fabriques jurassiennes, à Lons-le-Saunier et Dole, emploient 400 personnes.
A Lons-le-Saunier, la maison de La Vache qui rit reçoit plus de 46 000 visiteurs par an dont 6 500 groupes et 2 500 scolaires. Plus de 25 000 pièces composent la collection de la marque.

Comtois, un centenaire **bien vivace**

En 2019, l'ANCTC (Association nationale du cheval de trait comtois) a mis les bouchées double lors du centenaire de la race. Le comtois a été grandement valorisé sous tous ses aspects : élevage, concours, dégustations, défilés, spectacles…

« Nous vivons des moments compliqués, inédits pour nous », déclare avec une certaine amertume Emmanuel Perrin.

Mais focalisons-nous sur l'année 2019. Et là, il y a largement de quoi se réjouir. *« C'est l'année du centenaire du cheval de trait comtois »,* exulte le président de l'ANCTC (association nationale du cheval de trait comtois). Autant dire que l'association nationale a mis les bouchées doubles. Bien sûr, comme chaque année, il y a eu les différents salons, les concours locaux, départementaux, régionaux… Mais celle-ci a une saveur particulière. *« C'est une année exceptionnelle, une année magnifique, une année magique ! »* Et à chaque étape, la réussite était au rendez-vous.

Succès et réussite totale

Pour commencer, le défilé du trait comtois dans la capitale de Franche-Comté avec ses attelages, ses chars, ses chevaux montés. *« Besançon n'avait pas connu un tel évènement depuis Attelage en ville il y a une vingtaine d'années. »*

La fresque de Pierre Duc met en scène un comtois autour d'un cycliste du Tour de France. Cette œuvre a reçu le prix Poulidor au Salon international de l'agriculture. *« Quel succès. »* Poursuivons le National sous le soleil où tous les comtois ont produit un spectacle époustouflant. *« C'était une réussite totale. »* Enchaînons sur Vache de salon à Besançon-Micropolis. Depuis quelques années, l'ANCTC s'est rapprochée des bovins en participant à Doubs Terre d'élevage.

N'oublions pas les 7 000 billets de tombola vendus pour tenter sa chance et ramener dans son écurie Janelle des Montants – aujourd'hui, certainement la pouliche la plus connue en France –, les 4 000 sandwiches de cheval vendus par le food-truck de l'ANCTC, *« remorque-dégustation »,* lui préfère Emmanuel Perrin. Cela fait confirme que le trait comtois a de la valeur en élevage ou en utilisation. *« Nous ne sommes plus les parents pauvres de l'agriculture. »* Enfin, cerise sur le gâteau, Jean-Claude Barbeaux a écrit un livre sur le cheval comtois en ce début d'année. Il est illustré par les photographies de Jack Varlet. *« Cet ouvrage, – publié aux Editions du sekoya – nous permet de garder des traces sur des événements éphémères. »* L'ANCTC se devait laisser une trace de son centenaire. *« C'est un peu un lien entre le passé et le futur. »* Comme quoi, le comtois est rassembleur et fédérateur

Dominique Gouhenant


Un défilé en ville pour le centenaire du trait comtois (photo d'archives).

Reine de Dijon, 180 ans et toujours dans **l'air du temps !**

L'entreprise de Fleurey-sur-Ouche, en Côte-d'Or, a saisi cet important anniversaire pour supprimer tout conservateur de sa gamme. Elle se fournit en graines de moutarde régionales.

Il y a 180 ans, Reine de Dijon naissait à Velars-sur-Ouche, village situé à... 4 km de l'implantation actuelle de l'entreprise, à Fleurey-sur-Ouche, à l'ouest de Dijon. 4 km en près de deux siècles, cela pourrait sembler peu, pourtant, l'entreprise a su évoluer dans toutes les dimensions. Elle emploie aujourd'hui 164 salariés (ils n'étaient que 23 en 1997 !), réalise un chiffre d'affaires d'environ 40 millions d'euros, fabrique des moutardes et des sauces et exporte une bonne partie de sa production. La production totale annuelle est de 32 000 tonnes, à parts égales entre la moutarde et les sauces. Malheureusement, le Covid n'a pas permis de donner au 180e anniversaire la dimension qu'il aurait dû avoir, comme le déplore Luc Vandermaesen, directeur général de Reine de Dijon SAS : *« A l'occasion de cet anniversaire, nous avions décidé de relooker entièrement notre gamme, à la fois en termes d'identité visuelle, avec un changement de code couleur, du logo et pour certains types de packaging, en abandonnant le bleu roi et notre fleur de lys, pour aller vers un design plus dans l'air du temps, avec du noir mat. Mais surtout, nous avions décidé, à cette occasion, de revisiter l'ensemble de nos recettes et de supprimer tout recours aux conservateurs et aux colorants artificiels. »*

Graines de moutarde bourguignonne

Les recherches sur ces nouvelles orientations ont eu lieu en 2019 et la nouvelle gamme devait être officiellement lancée le... 17 mars 2020. Une date qui nous dit à tous quelques chose puisqu'elle marquait le début du premier confinement... Cette déconvenue n'aura pourtant pas empêché cette évolution des moutardes Reine de Dijon, *« produites à partir de graines de moutarde française, en majorité cultivées en Bourgogne »* souligne Luc Vandermaesen. La nouvelle gamme commence aujourd'hui à être distribuée dans les rayons des Grandes et moyennes surfaces (GMS). *« Nous aurions bien voulu accompagner ce lancement par des dégustations en magasin,* poursuit le directeur général, *mais ce genre de chose n'est pas possible pour l'instant avec les restrictions sanitaires ».* La vieille entreprise qu'est Reine de Dijon sait humer l'air du temps et son souci d'une alimentation plus saine en remplaçant les colorants artificiels par des extraits de légumes (carotte, betterave et patate douce pour la moutarde au cassis, par exemple). La nouvelle gamme est aussi plus restreinte dans le but de gagner en réactivité dans les livraisons faites aux clients.

Berty Robert



En presque 200 ans d'histoire, Reine de Dijon a su épouser toutes les évolutions technologiques sans perdre son âme.

Minoterie Forest

Le moulin tourne depuis 100 ans



La quatrième génération Forest à la tête de la minoterie : Damien (commercial), Karine (directrice générale), Valentin (directeur administratif et financier) et Nicolas (responsable développement).

La minoterie Forest, ce sont plus de 65 000 tonnes de blé écrasées par an. La farine ainsi produite est expédiée auprès de 1 300 artisans-boulangers, représentant 90 % de la clientèle. Avec 90 références différentes, cette minoterie familiale est l'une des dix plus grandes au niveau national.

Son épopée prend racine sur les bords de la Grosne dans le Clunisois lorsque Benoît Forest, meunier de son état, achète en 1921 le moulin de Coureau, datant du 17e siècle, *« il y avait vu le potentiel d'agrandissement »,* explique aujourd'hui son arrière-petite-fille Karine Forest.

À cette époque, deux appareils à cylindre et deux paires de meules écrasaient deux tonnes de blé en 24 h. Aujourd'hui, ce sont plus de 300 tonnes transformées quotidiennement. Entre temps, les générations se sont succédées à la tête du moulin. Ainsi les deux fils de Benoit, Claudius et Émile prennent sa relève subitement en 1930. Puis les trois fils de Claudius, Jacques, Alain et André s'intéressent eux aussi à la meunerie. Mais un autre drame familial accélère une nouvelle fois les destinées. *« Mon oncle Jacques avait fait une école de meunerie. Homme très brillant et très technique, il a dessiné les plans du moulin actuel,* poursuit Karine Forest. *Malheureusement, il meurt en 1977, à 27 ans, dans un accident de voiture. Ce fut un drame pour la famille et pour l'entreprise ».* Ses deux frères prennent alors la direction de l'entreprise.

La tradition innovante

Aujourd'hui, la minoterie est dirigée par la quatrième génération, à savoir Karine (en tant que directrice générale) et son cousin Nicolas, et leurs frères respectifs Damien et Valentin.

« Des années 1980 à 2000, l'entreprise a connu une accélération commerciale avec un fort développement vers la clientèle des artisans boulangers ». Et ce malgré un incendie qui a dévasté le moulin en 1987... qui aura finalement hâté la modernisation de la chaîne de production. Le deuxième arrêt du moulin fut dernièrement, lorsque six millions d'euros d'investissement ont permis de changer certaines machines et de créer une nouvelle station de mélange.

« En 100 ans, le site est passé d'un moulin à eau à une industrie agroalimentaire où tout est digitalisé, tracé, sécurisé, présente ainsi la directrice générale. *Ce qui a traversé les générations c'est vraiment cet amour du champ jusqu'à la baguette et l'aventure humaine ».* Un respect du monde agricole qui se traduit notamment depuis quatre ans par l'engagement de la minoterie dans Agriéthique. Cela pour garantir une juste rémunération au producteur de blé, tout en s'assurant d'une culture respectueuse de l'environnement.

La célébration du centenaire est pour l'instant reporté au printemps 2022 *« et rendra hommage à ces cent ans entre respect de l'histoire et motivation pour l'avenir, toujours dans cet esprit de tradition innovante ».*

Françoise Thomas

Haute-Saône

Milleret va s'agrandir

La fromagerie centenaire de Charcenne prépare activement la construction d'une seconde unité de fabrication de fromages, à côté de la première qui arrivait à saturation. Un investissement stratégique qui va conforter l'emploi local et donner des perspectives aux producteurs laitiers du secteur.

Le contexte sanitaire a conduit les dirigeants de la fromagerie Milleret à reporter de quelques mois les festivités du centenaire de l'entreprise, mais certains projets ne peuvent pas être différés... C'est le cas de la construction d'un second site de production fromagère, à quelques dizaines de mètres du premier. *« Actuellement, nous en sommes à la phase administrative,* expose Thierry Martin, le directeur général : *il reste encore un certain nombre de jalons à franchir et d'autorisations à obtenir avant de pouvoir entamer les travaux. On vise une entrée en production à l'horizon 2024-2025. »*

Un investissement de 30 millions d'€

Le projet consiste à édifier un nouveau bâtiment de 12 000 m² capable de produire 6 000 tonnes de fromage à pâte molle par an ainsi que de nouveaux produits fromagers. Un investissement de 30 millions d'euros qui a été approuvé par les actionnaires familiaux, sous la présidence de Denis Milleret. *« Il s'inscrit dans une logique historique pour notre famille : depuis le premier site de fabrication qu'avait créé mon grand-père en 1921... en passant par la création des bâtiments actuels en 1993, nous n'avons jamais cessé de réinvestir pour moderniser nos installations, les mettre aux normes, nous adapter aux évolutions techniques et à celles du marché. »* Or l'usine actuelle approche de la saturation : annuellement, 7 600 tonnes de pâtes molles, 5 300 tonnes d'emmental et 620 tonnes de cancoillotte, y sont fabriquées. La stratégie de miser sur les marques propres, dont les plus connues sont l'ortolan, le roucoulon et le charcennay, un éventail de client équilibré (64 % du chiffre d'affaires en GMS sous marques propres et 21 % sous marques distributeurs, 12 % d'export) se sont révélé judicieux, notamment pour traverser la crise Covid. *« Pour poursuivre notre développement, nous avons besoin de place ! »* Le choix du site, à côté de l'usine actuelle, répond à plusieurs enjeux : *« notre ancrage dans ce village est très fort. Nous sommes très attachés au développement de ce territoire et à son atractivité,* expose Denis Milleret. *« De plus, nous pourrons faire jouer les synergies entre les deux unités, par exemple pour la logistique, le traitement des eaux, les fonctions transverses (service qualité par exemple), ce qui aurait été plus complexe avec des sites éloignés »,* complète le directeur général.



Thierry Martin, le directeur général, et Denis Milleret, le président, ont travaillé de concert sur le projet d'une nouvelle usine.

Des emplois en perspectives

La capacité de production, à terme, sera accrue de 6 000 tonnes par an. *« Ça ne va pas se faire du jour au lendemain...* tempère le président : *il va falloir d'abord aller chercher les marchés, mettre en place les nouvelles lignes... Mais ça ouvre des perspectives aussi bien à nos salariés qu'à nos fournisseurs de lait. »* Actuellement, la fromagerie Milleret emploie 190 salariés et 40 intérimaires pour un chiffre d'affaires de 75 M€. Elle transforme 77 millions de litres de lait de 155 exploitations, collecté dans un rayon de 25 km.

A. C.

Viticulture

Thiébault Huber reconduit à la présidence de la CAVB

Le président sortant rempile pour un nouveau mandat de quatre ans.

Thiébault Huber a été réélu, le 6 mai, à la tête de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB, 4 500 exploitations fédérées) pour quatre ans. Viticulteur du Domaine Huber-Verdereau à Meursault, en Côte-d'Or, il entame donc un second mandat, tout en étant également trésorier de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à Appellations d'origine contrôlées (CNAOC), membre de l'Association générale de la production viticole (AGPV), membre du Comité régional Inao et du comité permanent du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Autour de lui, le conseil d'administration renouvelé de la CAVB voit l'arrivée de dix nouveaux membres. Le premier mandat de Thiébault Huber aura été riche en évènements syndicaux, soulignant une évolution constante et déployée des missions et des services de la confédération.

Un premier mandat bien rempli

De nouveaux outils pour faciliter la vie des adhérents ont été mis en place : Mise en ligne du Guide du viticulteur, guichet unique d'information pour toutes les obligations déclaratives www.guide-viticulteur.com. Déploiement de Vita Bourgogne pour faciliter le recrutement et augmenter l'attractivité des métiers www.vitabourgogne.com. Publication de guides pratiques pour les exploitations et en lien avec le contexte (guide social, guide PSI, guide étiquetage, guide sanitaire pendant la pandémie, vino-covid…) Son mandat aura aussi été marqué par la mobilisation devant le siège de l'Inao sur le dossier de délimitation Bourgogne le 6 février 2020, par la mise en place d'une équipe juridique au service des adhérents et par le déploiement, par les Organismes de défense et de gestion (ODG) du pilotage économique de leurs AOC. Sa feuille de route pour ce nouveau mandat comprend de nombreux points, dont celui du passage difficile du gel et de l'après-Covid, une relance de la réflexion sur les assurances récoltes, l'accompagnement sur les défis posés au vignoble par le changement climatique, la concrétisation des travaux engagés sur le dossier de délimitation de l'appellation Bourgogne…



Thiébault Huber a reçu dernièrement des élus venus constater les dégâts du gel sur le vignoble de Côte-d'Or.

BERTY ROBERT AVEC COMMUNIQUÉ CAVB

Le nouveau bureau de la CAVB

Autour du président réélu, Thiébault Huber, le bureau de la CAVB est constitué de la manière suivante :

- **Jérôme Chevalier, président adjoint, vigneron à Charnay (71)**
- **Michel Barraud, trésorier, vigneron à Prissé (71)**
- **Aubert Lefas, vice-président, vigneron à Pommard (21)**
- **Bruno Verret, vice-président, vigneron à Saint-Bris (89)**
- **Jean-Nicolas Méo, vice-président, vigneron à Vosne-Romanée (21)**
- **François Labet, président du BIVB, vigneron à Vougeot (21)**
- **Damien Gachot, président du Crinao, vigneron à Corgoloin (21)**
- **Adrien Michaut, vigneron à Chablis (89)**
- **Jean-Philippe Pretet, vigneron à Bissey-sous-Cruchaud (71)**
- **Manuel Olivier, vigneron à Nuits-Saint-Georges (21)**
- **Marc Sangoy, vigneron à Bissy-La Mâconnaise (71)**

Green2Gas
méthanisation
Votre exploitation est unique, votre unité de méthanisation aussi !
alexis.bourg@g2gas.com
06 45 41 83 47


36 unités depuis 2013
Concepteur constructeur labellisé QUALImétha

www.green2gas.com

Future Pac

L'agriculture biologique, grande perdante ?

Dans un communiqué, les agriculteurs bios réunis au sein des Gab de Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne expriment leur inquiétude face aux arbitrages mis en œuvre dans l'objectif de la future Pac.

« Les premiers arbitrages viennent de tomber : avec une baisse moyenne de 132 euros par hectare et par an à partir de 2023, l'agriculture biologique serait la grande perdante des débats sur la reconnaissance des services environnementaux dans la version française de la future PAC. Où est donc le virage écologique promis par le Président français dans les médias ? Nous, paysans bios de Bourgogne Franche-Comté, ne pouvons accepter de voir les vertus de l'agriculture biologique oubliées et les ambitions de développement enterrées ! Sur fond de finalisation des négociations PAC, chaque pays doit proposer à Bruxelles son Plan stratégique national (PSN)1. En France, la définition des écorégimes2 et le niveau d'exigence environnementale à atteindre pour y accéder font débat, d'autant qu'une enveloppe de 20 à 30 % du premier pilier, fixée par Bruxelles d'ici à la fin mai, devrait leur être réservée. «200 millions d'euros par an dans la PAC pour les services environnementaux rendus par les agriculteurs et agricultrices». C'était la promesse de campagne du candidat Macron à la présidentielle de 2017. Quatre ans plus tard, le sujet avive les tensions (…) Alors même que la future Politique agricole commune se veut plus ambitieuse sur le plan environnemental, les premiers arbitrages pour sa déclinaison française envisagent de passer le montant des Paiements pour services environnementaux (PSE) à 70 €/ha/an pour la bio, au même niveau que les autres labels qui autorisent les pesticides, herbicides et engrais azotés de synthèse. Un premier niveau de paiement à 55 €/ha/an sera accessible à la quasi-totalité des agriculteurs avec une fois encore très peu d'effets positifs sur l'environnement. Alors que les agriculteurs bios touchaient en moyenne (2015-2019, toutes productions confondues) 202 euros par hectare et par an d'aides environnementales, la dernière proposition du ministère de passer à 70 €/ha/an, est un déni total des apports multiples de la bio, mode de production contrôlé aux aménités environnementales fortes et reconnues, tout comme des ambitions affichées jusque-là. Les aides ont largement aidé à massifier les conversions vers la bio et les chiffres de ces dernières années en témoignent. Si demain les aides du premier pilier et des écorégimes ne compensent pas les coûts de la mise en œuvre des systèmes et pratiques les plus exigeants, quelle sera alors la dynamique d'évolution sur notre territoire ? Et quel gâchis d'argent public ! Le mode de production bio est le seul modèle reconnu pour ses effets sur la biodiversité, sur l'amélioration de la qualité de l'eau, sur la santé humaine et sur la bien-traitance animal : il est donc primordial de le démarquer des autres démarches agro-environnementales. Les niveaux de l'écorégime doivent reconnaître les efforts fournis par tous les agriculteurs s'engageant dans des pratiques plus vertueuses mais ils doivent être revus pour devenir plus équitables en accordant une juste reconnaissance du réel impact environnemental des pratiques de l'agriculture biologique et de ses multiples services rendus à la société. Pour que la bio ait une place à la mesure de ses apports environnementaux, le réseau bio et ses partenaires demandent un paiement dans l'écorégime PAC à la hauteur de la reconnaissance, des ambitions et des attentes pour l'agriculture biologique, qui soit adapté à chaque secteur de production, reflet des réalités de terrain et des services rendus à la société».

COMMUNIQUÉ CONJOINT DU GAB 21, DU GABNI (58), DU GABSEL (71) ET DU GABY (89)

Brève

Conseil régional

Des aides pour la commercialisation et la distribution d'alimentation de proximité

Réunis en commission permanente le 7 mai, les élus du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ont voté plus de 65 millions d'euros d'aides régionales. Pour l'agriculture, ce sont près de 3,6 millions d'euros qui ont été votés. La Région accompagne notamment le développement d'outils de commercialisation et de distribution en faveur de l'alimentation de proximité. Cette aide financière dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (Pair) suscite un réel engouement avec plus de 70 dossiers déposés. Une première enveloppe de 500 000 euros a été votée pour soutenir les 18 premiers projets.

Depuis plus d'un an, avec la crise covid-19, vous avez fait tous les jours
la démonstration de votre capacité à nourrir la population ;
**grâce à vous, la souveraineté alimentaire est devenue
une cause stratégique nationale.**

Le 18 mai de 9h30 à 13h

**Nous engageons le débat pour transformer cette ambition en actes
en présence du Président de la république,
de ministres, et de décideurs européens et français.**

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Le Grand Rendez-vous
Tous réunis, tous acteurs

**Vous aussi, prenez la parole
en participant à cet événement 100 % digital.
Inscrivez-vous pour poser vos questions dès maintenant.**

www.pourunesouverainetealimentaire.fr

#pourunesouverainetealimentaire

**Un évènement proposé dans le cadre de la Semaine de l'Agriculture
par le Conseil de l'Agriculture Française
et le Centre National des Expositions et Concours Agricoles**

en partenariat avec :

Retards de livraison et hausse des prix

Des concessionnaires, pas des boucs émissaires

Stéphane Bonfillou préside le Sedima (organisation représentative des professionnels du machinisme agricole) pour les départements de l'Yonne et de la Nièvre. Il tire le signal d'alarme : alors que la crise sanitaire entraîne des retards dans les fournitures de pièces et de matériels dont il n'est pas responsable, le secteur est confronté à des tensions avec une partie de sa clientèle.



Stéphane Bonfillou, président du Sedima 89-58, l'explique : les difficultés du présent ne sont pas dues aux concessionnaires, qui se retrouvent pourtant en première ligne face à la colère de certains clients.

À 48 ans, alors qu'il préside le Sedima pour l'Yonne et la Nièvre depuis quatre ans, Stéphane Bonfillou estime qu'il est temps de taper du poing sur la table. Ceci pour ramener un peu de calme et de compréhension mutuelle dans un secteur qui vit depuis quelques mois de fortes tensions avec une partie de sa clientèle. Les raisons de ces tensions sont assez simples à expliquer : les professionnels de la distribution de matériels agricoles (25 entreprises au sein du Sedima Yonne-Nièvre) subissent les effets de la crise sanitaire. Celle-ci a considérablement perturbé les chaînes de montage, entraînant d'importants retards de livraisons de tracteurs, moissonneuses et de bien d'autres équipements. Parfois, les engins ne peuvent être livrés parce que le constructeur lui-même manque de pièces, non fournies par ses sous-traitants.

Tout est là pour que ça n'aille pas

Une sorte de jeu de dominos dévastateur en bout de chaîne pour des professionnels qui n'y sont pour rien, mais qui se retrouvent obligés d'expliquer à leurs clients que les délais de livraison vont s'allonger. Et s'il n'y avait que la crise sanitaire !.. Mais les distributeurs de ces matériels doivent aussi composer avec la hausse de l'acier, observée depuis plusieurs mois, et qui se traduit par un renchérissement d'engins commandés sur des bases de devis qui ne sont plus toujours tenables, là aussi en raison des retards. Stéphane Bonfillou cite des tarifs en augmentation de 4 à 30 % sur certains équipements. Bref, il y a là tous les ingrédients pour rendre la vie beaucoup plus difficile aux professionnels de la vente et de l'entretien de machines agricoles. Stéphane Bonfillou, qui gère deux sites de distribution dans l'Yonne, ne compte plus les confrères qui lui remontent les tensions avec des clients qui ne comprennent pas la situation. Un contexte qui met les nerfs des équipes de ces entreprises à rude épreuve et qui contribue à détériorer des relations commerciales parfois établies de longue date. En fait, le secteur est pris entre le marteau des constructeurs fournisseurs, et l'enclume des clients. « *Face à des situations qui tournent parfois à l'agressivité,* précise Stéphane Bonfillou, *nos salariés ne travaillent plus de manière sereine, certains expriment même leur volonté d'arrêter. Lorsqu'on sait que notre secteur est déjà en tension et qu'il peine à recruter, on n'a vraiment pas besoin de ça en plus…* ».

Effort de compréhension

L'ensemble des concessionnaires réunis au sein du Sedima 89-58 veut aujourd'hui faire bloc pour que chacun prenne conscience que cela ne peut pas durer et que les professionnels distributeurs et agriculteurs sont interdépendants et dans le même bateau. « *Face à la pénurie de pièces,* poursuit le président du Sedima 89-58, *nous essayons de trouver des solutions de dépannage pour nos clients, mais ce n'est pas toujours possible. Les agriculteurs doivent donc aussi faire un effort de compréhension et cesser de mettre une pression forte, voire de faire du chantage, comme on l'a vu dans certains cas* ». Au-delà de la situation présente déjà compliquée, Stéphane Bonfillou avoue aussi une certaine inquiétude sur l'avenir proche, avec les prochaines moissons : « *Si la récolte et les rendements sont bons, nos clients vont vouloir investir, mais nous risquons de ne pas avoir de matériel à livrer sur leur exercice comptable. Certains ne vont pas le comprendre. Les retards de livraisons sont d'autant plus difficiles à vivre que nous n'avons pas de vision claire sur les délais : la plupart de nos fournisseurs ne sont pas en mesure de nous renseigner sur ce point* ». Les moissons sont aussi traditionnellement une période où les besoins en pièces sont forts et là encore, un approvisionnement correct n'est pour l'heure, pas garanti. « *Si les concessionnaires n'anticipent pas pour la moisson, ça risque d'être très compliqué et les clients ne le comprendront pas. De leur côté, les agriculteurs ne doivent pas regarder la réalité uniquement de leur point de vue. Ils doivent faire preuve de plus de compréhension par rapport à notre contexte de travail* ». Dans toute sa carrière, Stéphane Bonfillou ne se souvient que d'une autre période un peu similaire : c'était en 2013, une année marquée par des hausses de l'acier et des livraisons retardées. « *Nous subissons aujourd'hui des effets collatéraux du Covid, alors que lors du premier confinement, nos entreprises ont su s'organiser pour assurer le service à nos clients. Il faut donc qu'ils comprennent que les désagréments actuels ne sont pas de notre fait et qu'il ne sert à rien d'être agressif…* ».

BERTY ROBERT

Pneus, acier, GPS, électronique…

Parmi les pénuries qui affectent le secteur, Stéphane Bonfillou cite quelques exemples de pièces manquantes :
- **des pneus, qui, pour lui, entraînent pour l'instant deux mois de retard dans la livraison de certains tracteurs.**
- **des composants électroniques.**
- **les délais de livraison pour des GPS atteignent cinq mois là où, en temps normal, il suffisait de cinq jours.**

Un impact financier pour les concessionnaires

***« Ces situations,* précise Stéphane Bonfillou, *ont un impact financier pour nous : lorsque nous vendons un matériel et que nous reprenons l'ancien, cette reprise se fait sur la base du temps de travail de l'engin à un moment donné, mais si la livraison est retardée, forcément, l'engin à reprendre accumule plus d'usure, et perd donc de la valeur. Le client a alors du mal à accepter que son équipement ne soit pas repris au prix défini au départ… Nous faisons des efforts, mais nous perdons de l'argent* ».**

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **11/05/2021**

Effectif global: 1062 - Taux de vente: 91%

Effectif total: 395 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,65 €	2,81 €	2,74 €	=
			300-350	2,67 €	2,82 €	2,72 €	-0,02
			350-400	2,58 €	2,68 €	2,64 €	+0,01
			400-450	2,59 €	2,73 €	2,67 €	-
		R	300-350	2,61 €	2,69 €	2,63 €	+0,09
	F	U	250-300	2,70 €	2,80 €	2,75 €	+0,11
			300-350	2,65 €	2,75 €	2,69 €	=
		R	250-300	2,52 €	2,57 €	2,53 €	-0,06
			300-350	2,55 €	2,63 €	2,60 €	+0,05

Apports corrects pour la saison. 91% de vendus La présence d'un jour férié dans la semaine n'a pas gêné les besoins ni les conditions d'exportation. Les acheteurs sont présents, les besoins sont réguliers et les cours sont facilement maintenus dans les broutards, les taurillons, les laitonnes et les génisses. Dans le gros maigre, les cours sont inchangés également. Ambiance commerciale correcte avec peu de relève. Les sujets herbés sont de plus en plus présents et ils sont les très recherchés. Présentation de qualité et cours soutenus dans les taureaux.

Effectif total: 255 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE							
TAURILLONS :	M	U	300 - 350	2,68 €	2,89 €	2,72 €	-
			350 - 400	2,59 €	2,80 €	2,65 €	=
			400 - 450	2,56 €	2,67 €	2,63 €	=
			450 - 500	2,54 €	2,63 €	2,58 €	+0,04
GENISSES :	F	R	300 - 350	2,56 €	2,60 €	2,58 €	-
			350 - 400	2,58 €	2,61 €	2,60 €	+0,02
			400 - 450	2,56 €	2,67 €	2,63 €	+0,21
		U	350 - 400	2,45 €	2,57 €	2,49 €	-0,14
			450 et +	2,15 €	2,25 €	2,22 €	-0,21

Effectif total: 400 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,81 €	1,96 €	1,88 €	+0,08
	F	E	- 5 ans	2,48 €	3,18 €	2,76€	-0,64
VACHES CHAROLAISES			5 à 10 ans	2,41 €	2,98 €	2,56 €	-
		U	- 5 ans	2,00 €	2,45 €	2,17 €	-0,05
			5 à 10 ans	1,88 €	2,55 €	2,10 €	+0,02
			+ 10 ans	1,81 €	2,08 €	1,90€	+0,03
		R	- 5 ans	1,77 €	1,99 €	1,89 €	-0,13
			5 à 10 ans	1,64 €	1,95 €	1,76 €	-0,08
			+ 10 ans	1,61 €	1,78 €	1,71 €	+0,02
GENISSES		E	24 à 36 mois	2,53 €	4,83 €	3,01 €	+0,13
		U	24 à 36 mois	2,07 €	2,58 €	2,34 €	+0,02

SYNTHESE

Broutard(e)s : Les volumes sont encore modérés face à une demande régulière ; l'export est assez peu perturbé par l'Ascension. Les mâles valablement vaccinés s'échangent à des cours globalement reconduits : les ventes sont fluides dans une bonne ambiance commerciale. Le placement reste délicat pour les sujets moyens et/ou non vaccinés avec un net plafonnement des cours. En femelles, l'activité garde son dynamisme à des cours stables.
Gros bovins maigres : La situation est un peu plus détendue cette semaine : le commerce se réactive après plusieurs semaines moins favorables aux mises en place. La marchandise de bonne qualité se place facilement à des cours soutenus voire en hausse; les sujets herbés sont recherchés. En revanche, les sujets moyens sont toujours sévèrement triés occasionnant des invendus.
Boucherie : En femelles, l'activité est régulière sur des volumes toujours modérés. Les vaches et génisses allaitantes de qualité supérieure se placent facilement à des cours fermes. La marchandise moyenne est plus discutée. Les besoins industriels en viande d'entrée de gamme soutiennent les achats en vaches mixtes et laitières qui regagnent quelques centimes.
Veaux : L'ambiance commerciale s'éclaircit plus franchement cette semaine : les achats sont plus dynamiques et profitent aux veaux de bonne qualité marchande. On enregistre une moyenne de +10€ en type laitier et croisés. Les charolais suivent la même tendance. Seuls les limousins font encore l'objet d'un tri sévère. En veaux gras, les achats demeurent prudents à des cours difficilement reconduits.
Ovins : En agneaux, les besoins sont réguliers face à des volumes toujours modérés. L'ambiance commerciale est soutenue, les prix sont fermement tenus, voire en nette progression après plusieurs semaines de relâchement après Paques. En agnelets le constat est identique : les besoins se réactivent face à une offre limitée. En brebis, les ventes sont fluides à cours fermes.

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 03/05/2021 au 09/05/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,10 -0,09	8,00 -0,12	6,90 -0,37	-	-	-	-
	R	7,55 -0,16	7,64 -0,15	7,61 -0,05	-	7,59 =	-	-	-
	O	-	6,77 0,23	-	-	7,17	-	-	-
3 (couverts)	U	-	7,94 -0,16	7,97 -0,09	6,99 -0,17	-	-	7,77 =	-
	R	7,52 -0,14	7,65 -0,09	7,64 0,01	6,84 0,01	7,76 0,03	7,63 0,01	7,29 -0,01	6,74 0,11
	O	7,23 0,09	7,23 0,08	7,27 0,09	-	7,36 0,03	7,01 0,04	6,78 -0,02	-
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,97 -0,08	6,58	-
	O						6,50	-	

Zone nord : Les cours s'ajustent à la morosité du marché.**Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 10/05/2021

Bovins : 217

Broutards :	**(275 - 395 kg)**	**750 - 1040**	**2,49 - 2,72**
Broutards :	**(405 - 455 kg)**	**1070 - 1200**	**2,58 - 2,67**
Laitonnes :	**(220 - 370 kg)**	**540 - 970**	**2,47 - 2,68**
Génisses 18-24 mois :	**(435 - 540 kg)**	**880 - 1090**	**1,88 - 2,10**
Génisses 24-36 mois :	**(575 - 675 kg)**	**1120 - 1550**	**1,83 - 2,42**
Vaches légères :		**600 - 1250**	
Vaches entre deux :		**1280 - 1440**	
Vaches lourdes :		**1480 - 2010**	

Peu d'apports en mâles, vente rapide en lourds (+ de 400kg) à des tarifs soutenus. Placement plus sélectif en légers. Cours fermes en femelles valablement vaccinées. Apports plus importants en vaches et de bonne qualité entrainant une vente active et quasi-totale.

Bovins gras : 9

Vaches de viande : 4,00 à 4,07 € kg de viande.
Génisses de viande : 3,88 à 4,44 € kg de viande.

Vente globale à des tarifs stables.

Ovins : 172.

Agneaux	**110 - 180**	**(2,76 - 4,19)**
Brebis	**50 - 122**	**(0,78 - 1,28)**

Apports plus importants en agneaux. Cours sensiblement reconduits dans l'ensemble des catégories.
Prochains marchés : Bovins le lundi 17 Mai et ovins le mardi 24 Mai 2021 aux horaires habituels.

10 MAI 2021

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché calme sur les JB. Demande dynamique en vaches laitières, les prix restent stables.
Bovins maigres : Cours facilement reconduits, mais restant à des niveaux encore insatisfaisants.

POLITIQUES

Le ministère a ouvert les concertations le 5 mai sur le second pilier de la PAC 2023, en présentant différentes options pour les principales mesures., et leur chiffrage. Pour maintenir l'ICHN selon les modalités actuelles, il faudra +108 Meuros/an de cofinancement national. En gestion des risques, l'option d'appliquer un schéma élargi en assurance couterait 150 Meuros (mais en l'état pas adapté pour l'élevage). Le ministère avance aussi des hypothèses sur la suite des MAEC, et l'aide au bio.

ENVIRONNEMENT

Les députés de l'Assemblée nationale ont adopté le 4 mai, en 1ère lecture, le texte de loi climat et résilience. Les députés ont voté l'interdiction du "greenwashing", la généralisation d'une étiquette environnementale sur les produits, la lutte contre la déforestation importée ou l'extension de l'obligation d'approvisionnement à hauteur d'au moins 50% de produits durables et de qualités (60% de viande de qualité dès 2025) et 20% de produits bio en restauration collective dès 2025. L'examen au Sénat devrait débuter en juin prochain.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

L'un des enjeux forts du plan-filière est la contractualisation, pour toutes les catégories à hauteur de 30% d'ici début 2023. Cet objectif concerne également la voie mâle. Pour se faire, des travaux sont en place au sein d'INTERBEV sur ce sujet. Dans ce cadre, un groupe de travail a permis de présenter en complément de l'indicateur de suivi de sorties des JB, un nouvel indicateur essentiel: l'indicateur de mise en place. Cet indicateur qui nous le souhaitons complètement finalisé pour le début de cet été (il reste à définir les déclinaisons possibles, les fréquences de publications…), permettra de donner de la visibilité sur le marché actuel et à venir, conduisant notamment les opérateurs à contractualiser plus facilement une partie des animaux.

FOCUS

Le projet européen BovINE, consortium de bonnes pratiques entre 10 pays européens sur la qualité des viandes, l'environnement, le bien-être animal et la résilience socio-économique propose son 3ème séminaire transnational le 22 et 23 juin prochain. C'est la France, via IDELE et FNB, qui organise cet événement, à distance. La FNB invite le plus grand nombre à se connecter à la 1ère journée du séminaire : une présentation des travaux du PACTE INTERBEV et de la R&D IDELE y sera faite.

EN REGION

Les éleveurs de la FDSEA de la Vienne, ont mis en place un groupe « Éleveur & Engagé dans leur département. Ce groupe poursuit les échanges et les communications sur la démarche auprès du grand public. Vendredi dernier, au rayon Boucherie d'Auchan Poitiers Sud, les éleveurs bovins du département ont donc invité les consommateurs à découvrir leur démarche et en savoir davantage sur leur métier et leurs animaux ! Lien vers la publication ici .

FAIT DE LA SEMAINE

Les modalités dérogatoires acceptées par 7 pays membres dans le cadre de la FCO sont publiées sur le site de la Commission Européenne *(Belgique, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Espagne & Portugal)*. Pour rappel, les exigences générales restent en vigueur dans tous les cas (vaccination 4 et 8 depuis 60j), et sont les seules actuellement applicables vers les autres Etats membres. Les modalités dérogatoires acceptées par la France doivent encore être rediscutées au sein de la filière.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

22%

C'est le pourcentage, en 2017/2018, au niveau des installations des exploitations viande bovine, qui se fait avec un exploitant âgé alors de plus de 40 ans au moment de l'installation. Ce chiffre provient d'une étude financée par INTERBEV et CNE, et menée par IDELE «Où vont les vaches allaitantes: évolutions démographiques des éleveurs, trajectoires d'exploitations et dynamiques territoriales ». Tous les détails ici.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

21 - Recherche Massey Ferguson petit gris (1801)
✆ **06 10 19 22 29**

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

Travail du sol

21 - Vends déchaumeur optimer Kuhn 6003, 6 m., 2011, peigne, déflecteurs, TBE, renouvellement, dispo. (1903)
✆ **06 87 21 21 00**

51 - Vends amendement organique 100 % lisier de porc, sec, composte, belle qualité, homogène, dose 11 19 07 NPK KG T produit brut 26 Đ/T (1908)
✆ **06 88 39 18 02**

38 - Vends pirouette Krone 4 toupies 5m20 - herse dents neuves relevage hydrau châssis lourd lar 5m - 1 cover crop 2m50 - désileuse Lucas 1m3 1/2 - charrue 5 corps Overum bon état.
✆ **06 70 66 62 19**

69 - Vends herse plate Quivogne 4.20 m. peu servie.
✆ **06 75 63 46 61 HR**

89 - Vends Rotavator 2.70 m, modèle entreprise, bon état + vends Brabant, 2 socs, Souchu Pinet, sécurité boulons, très bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

07 - Recherche moissonneuse-batteuse année 1980-1995 pour transformation poste fixe Rhône-Alpes
✆ **06 80 61 13 81**

21 - Vends presse bottes carrées 80 x 70 Welger D4000, BE, 12 000 euros (1803)
✆ **03 80 51 87 65 HR - 06 13 68 74 77**

26 - Vends vendangeuse Alma Selecta en bon état, servie 15Ha par an.
✆ **06 83 00 65 05**

42 - A vendre : Pirouette Lély Lotus 770 6 toupies - 2011 - Faucheuse conditionneuse Kuhn FC283TG avec lamier, patins et assiettes neufs - 2005 -Faucheuse conditionneuse pendulaire Claas Disco 2700E-2012 -Combiné Amazone comprenant herse CE303 et semoir AD303-2002
✆ **04 77 28 92 53**

69 - Vends botteleuse moyenne densité John Deere GB 300. Très bon état, entièrement révisée par un professionnel, transmission neuve. Prix 1500 euros.
✆ **06 99 15 36 88**

69 - Vends andaineur Kuhn GA 280 et pirouette Kuhn 2 toupies.
✆ **04 74 04 61 54**

69 - Vends Round baller RP 200 Velger très bon état.
✆ **06 74 19 37 41**

71 - Vends faneuse Kuhn GF7601H, 8 toupies, année 2003, BE.
✆ **06 84 70 98 13**

74 - Vends autochargeuse Krone pirouette 2 toupie souffleur engrangeur 13 CV. Bon état. A débattre.
✆ **06 77 54 99 75**

Irrigation

38 - Vends 50 cannes d'irrigation 60 longueurs alu 700 euros - Bineuse maïs 500 euros.
✆ **06 28 25 98 01**

Cave

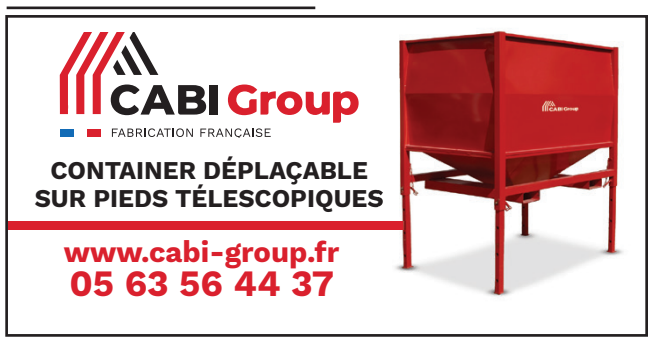
69 - AV cuves inox rondes Velo 1996 - 2x150 hl 4550 euros pièce - 1x100 3650 Đ - 1x85 3400 euros.
✆ **06 08 33 81 09 ou 06 08 35 64 56**

Divers

01 - Vends presse moyenne densité CLASS Markant 55. Planteuse Super Prefer poireaux.
✆ **03 85 30 30 26**

01 - Vends cellule à grains 75T avec vis de reprise diam 5m50 H 4m50.
✆ **06 23 84 87 09**

01 - Vends surélévateur BR Bugnot TBÉ ; masses jerricane pour Renault et Fiat.
✆ **06 87 55 29 38**



07 - Vends faucheuse Kuhn 2810 année 2011 CHGT rapide ; Des couteaux TBE
✆ **06 30 84 17 34**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (1704)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1902)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Vends ancien wagon SNCF pour cuve azote liquide ou eau, 50 m3, 2 000 euros (1905)
✆ **06 81 86 91 33**

21 - Vends semoir maïs tournesol Nodet PN 2, 6 - 8 rangs, - mélangeuse distributrice Marmix 4 m3, bon état (1906)
✆ **03 80 75 90 03**



25 - Vends 5 bras de traite Système M 100, marque Delaval, bon état + 1 voiture de marque BMW série 3. Année 2006, 165 000 km (7 000 euros), bon état.
✆ **06 83 82 92 55**

26 - Vends remorque fourragère, moulin à farine contre poids rotovator pirouette Khun.
✆ **06 17 07 52 89**





71 - Cause décès à vendre faneuse Kuhn de 2003 pour 2.500 HT ; faucheuse Vicon pour 1.700 HT ; presse Gallinani de 1989 pour 2.000 HT ; lame niveleuse Desvoys de 1994 pour 500 HT ; épareuse CMV de 1995 pour 2.500 HT ; ensileuse taînée Vicon 2009 pour 6.000 HT ; herse rigide Quivogne pour 400 HT de 1996 ; cuve galva 1.500 l pour 300 HT ; broyeur à marteaux aliments Toy de 2011 pour 700 HT ; multi-broyeur aliments Toy pour 300 ht ; épandeur à fumier vigneron Roche de 2002 pour 6.000 HT.
✆ **fguichon@asbfc.fr**

38 - Vends pneus 7.50.16 bon état.
✆ **06 89 97 78 31**

39 - Vends une faneuse Sella 6 toupies TBE et un épandeurRock 7T hérissons verticaux TBE.
✆ **06 26 20 05 40**

69 - Vends pirouette Fart KH 300 DN 2 toupies + andaineur à peigne JF
✆ **06 87 41 61 93 après 17 h 30**

69 - Vends presse MD J. Deere 224 - Groupe de taille porte 3 points MO750L - Lits et imperméables vendanges.
✆ **04 74 67 18 98 H repas**

69 - A vendre barbelés pas rouillés - Charrue Bisoc Huard - Nourrisseur à veaux - Faneuse 3.4 m. Kuhn TBE 4 toupies - Deux buvettes de prairie.
✆ **06 61 09 98 91**

71 - Vends faucheuse pendulaire Kuhn 3110GMD lift control et bétaillère Masson 5 m, BE.
✆ **06 83 99 46 19**

71 - Vends presse Galignani 2200SL, 2009, évacuateur fumier curetable, chaîne marine, stalle comtoise, glissière autoroute.
✆ **06 81 04 51 45**



Elevage

15 - A vendre cabane à traire 4 places. Pompe à vide. Tank. 1000 l + 2 pots.
✆ **04 71 73 25 93 HR**

21 - Cause retraite vend épandeur Sodimac Rafal 1 000, 8 T, hérissons verticaux, bon état, - bétaillère Ponge 7 m. (1205)
✆ **06 78 86 46 81**

71 - Vends 1 taureau charollais type viande, non inscrit et 2 taureaux charollais, HBC, TGS, livraison assurée. Guillaume Desmurs.
✆ **06 81 24 85 64 ou 06 83 35 59 07**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Renault Master 3 bétaillère 160 cv boite auto 03-11-2011 modèle 2012, 1ère main, 317000 km, moteur 140000 km, caisse Ménard, tout alu, séparation, factures d'entretien, CT OK, libre de suite, prix 189 000 euros.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

58 - Vends 4x4 Landrover diesel Discovery blanc, 300 000 kms, camionnette, BE, CT OK, TVA récupérable, 4 400 euros (1907)
✆ **06 86 26 31 62**

Tourisme

39 - Vends Tiguan 4 roues motrices 195 000 kms 2012 attelage, TBE.
✆ **06 26 20 05 40**

Achat-Vente

Récolte

03 - Vends enrubannage bio blé méteil, graines chicorée fourragères échange contre fumier, transport assuré (1909)
✆ **06 03 80 08 26**

07 - Recherche luzerne herbée ou foin sur pied
✆ **06 85 12 73 24**

42 - Vends maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

69 - Vends foin bottes rondes et rectangulaires, luzerne bonne qualité. Livraison 8 tonnes minimum.
✆ **04 74 00 30 70**

Fourrage

57 - Recherche 500 tonnes foin en bottes rectangulaires de qualité. Paiement comptant au chargement.
✆ **06 11 25 32 27**

Propriété

Terrain

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 ha groupés. Etudie toute proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Immobilier

15 - AV ferme dans le Cantal, 58 HA de terres cultivable, 5 d'un seul tenant et mécanisable prairies avec ruisseau fermier avec bail de 18 ans uniquement sur les terres cultivables. Bâtiments grange étable, stabu et hangar, 57 HA de bois hors bail idéal pour investisseur.
✆ **06 10 28 83 78**

71 - Exploitation à reprendre nord de l'Ain avec bâtiment. Envoyer courrier en indiquant nom, prénom et n° de téléphone à L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, 71010 Mâcon cedex en précisant :
✆ **03 85 29 55 29**

Location

Immobilier

63 - Auvergne loue à St Victor la Rivière appart cosy 2 pers tt confort site tourist et rando.
✆ **07 85 86 29 67**

88 - A 9 kilomètres de Vittel-Contrex dans un très beau cadre loue gite 4 personnes tout confort 250 euros / semaine.
✆ **06 87 59 12 94**

Mariage

89 - Femme malgache 47 ans travailleuse, courageuse cherche homme 40 à 65 ans (1802)
✆ **06 36 14 74 55**

Emploi

Offre

07 - expl bovin lait bio rech salarié pour traite et autres travaux CDI 35 h
✆ **06 87 99 73 46**

61 - Jean Freon Elagage, 50 ans d'expérience dans l'élagage, recherche chauffeurs poids lourd et tracteur et forestier (H/F). Déplac. GD Ouest/Centre.
✆ **Envoyer CV par mail : jean-freon@freon-elagage com**

21 - Exploitation en grandes cultures recherche un saisonnier pour réaliser les travaux liés aux moissons (conduite des bennes, travail du sol), pour le mois de juillet 2021 (le contrat peut démarrer plus tôt et/ou finir plus tard selon la météo). Rémunération: 1500euros net Formation agricole ou 1ere expérience sur poste similaire souhaité. Repas fourni par l'employeur le midi. (1901)
✆ **06 08 25 63 65**

26 - Entreprise de transformation de produits végétaux secteur Saint-Marcellin, cherche un(e) collaborateur (trice) motivé(e) et dynamique pour conduire une unité de transformation et de conditionnement. Profil pour le poste : esprit d'équipe, rigueur et autonomie. Compétences nécessaires : respect des procédures de travail, d'hygiène, de sécurité, organisation. CACES 3 serait un plus , niveau BAC
✆ **04 76 64 56 33**

55 - Nord Meuse recherche second d'élevage expérimenté (H/F), pour troupeau 200 vaches laitières, poste évolutif.
✆ **06 81 37 61 78**

58 - Ferme polyculture élevage Lormes cherche salarié temps pleine, CDI, autonome, sérieux, permis VL (1904)
✆ **06 87 31 57 31**

73 - Exploitation lait viande bovin caprin porc robot mélangeuse transfo cherche pour poste à responsabilité salarié qualifié motivé pour conduite élevage.
✆ **06 31 50 64 16**

Alysé
Pour la performance des éleveurs
www.alyse-elevage.fr
3 rue Jules Rimet - 89400 Migennes
Tel. 03 86 92 36 40
contact@alyse-elevage.fr

RECRUTE
1 AGENT DE PESÉE (H/F)
en CDI à temps partiel

pour prélèvement de lait à la ferme
(en salle de traite classique ou robotisée)
Secteur
Auxonne • St Jean de Losne • Beaune

Résidence obligatoire dans la zone

ENVOYEZ CV + LETTRE MANUSCRITE

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE 2 COMMERCIAUX (H/F)
Pour secteurs Aillantais-Sénonais et Auxerrois-Forêt d'Othe
Postes à pourvoir immédiatement

VOTRE PROFIL
- Connaissance du milieu agricole
- Maitrise des outils informatiques
- Sens du relationnel
- Organisé, intègre et rigoureux
- Ouvert aux dernières technologies

Postes en CDI plein temps - Salaire selon expérience
Véhicule/Mobile/PC

Contacter Stéphane BONFILLOU
au 06 07 54 76 70 s.bonfillou@dafp.fr
ou adresser CV + LM à DAFP Route de Joigny 89130 Toucy

CASE IH POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urcay - Vends reproducteurs Limousins 16 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; Vends génisses pleines vêlage fin octobre début novembre.
✆ **06 28 02 04 05**

03 - AV fond cheptel charolais vaches + veaux d'autres prêtes et pour août INDEM 4 taureaux.
✆ **06 20 60 04 96**

05 - Vends 3 génisses prêtes Abondance, vêlage juin, indemne IBR BVD. Dépt 05.
✆ **06 89 66 19 53**

15 - Vends (cause retraite) 3 jolies vaches aubrac écornées, vêlages 25 mai, HBA, IBR A.
✆ **06 89 85 16 67**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 8 taureaux 2 ans, 30 mâles 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils de puis longtemps. (1401)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - EARL du Mont Rond vend 6 taureaux HBC de 16 à 18 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (1701)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends taureau adulte 4 ans + veaux 16 mois, élevage charolais HBC. EARL Gabory Bruno 21460 Jeux les Bard (1910)
✆ **06 87 43 40 33**

38 - Recherche taureau montbéliard 18 mois calme.
✆ **06 03 71 29 22**

39 - Vends 6 jeunes vaches pleines différentes races : 38, 34, 72, 23, 39. Et jeunes vaches suitées charolaises et salers. Le tout indem IBR BVD. Liv possible.
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

42 - vend 5 génisses pleines limousines vélage aout sept HBL
✆ **06 87 15 67 01**

58 - Vends 7 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1204)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 1 génétiquement sans corne + 2 taureaux adultes HBC. GAEC Deboux (1702)
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92**

69 - Elevage Limousin vends 1 taureau de 4 ans (Norbert Pp) gêne sans corne et 4 de 18 mois, 4 grosses vaches prêtes, calmes TGS inscrits. Très bonnes origines, prix raisonnables livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs limousins inscrits ou non,vaches pleines ou suitées.
✆ **06 71 61 73 16**

70 - Gaec d'Argirey vends 40 vaches et génisses Bio gestantes.
✆ **06 43 67 62 45**

70 - Vends M. les Parthenais calme indemne IBR typé viande, vaches Parthenaises avec veaux.
✆ **06 80 73 11 79**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends cause cessation 15 bonnes génisses charolaises, garanties pleines de 4 à 5 mois, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vends taureaux HBC, jeunes et adultes hivernés au pré. GAEC Goulliard (1706)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds grand choix taureaux HBC de 1, 2 et 3 ans, TGS, IBR, BVD. Pierre Didier, Gueugnon.
✆ **06 80 44 08 26**

71 - HBC vend tx 2 ans + 2 adultes orig. Picaud 57 et 1 ss corne orig. Liban IA + vaches pleines suitées + génisses 2 ans pleines + vx 15 mois TGS, IBR OK, livr. Gaec Devillard Jacques et C., Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

74 - Vends taureau Salers 20 mois très calme.
✆ **06 80 25 00 94**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

Ovin

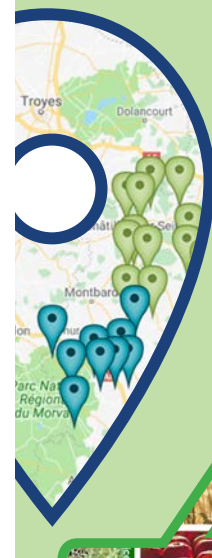
01 - Vends brebis avec agneau 1 mois + bélier reproduction ou abattage.
✆ **06 07 47 26 21**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

01 - Vends chiots Border Collie 5 non lof mère n°250263731917924 très bonne sur ovin conviendrait sur bovins.
✆ **06 61 57 23 23**

24 - AV chiots porcelaine,vaccinés, tatoués, Lof, n°mère 158984492, siret8209825400014.
✆ **06 73 90 14 55**


Saveurs
papier • internet


saveurs.agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 septembre 1994,

Monsieur Jacky Jean Marcel FONTAINE, en son vivant sans profession, demeurant à TART (21110) 28 rue des Bernardines.

Né à DIJON (21000), le 27 août 1945.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à TART (21110) (FRANCE), le 24 mars 2019.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et description reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire à DIJON, le 5 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON (21000) 1 Place de l'Europe, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis.

AL211930550

→ NOMINATION

SELFORME

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 19 avenue Albert Camus,
21000 DIJON
535 347 587 RCS DIJON

Selon délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21/04/2021, il résulte que :

-la société A2CP dont le siège social est situé 3G Rue Jeanne Barret Parc Valmy 21000 DIJON a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Mr Frédéric FRANCE, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

-Mr Gérard DELANGLE demeurant 4 Impasse du Puits Chirot 21120 CHAIGNAY et Mr Olivier FOUQUET demeurant 3 Rue Fenelon 21000 DIJON ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux.

POUR AVIS

Le Président

AL211930569

CALLIOPE RH

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 8 rue du Parc Vert,
Parc du Cap Vert,
21800 QUETIGNY
834 039 109 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 01/05/2021, il résulte que M. Romain LOMBARD, demeurant 5 rue de Montmuzard, 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Directeur Général.

POUR AVIS

Le Président

AL211930571

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SOR AND ROZ

S.A.R.L. au capital de 7.500 €
RCS DIJON 479 423 675

En date du 23/04/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 7, rue du Général de Gaulle à IZIER (21110) au 20 ter, rue du Levant à PLUVET (21110), à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Mention au RCS de DIJON.

Pour avis

AL211930523

SORENITE

S.A.R.L. au capital de 3 000 €
RCS DIJON 492 096 458

En date du 23/04/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 7, rue du Général de Gaulle à IZIER (21110) au 20 ter, rue du Levant à PLUVET (21110), à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Mention au RCS de DIJON.

AL211930524

En raison du lundi de pentecôte : les bureaux seront fermés le lundi 24/05, le bouclage des annonces légales se fera le 21/05 à 16h pour la parution du 28/05/2021.

SAS STEPHANE DERBORD

Capital social : 108.000 euros
Siège social :
11, rue de la Charme 21610
MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGE
379 807 498 RCS DIJON

Transfert du siège social

Par AGE du 06/05/21, avec effet au 01/05/21, le siège social a été transféré au 14, rue du Pont aux Chèvres à GEMEAUX (21120). Pour avis.

AL211930568

SCI LA CHARTREUSE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
22 Rue de la Chartreuse
21200 BEAUNE
504 758 699 RCS DIJON

Selon délibération du 27/04/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 22 Rue de la Chartreuse, 21200 BEAUNE au 2 Rue de Rondenne, 21340 CHANGE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211930573

→ MODIFICATION DE CAPITAL

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

CHECK&TRUST

Société par actions simplifiée
au capital de 1 100 900 euros
porté à 1 189 005 euros
Siège social :
52 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
832 345 672 R.C.S. DIJON

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 décembre 2019, du certificat de dépôt des fonds établi le 27 décembre 2019 par la banque BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et du procès-verbal des décisions du Président du 27 décembre 2019 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 88 105 euros par émission de 88 105 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 100 900 euros à 1 189 005 euros.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 100 900 euros.Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 189 005 euros.

POUR AVIS, Le Président.

AL211930556

LES ATELIERS DE LANGALERIE

SAS au capital de 85 000 euros
Siège social
23 avenue Victor Hugo 21000 DIJON
RCS DIJON 829 317 296

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes des décisions du 26.03.2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 100.000 euros par émission de 20.000 actions nouvelles de numéraire, pour le porter à 185.000 euros et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL211930488

DOL & FOOD

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
porté à 7 843 euros
Siège social : 15 Rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
819 355 678 RCS DIJON

De l'arrêté de compte courant établi le 15/04/2021 et certifié par la gérance, Du procès-verbal de l'AGE du 15/04/2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital et de la réduction de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 443.860 € par émission de 44.386 parts sociales nouvelles de 10,00 € chacune émise au pair, libéré intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, et porté de 7.500 € à 451.360 € puis réduit d'une somme de 443.517 euros, pour le ramener de 451.360 euros à 7.843 euros par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 30 Novembre 2020 et régulièrement approuvés.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de sept mille cinq cent (7 500) euros.Il est divisé en 750 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées numérotées de 1 à 750.Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de sept mille huit cent quarante-trois (7 843) euros. Il est divisé en 45 136 parts sociales de 0,173754 euro chacune, entièrement libérées numérotées de 1 à 45 136.

POUR AVIS, Le Gérant

AL211930540

KFOOD

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
porté à 7 843 euros
Siège social : 15 Rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
519 826 952 RCS DIJON

De l'arrêté de compte courant établi le 15/04/2021 et certifié par la gérance, Du procès-verbal de l'AGE du 15/04/2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital et de la réduction de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 67500 € par émission de 6750 parts sociales nouvelles de 10,00 € chacune émise au pair, libéré intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, et porté de 7500 € à 75000 € puis réduit d'une somme de 67 157 euros, pour le ramener de 75 000 euros à 7 843 euros par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 30 Novembre 2020 et régulièrement approuvés.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de sept mille cinq cent (7 500) euros.Il est divisé en 750 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de sept mille huit cent quarante-trois (7 843) euros.Il est divisé en 7 500 parts sociales de 1,045703 euro chacune, entièrement libérées.

POUR AVIS, Le Gérant

AL211930541

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

CHECK&TRUST

Société par actions simplifiée
au capital de 1 092 732 euros
porté à 1 100 900 euros
Siège social : 52 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
832 345 672 R.C.S. DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2019 que le capital social a été augmenté de 8 168 euros par voie d'apport en nature.L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 092 732 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 100 900 euros.Monsieur Hervé PUTIGNY, demeurant 24 rue du Malpertuis - 21490 NORGES-LA-VILLE, a été nommé en qualité de Directeur Général. POUR AVIS, Le Président.

AL211930557

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

CHECK&TRUST

Société par actions simplifiée
au capital de 550 450 euros
porté à 1 092 732 euros
Siège social : 52 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
832 345 672 R.C.S. DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2019 que le capital social a été augmenté de 542 282 euros par voie d'apport en nature.L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.Ancienne mention : Le capital social est fixé à 550 450 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 092 732 euros.Aux termes d'une délibération de la même Assemblée Générale, il résulte que Monsieur Gérald POITEVINEAU, demeurant 152 chemin de l'Olivaie - 06410 BIOT, a été nommé en qualité de Président en remplacement de la société WEBDRONE, démissionnaire. POUR AVIS, Le Président.

AL211930558

→ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU P.L.U. DE VITTEAUX

Depuis le 10/05/2021, Monsieur le Maire de Vitteaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Celle-ci se déroule à la mairie de Vitteaux aux jours et heures habituels d'ouverture et se terminera le 14/06/2021.

Le Plan Local d'Urbanisme – P.L.U. de la commune de Vitteaux nécessite une adaptation afin de revoir la rédaction de certaines règles du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement posant des difficultés d'application et d'instruction.

A cet effet, Monsieur Jean-Claude CHARAVEL, a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. Il recevra à la mairie de Vitteaux (Rue de l'Hôtel de Ville – 21 350 VITTEAUX) :

- Le samedi 15/05/2021 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- Le mercredi 26/05/2021 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- Le samedi 05/06/2021 de 10 h 00 à 12 h 00.
- Le lundi 14/06/2021 de 14 h 00 à 16 h 00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.vitteaux.fr, onglet Urbanisme

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°4 du P.L.U. pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Vitteaux.
- Par écrit au commissaire enquêteur : Mairie de Vitteaux, rue de l'Hôtel de Ville – 21 350 VITTEAUX
- Par courriel en spécifiant en objet qu'il s'agit de l'enquête publique : plu.mairie.vitteaux@orange.fr

Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre le coronavirus. A ce titre, il sera exigé du public de se munir d'un masque et du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Vitteaux, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès leur réception.

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver le projet de modification n°4 du PLU éventuellement modifié.

Le Maire,

Bernard PAUT

AL211930486

→ MODIFICATION DE STATUTS

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

CREANCEY TAXI SERVICE

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €
Ancienne adresse
Les Portes de Bourgogne
21320 CREANCEY
Nouvelle adresse
2 Les Portes de Bourgogne
21320 CREANCEY
RCS DIJON n°479 89 0360

Suivant décisions unanimes des associés en date du 15/04/2021, il a été :

- pris acte de la démission de M. Marc PAJOT de son mandat de Président de la société à effet du même jour,
- désigné en qualité de Président pour une durée indéterminée M. Quentin MARCHAND, demeurant au 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre – 21210 SAULIEU
- désignés en qualité de Directeurs généraux pour une durée indéterminée Mme Carole ROSE demeurant au 8 ruelle Ecornée 21210 SAULIEU et M. Romain RENARD demeurant au 5 rue des Boucheries 89000 AUXERRE
- rectifié l'adresse du siège social pour rajouter le n° et en conséquence la fixer au 2 Les Portes de Bourgogne 21320 CREANCEY.

Pour avis,

AL211930397

AVIS

GAEC BUISSON FRERES au capital de 153 211,26 euros, siège social : La Chaume 21230 MAGNIEN, AGE du 02/01/2021 : nomination gérant M. Benoît DUREUIL (Hameau de Chevigny 21230 VIEVY), transfert du siège social à Le Puiset, 11 Rue Saint Etienne, 21230 MAGNIEN ; changement de dénomination en DU PUISET, à compter du 01/04/2021 . Pour avis

AL211930480

ADAAP

Société à responsabilité limitée
au capital de 70.000 euros
Siège social : 20 rue Ingenieur Bertin
21600 LONGVIC
418487013 RCS DIJON

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

Marie Brunel, Gérante, 293 rue de la Mirande 21850 Saint Apollinaire.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020, il résulte que :

Le siège social a été transféré au 20 rue Ingénieur Bertin 21600 LONGVIC, à compter du 30 juin 2020.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche sur yon sous le numéro 418487013 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Marie Brunel, 293 rue de la Mirande 21850 Saint Apollinaire, a été nommé Gérant à compter du 30 juin 2020, en remplacement de :

Norbert Goiseau chemin de la Gaillardière 85270 Saint Hilaire de riez, démissionnaire. Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis,

AL211930535

DOMAINE P.M.P.

Société en nom collectif
au capital de 2 439 184,28 Euros
Siège social
21 rue Eugène Spuller – 21200 BEAUNE
419 664 107 R.C.S. DIJON

Aux termes de délibérations en date du 31 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale DOMAINE P.M.P. par Domaine JADOT - PMP et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL211930538

FAMILY THREE

Société civile de portefeuille
au capital de 10 368 312,74 euros
Siège social
38 Route de Dijon 21550 LADOIX SERRIGNY
878 533 801 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/05/2021 a autorisé le retrait partiel d'un associé et constaté la réduction du capital social de 10 368 312,74 euros à 10 345 522,90 euros par rachat et annulation de 10 084 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital est fixé à 10 368 312,74 euros. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 10 345 522,90 euros. L'avis de constitution de la société a été publié dans LE CHATILLONNAIS ET L'AUXOIS, le 24/10/2019 et au BODACC n°20190213 publié le 05/11/2019. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL211930548

→ RECTIFICATIF

ILAN 21

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 02/04/2021 concernant la Société Ilan 21 : Il fallait lire que siège social est : 36 Rue de la Gentiane, Le clos des Genets 2 21800 Neuilly-Crimolois.

AL211930518

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP David Belou - Véronique Varlet Guillaume Lorisson Charles-Alban Prieur - Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

SCI ROGE

Dénomination : SCM ROGE. Forme : SCM. Capital social : 600 euros. Siège social : 6 Rue MARTENOIS, 21110 ROUVRES-EN-PLAINE. 490530664 RCS de Dijon.

Aux termes d'un acte reçu par Me Caroline BATISSE, notaire à DIJON, le 9/04/2021, la sté a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de la société à compter du 9 avril 2021, par Monsieur Philippe HOURDAIN, demeurant 4 rue du Martenois, 21110 ROUVRES-EN-PLAINE. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211930536

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 10/05/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NUITS-SAINT-GEORGES: Terre - Classification d'urbanisme : Zone Nn du PLU

48 a 01 ca

- En bollard: AX-25[1810]-27[1806]

PREMEAUX-PRISSEY: Landes - Classification d'urbanisme : Zone A du PLU

26 a 45 ca

- Aux epenottes: C-862

QUINCEY: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU

60 a 40 ca

- Corvee chignot: ZA-6

1 ha 29 a 50 ca

- Corvee chignot: ZA-25[3]-26[3]-27[3]-28[3]

3 ha 59 a 40 ca

- Pre verot: ZH-37

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

QUINCEY : Surface sur la commune : 3 ha 68 a 92 ca

- 'De la station': ZH- 66[11] - 'En tanniere': ZE- 84[65](*)

Terre - Classification d'urbanisme :

ZH 66 : Zone A du PLU

ZE 84 P2 : Zone A et 1 AU du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 02/06/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211930567

LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP du 15/04/2021, la société TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 €, dont le siège est situé à NANTERRE (Hauts de Seine), 562 Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°531 680 445 a confié sous contrat de location gérance du 01/05/2021 au 30/04/2024 à la société TAB II, SARL au capital de 7.500,00 € dont le siège est à FONTAINE LES DIJON (21121), Boulevard des Allobroges, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 809 603 228, un fonds de commerce de station-service et activités annexes (carburants (distribués sous le régime du mandat), lubrifiants et produits connexes ; boutiques : produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires, lavage (mandat), dépoussiérage, gaz en bouteilles, vente de cartes lavage, offre café, alcool (vente à emporter)), dénommé le RELAIS ALLOBORGES, exploité à FONTAINE LES DIJON (21121), Boulevard des Allobroges.

AL211930537

FRUTAROM FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social:
5 rue Louis Néel Quartier de Pouilly
21000 DIJON
RCS 479 225 997 DIJON

Au terme des décisions de l'Associé Unique en date du 05/05/2021, Monsieur Richard O'Leary a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour.

AL211930552

SCI ETUDIS

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 2016 enregistré le 9 octobre 2020, il a été mis fin aux fonctions de gérant de Monsieur Damien DUPUIS demeurant à CORCELLES-LES-MONTS (21160) et à la nomination à cette fonction de Monsieur Loïc FANZEL demeurant au 11 boulevard carnot à DIJON (21000) au sein de la société dénommée SCI ETUDIS, société civile immobilière au capital de 500 euros dont le siège sociale est à CHATILLON SUR SEINE 11 rue de la ferme et immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 528 097 884. La publicité sera faite auprès du RCS de DIJON.

AL211930560

SCCV PS CONSTRUCTION DE CALVISSON

Société civile immobilière
de construction vente
Au capital de 1 000 €
Siège social :
5 Rue du Régiment de Bourgogne -
Bâtiment A - 21200 BEAUNE
DIJON RCS D 814 722 690

Aux termes d'une assemblé générale en date du 1/04/2021, les associés ont constaté la démission de M Francis PIOT, de ses fonctions de cogérant.

En conséquence la précédente mention est modifiée comme suit :

GÉRANCE :

Ancienne mention :

M Francis Jacques PIOT, de nationalité française, né le 27/07/1957 à GIROMAGNY (90) et domicilié à BEAUNE (21), 167 rue de granges de cîteau hameau de gigny

PS CONCEPT, SARL 12 Rue Gustave EIFFEL, 21200 BEAUNE - 500 436 928 RCS DIJON

Nouvelle mention :

PS CONCEPT, SARL 12 Rue Gustave EIFFEL, 21200 BEAUNE - 500 436 928 RCS DIJON

Pour avis,

La gérance

AL211930565

SCCV PS CONSTRUCTION DU PIEMONT

Société civile immobilière
de construction vente
Au capital de 1 000 €
Siège social :
5 Rue du Régiment de Bourgogne -
Bâtiment A- 21200 BEAUNE
DIJON RCS D 814 734 604

Aux termes d'une assemblé générale en date du 1/04/2021, les associés ont constaté la démission de M Francis PIOT, de ses fonctions de cogérant.

En conséquence la précédente mention est modifiée comme suit :

GÉRANCE :

Ancienne mention :

M Francis Jacques PIOT, de nationalité française, né le 27/07/1957 à GIROMAGNY (90) et domicilié à BEAUNE (21), 167 rue de granges de cîteau hameau de gigny

PS CONCEPT, SARL 12 Rue Gustave EIFFEL, 21200 BEAUNE - 500 436 928 RCS DIJON

Nouvelle mention :

PS CONCEPT, SARL 12 Rue Gustave EIFFEL, 21200 BEAUNE - 500 436 928 RCS DIJON

Pour avis. La gérance

AL211930566

POURSUITE D'ACTIVITÉ

GAEC DE MOUSSEE

GAEC, capital : 116 080 €, siège social : 6, Rue de la Rescousse 211130 LES MAILLYS, 322 471 475 RCS DIJON, AGE du 23/08/2020 : prorogation de la durée de la Société de 99 ans à compter du 24/08/2021, soit jusqu'au 24.08.2120. Pour avis

AL211930441

NON DISSOLUTION

BOURGOGNE JC GUYAUX

BOURGOGNE JC GUYAUX, Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, Siège social : 14 route de Savigny - 21200 BEAUNE, 843 386 889 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 03/03/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL211930516

DISSOLUTION LIQUIDATION

TAMPICO

Société civile immobilière
Au capital de 5 000 euros
Siège Social
ZI Route d'Esbarres
21470 BRAZEY EN PLAINE
RCS DIJON 791 826 365

Clôture de liquidation

Aux termes des décisions de l'AGO en date du 15.03.2020, il résulte que l'Assemblée Générale, statuant au vu du rapport du Liquidateur, a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur, M. Marc VERRE demeurant Monte da Fuzeta - Caixa 908 D à 8800-213 TAVIRA (Portugal) et l'a déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis.

AL211930465

AVIS

EARL DU CHENE au capital de 60 842 euros, siège social 1 Route de Grenant, 21540 GRENANT LES SOMBERNON, 323 562 520 RCS DIJON, décisions du 31/12/2020 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation. Pour avis

AL211930501

SCI AURORE

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 30/04/2021, les associés de la SCI AURORE, au capital de 200 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°439704917, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 30/04/2021.

Pour avis

AL211930525

SCI INDRA

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 30/04/2021, les associés de la SCI INDRA, au capital de 150 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°445343049, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 30/04/2021.

Pour avis

AL211930526

SCI SUN I

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 30/04/2021, les associés de la SCI SUN I, au capital de 150 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°452620677, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 30/04/2021.

Pour avis

AL211930527

SCI SUN II

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 30/04/2021, les associés de la SCI SUN II, au capital de 150 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°479944068, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 30/04/2021.

Pour avis

AL211930528

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

CUMA DE LADOIX-CORTON

N° Agrément : 21-503
RCS Dijon : 333 555 043
Siège : Mairie - 21550 Ladoix-Serrigny

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AG Ordinaire en date du 23 avril 2021, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

AL211930572

EURO-POUSS

SARL à associé unique
au capital de 30.489,80 €
Siège social : 32 rue de l'Eglise
21380 EPAGNY
399 284 801 RCS DIJON

Dissolution anticipée

Aux termes d'un acte SSP du 30/04/2021, Mme Hélène LAUTERBARCH a décidé la dissolution anticipée de la SARL EURO-POUSS et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Mme Hélène LAUTERBARCH dmt 5 rue Legouz Gerland à DIJON (21000) devient liquidateur à compter de cette même date. La gérance assumée par elle-même a pris fin à la même date.

Mme Hélène LAUTERBACH, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis. Le Liquidateur

AL211930547

AVIS DE CONSTITUTION

LE DAUPHINE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 30 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Dénomination : LE DAUPHINE Siège : 15 Rue Dauphine, 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 10 000 euros

Objet : exploitation d"un fonds de commerce de café, bar, brasserie, restaurent avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées sur place, organisation de soirées à thème

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Damien DE MATOS, demeurant 25 rue Charles Téméraire, 21000 DIJON La Société sera immatriculée au RCS de Dijon. POUR AVIS Le Président

AL211930562

LE RELAIS DES HOSPICES

Société par actions simplifiée
(associé unique)
au capital de 2 000 euros
Siège social
4, Rue Henri Cyrot,
21420 SAVIGNY LES BEAUNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY LES BEAUNE du 29 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée (associé unique)

Dénomination : LE RELAIS DES HOSPICES

Siège : 4, Rue Henri Cyrot, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Exploitation d'un bar restaurant, Ventes de vins et boissons,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Eddy, Gaston, Julien MERCIER, demeurant 240 Boulevard des Horizons, 06220 VALLAURIS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

POUR AVIS, le Président.

AL211930542

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 5 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : JORIS LABERENNE

Siège social : 11 avenue du 8 septembre 1944, 21200 BEAUNE

Objet social : Toutes activités de plomberie, chauffage et électricité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 6 000 euros

Gérance : Monsieur Joris LABERENNE, demeurant 65 avenue Monnot - 71100 CHALON SUR SAONE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL211930546

SCI MVP

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « SCI MVP «, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 14 Bis, Rue de la Poste, ayant pour objet : l'achat, la vente, la construction, la gestion et la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un immeuble sis à CHALON-SUR-SAONE (71100) – 24, Place Mathias ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont les premiers co-gérants sont : M. Cédric MENDEL, demeurant à DIJON (21000) – 4, rue Mariotte, Mme Claire de VOGÜÉ, demeurant à DIJON (21000) - 15 bis Cours Général de Gaulle, et Mme Inès PAINDAVOINE, demeurant à TALANT (21240) – 8, allée Marcelle Pardé, désignés statutairement pour une durée illimitée.

AL211930553

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 10 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : VIGNOBLES PIERROT PANDRAUD. Siège : 6 rue Samuel Legay – 21200 BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire. Objet : en France et à l'étranger : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission ; la réalisation de prestations de consulting en matière vini/viticole et agricole; la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne ; la commercialisation de truffes, de miels, de fruits et de tout produit dérivé. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Ludovic PIERROT, demeurant chemin du Meix Rosé à CORPEAU (21190) Directeur Général : Monsieur Jean-Marc PANDRAUD, demeurant 10 Museum Way - Apt 1822 - Cambridge - MA 02141 - ETATS-UNIS. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis

AL211930554

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 5 mai 2021 constitution de la SASU :

SPEAR

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 4 bis, Rue Coupée de Longvic à 21000 DIJON

Objet : l'exploitation d'une agence de recherches privées, toute activité d'enquêteur privé, toutes démarches en vue de recueillir des informations ou renseignements destinés à des tiers en vue de la défense de leurs intérêts

Président : M. Sébastien LEUCI demeurant 4 bis, Rue Coupée de Longvic à 21000 DIJON

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : En cas de pluralités d'associés, toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

AL211930555

LA FERME DES MARRONNIERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORIGNY du 15 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en nom collectif

Dénomination sociale : LA FERME DES MARRONNIERS

Siège social : 2 rue Saint Hubert, 21510 ORIGNY

Objet social : La commercialisation en vente directe des produits du GAEC DES MARRONNIERS

L'achat revente de produits extérieurs et l'entreprise de travaux agricoles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 6 000 euros

Associés en nom :

Monsieur Alain BARTKOWIEZ, demeurant 21510 ORIGNY

Madame Caroline BARTKOWIEZ, demeurant 21510 ORIGNY

Monsieur Nicolas JACQUINOT, demeurant 21510 ORIGNY

Madame Mathilde MACE, demeurant 1 rue de l'Eglise 21510 ORIGNY

Gérance :

Monsieur Alain BARTKOWIEZ, demeurant 21510 ORIGNY

Madame Caroline BARTKOWIEZ, demeurant 21510 ORIGNY

Monsieur Nicolas JACQUINOT, demeurant 21510 ORIGNY

Madame Mathilde MACE, demeurant 1 rue de l'Eglise 21510 ORIGNY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, la gérance

AL211930559

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé a été constituée la société civile dénommée «**SCI SETTOL**», siège social : **DIJON (21000), 27 bis rue Lafayette.**

Capital social : **DEUX MILLE CENT SOIXANTE EUROS (2.160,00 €)**, divisé en **720** parts sociales de **TROIS EUROS (3,00 €)** chacune, numérotées de **1 à 720**,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : **99 ans** à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société : - **Monsieur Benjamin Roger LANCLUME, Manager commercial SNCF**, demeurant à **DIJON (21000), 24 rue de la Préfecture**

- Monsieur Benjamin Daniel Joseph BONNOT, Directeur Commercial, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE (94130) 171 grande rue Charles de Gaulle .

- Monsieur Marc Jacques Julien GUIONDUSSERRE, Pneumologue, demeurant à DIJON (21000) 27 bis rue Lafayette.

Pour Avis

AL211930563

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Frederic BAYOU, notaire à LIERNAIS, le 16 Avril 2021, a été constituée la société civile dénommée «**SCI LA FOUDRE**», siège social : CHAMPEAU EN MORVAN (21210), Hameau Fourches.

Capital social : CENT EUROS (100,00 €), divise en 100 parts sociales de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 a 100,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e)s premiers gérants de ladite société : - Monsieur FLAMENT Pascal Germain Henri, vendeur intermittent, demeurant a CHAMPEAU EN MORVAN (21210), hameau Fourches.

- Madame ROUILLON Sophie Manuela Elodie, Assistante de gestion, demeurant CHAMPEAU EN MORVAN (21210), hameau Fourches

AL211930564

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXONNE du 30 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ELVIS PHILIPPE FPS

Siège : ZAC des Granges Hautes - Rue du Bief Pérou à AUXONNE (21130)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La formation générale, l'analyse, le conseil, la mise en place de procédures, dans le domaine de la prévention, des risques professionnels ; l'activité de vérification générale du matériel et des procédures de sécurité, la gestion administrative de dossiers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris conjoints, ascendants et descendants, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT :

Monsieur Elvis PHILIPPE, né le 26 décembre 1974 à AUXONNE (21130), demeurant 28 rue Tabour à AUXONNE (21130)

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL211930570

NIÈVRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 06/04/2021

AUTRES GREFFE

Par jugement en date du 06/04/2021, le Tribunal de Commerce de Lyon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Société NEVERS PERIPH – RCS 451.675.011- Non inscrit au RCS LYON – Vente d'articles de bijouterie, d'horlogerie et service après-vente – boulevard Grands Près des Bordes ZAC des Grands Champs 58000 NEVERS

Le Greffie

AL581930549

SUCCESSION

Maître Alain A YROLLES
Notaire à Sigean (11130)
13 Chemin de la Palme

DEPOT DE TESTAMENT ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 06 novembre 2006, Madame Marie-Thérèse Monique CABOURET, demeurant à COSNE- COURS-SUR LOIRE (58200) 13 Rue du Chaudron, veuve de Monsieur VELLERET Christian ; née à CASABLANCA (Maroc) le 09 juillet 1953 ; décédée le 16 décembre 2019 à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) a institué deux légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Alain AYROLLES notaire à SIGEAN (11130) 13 Chemin de la Palme, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 05 mai 2021. Les oppositions pourront être formées à SIGEAN (11130) 13 Chemin de la Palme, en l'Etude de Maître Alain AYROLLES notaire chargé du règlement de cette succession dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS (58) de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture et de description de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis - le notaire

AL581930540

NOMINATION

ALPHA EXPERTS

NEVERS - BOURGES

2C2PE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 €
Siège social
38 rue Franchet d'Esperey
58000 NEVERS
889 930 277 RCS NEVERS

D'un PV d'AG du 28/10/2020, il résulte que M. Christian PERRIN-BONDOUX, demeurant à VILLAPOURCON (Nièvre) Dragne, a été nommé président de la société en remplacement de CPB EXPERTISE et M. Philippe BOUVEAU, demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) 32 Rue Léon Blum, a été nommé directeur général en remplacement de CAP HOLFI. Dépôt légal au RCS de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL581930533

SAS CHEVRIER & CO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 €
Siège social : 45, Avenue Colbert
58000 NEVERS
524 315 603 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 03/03/2021, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

Président :

- ancienne mention : M. Pierre CHEVRIER dt à NEVERS (58) – 17, rue Blaise Pascal

- nouvelle mention : M. Antoine CHEVRIER dt à COULANGES LES NEVERS (58) – 11, Avenue du 8 Mai 1945

Directeur Général :

- ancienne mention : Néant

- nouvelle mention : M. Pierre CHEVRIER susnommé

AL581930535

TRANSFERT DE SIÈGE

FRANCE MULTISERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège
86 Rue Jean Bertin
69100 VILLEURBANNE
822267274 RCS de LYON

Par décision de l'AGE du 01/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit CHANGEMOIS 58120 ST LEGER DE FOUGERET.

Gérant: Mme OMRI OUIDED LIEU DIT CHANGEMOIS 58120 ST LEGER DE FOUGERET

Radiation au RCS de LYON et ré-immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581930512

TERRIER PROJET

société civile immobilière
au capital de 500 €
Siège social
22 Rue Anthony Duvivier
58000 NEVERS
492.761.333 RCS NEVERS

L'AGE du 25/03/2021 a décidé de transférer le siège social au 32 Route de Nevers 58180 MARZY à compter du même jour, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : 22 Rue Anthony Duvivier 58000 NEVERS.

Nouvelle mention : 32 Route de Nevers 58180 MARZY.

Par acte sous seing privé en date du 25/03/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de gérant, à compter du même jour et sans limitation de durée : M. Cyril SEVIN demeurant 24 Bis Route de Lyon 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE.

RCS NEVERS.

AL581930517

CUMA DU MONT CHARLET

N° d'agrément : 58-242
RCS NEVERS 321 675 670 00012

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DU MONT CHARLET » à Chiddes, réunie le 06 Juillet 2020, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,

- de transférer son siège social de Les Carruzes Chez Mr Andriot Georges Chiddes à La Mairie de Chiddes – Le Bourg – 58170 CHIDDES

Le Président de la CUMA

AL581930525

SOCIETE CIVILE DE MOYENS IGSA

au capital de 25 519,97 €
Siège social : 14 Rue Gambetta
58000 NEVERS
400 573 481 RCS NEVERS

L'AGE du 1er mai 2021 a décidé de transférer le siège social du 14 Rue Gambetta, 58000 NEVERS au 42 T Rue Gambetta, 58600 FOURCHAMBAULT à compter du 1er mai 2021 et de modifier l'article 3 des statuts.

Pour avis

AL581930528

ECOFIS

Transfert de siège social

Dénomination : ECOFIS. Forme : SARL. Capital social : 5070 euros. Siège social : 10 Rue DE LOURDES, 58000 NEVERS. 501600100 RCS de Nevers. Aux termes d'une décision en date du 5 février 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 5 février 2021, de transférer le siège social à 2 Rue des Grands Jardins, 58000 Nevers. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581930532

Alciat-Juris SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE LES ROIS

SCEA au capital de 45 600 euros
Siège social transféré
de BOURBON LANCY (71140) - L'Engarde
à TERNANT (58250) - 4, Route de Mulnot
R.C.S. MACON 432 406 957

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant AGE du 01/03/2021, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

ANCIENNE MENTION

Siège social : BOURBON LANCY (71140) - L'Engarde

NOUVELLE MENTION A COMPTER DU 01/03/2021

Siège social : TERNANT (58250) – 4 Route de Mulnot

En conséquence, la société sera radiée du RCS de MACON et immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis,

La gérance,

AL581930534

SAINT BARNABE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
52 Boulevard de la République
58000 NEVERS
887 712 131 RCS NEVERS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par délibération du 20/04/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 52 Boulevard de la République 58000 NEVERS au 3 rue Saint Didier 58000 NEVERS à

compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au GTC de NEVERS. Pour avis, La Gérance

AL581930538

SAINT MATHIEU

Société immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
52 Boulevard de la République
58000 NEVERS
880 742 127 RCS NEVERS

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par délibération du 20/04/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 52 Boulevard de la République 58000 NEVERS au 3 rue saint Didier 58000 NEVERS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au GTC de NEVERS. Pour avis, La Gérance

AL581930539

SAINT FRANCOIS

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 52 Boulevard de la République
58000 NEVERS
813 781 200 RCS NEVERS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décision du 20/04/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 52 Boulevard de la République 58000 NEVERS au 3 rue Saint Didier 58000 NEVERS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au GTC de NEVERS. Pour avis, La Gérance

AL581930541

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège
37 ter avenue Maréchal Leclerc
BP 47
58402 La Charité sur Loire Cédex

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE GRAND PRE

Capital de 8.232,25 Euros
Les Berthiers
58150 SAINT ANDELAIN
RCS NEVERS 332 537 067

Avis d'augmentation de capital

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre SIROT, notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 17 juillet 1997, enregistré et publié à COSNE/LOIRE, le 22 juillet 1997, volume 6 Folio 72 Bordereau 194/2, il a été modifié le capital de la SCI LE GRAND PRE par apport de divers immeubles d'une valeur totale de 50.000 Francs (soit 7.622,45 €uros)
Le capital est désormais de 8.232,25 €uros
Les statuts seront modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis

AL581930518

EARL BUISSON

Le Bourg – 58110 TINTURY
Au capital social de 414 051,53 €
RCS Nevers- N°383 329 000

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er avril 2021, il a été procédé à la réduction du capital le ramenant à 407 400 €. Mention sera faite au RCS : Nevers

Pour avis. La gérance

AL581930520

FLOORING GROUP PRODUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 1.917.700 €
Siège social : Le Pré Charpin - 58300 CHAMPVERT
894 642 362 RCS NEVERS

Capital social

Aux termes d'une A.G.E. en date du 22 mars 2021, le capital social a été augmenté de 350.717 € pour être porté de 1.917.700 € à 2.268.417 €, au moyen d'apports en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

• Ancienne mention : Capital : 1.917.700 €
• Nouvelle mention : Capital : 2.268.417 €

Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL581930548

TRAAM

SAS au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 7, rue des Petits Champs
58160 IMPHY
R.C.S. NEVERS 851 564 609

Décision du 05.05.2021 :
Ancienne mention :
Capital :10 000 euros
Nouvelle mention :
Capital : 249 000 euros
Pour avis.

AL581930555

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LONGS CHAMPS

Capital : 128.057,17 Euros
Siège social : 9 rue des Barrats, Les Morins
58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE
RCS NEVERS : 452598188

Suivant acte contenant réduction de capital de la SCI DES LONGS CHAMPS, par Monsieur Alain RAMEAU, Madame Valérie RAMEAU, Monsieur Valentin RAMEAU et Madame Mélanie RAMEAU, reçu par Maître Emmanuel CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 20 janvier 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 17 février 2020 volume 2020P n°762.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

-Ancienne mention :

Capital social : : 128.057,17 €,

-Nouvelle mention : 63.140,89 €

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL581930556

➜ MODIFICATION DE STATUTS

les avocats

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 CHARNAY LES MACON

MONGUY

SAS au capital de 200 €
36 rue de Vendat
03110 ST-REMY-EN-ROLLAT
852 720 044 RCS CUSSET

Réunis en AGE le 13/04/2021, les associés ont :

· décidé la transformation de la société existante en un Groupement Foncier Agricole ;

· pris acte de la cessation des fonctions de Présidente de Mme Céline BELLET ;

· décidé le transfert du siège social à l'adresse suivante : ST-GERMAIN-CHASSENAY (58300) – Domaine Vincent ;

· décidé l'augmentation du capital qui est porté à 550 000 € ;

· nommé en qualité de gérants Mme Céline BELLET et M. Olivier BELLET, demeurant ensemble à ST-PARIZE EN VIRY (58300) – « Le Vincent ».

Ces modifications prennent effet au 01/05/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

AL581930382

les avocats

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 CHARNAY LES MACON

SAS SILLAUME

Société au capital de 200 €
36 rue de Vendat
03110 ST-REMY-EN-ROLLAT
844 977 876 RCS CUSSET

Réunis en AGE le 13/04/2021, les associés ont :

· décidé la transformation de la société existante en un Groupement Foncier Agricole ;

· décidé d'adopter la dénomination suivante : SILLAUME ;

· pris acte de la cessation des fonctions de Président de M. Olivier BELLET ;

· décidé le transfert du siège social à l'adresse suivante : ST-GERMAIN-CHASSENAY (58300) – Domaine Vincent ;

· décidé l'augmentation du capital qui est porté à 300 000 € ;

· nommé en qualité de gérants Mme Céline BELLET et M. Olivier BELLET, demeurant ensemble à ST-PARIZE EN VIRY (58300) – « Le Vincent ».

Ces modifications prennent effet au 01/05/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

AL581930383

BURGUNDY GARDEN

SAS au capital de 1 €
Siège social
11 Bis rue Jean Mermoz
75008 PARIS
891 124 885 R.C.S. Paris

Par décision de l'associé unique en date du 1er février 2021 il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire M. Antoine FIERE demeurant 34 avenue Niel 75017 Paris.

Par décision de l'associé unique en date du 4 mars 2021 il a été décidé :

- d'augmenter le capital de la Société d'une somme de 2.657.999 € pour le porter de 1 € à 2.658.000 €

- de nommer en qualité de Président la société DEXPO, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 11 Bis rue Jean Mermoz 75008 Paris, immatriculée au RCS sous le numéro 403 404 155 RCS Paris, en remplacement de Monsieur Baudoin de Brosses,

- de transférer le siège social de la Société au 63 Route de Bourges 58000 Challuy.

L'objet social demeure inchangé.

La société sera radiée du RCS de Paris et ré immatriculée au RCS de Nevers

AL581930514

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DANIELSON AIRCRAFT SYSTEMS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : Technopole
58470 MAGNY-COURS
509 591 103 RCS NEVERS

L'article L.823-2-2 du Code de Commerce ayant supprimé l'obligation pour les sociétés ne dépassant pas certains seuils de désigner des commissaires aux comptes, le 26 mars 2021 l'associée unique a décidé de ne pas procéder au renouvellement ou au remplacement des mandats arrivant à leur terme de M. Christian LEICK, commissaire aux comptes titulaire, et de M. Michel COQUEL, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis,

La Présidente associée unique

AL581930545

➜ VENTE

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE
NOTAIRE A LUZY

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 28/04/2021, enregistré à NEVERS (58) le 4/05/2021, ref 5804P01 2021 N00238 la SARL ECO SYSTEM CONSULTING Commagny 58290 MOULINS ENGILBERT (SIREN n°749979209) a vendu à la SAS FRALIE dont le siège social est à 3 rue des coupes 58170 LUZY (SIREN 513685776) un fonds de station de lavage automobiles exploité à LUZY (58) route des loges

Moyennant le prix de 25.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 18.000€ et aux éléments corporels pour 7.000€

L'entrée en jouissance a été fixée au 28/04/2021

Les oppositions seront reçues chez Jean CHINCHOLE, notaire à Luzy dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL581930550

➜ CESSION

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à Ablis, la société ALDI MARCHE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé Zone d'Activité de la Porte de l'Ile de France, 78660 Ablis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 444 330 781,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Cosne-Cours-sur-Loire (58200) – 31, rue du Colonel Rabier, pour lequel la société ALDI MARCHE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 444 330 781 00592.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL581930544

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de GACOGNE: ZONE RNU

2 ha 45 a 65 ca

- Le moreau: C-946 - Les bougnots: B-773-774-777 - Les menees: C-492-497 - Les renettes: B-702 - Pannicot: A-680-691

Et, par extension, Cmne de BRASSY: ZONE RNU

68 a 70 ca

- Civernolles: D-1080-1081

Cmne de CLAMECY: ZONE N (espace boisé classé)

3 ha 31 a 72 ca

- Pauroux: A-156-157 - Vallee baquelin: A-120-132

Cmne de SAXI-BOURDON: ZONE RNU

72 a 60 ca

- Pornas: ZB-14

Cmne de TRESNAY: ZONE RNU

85 a 66 ca

avec bâtiments d'exploitation

- Le grand champ du chateau: B-438(B) [P2]

72 a 70 ca

avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

- Chavannes: B-488-780[487]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 31/05/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL581930553

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL SUPERMARCHÉ NEVERS ISTANBUL

au capital de 7000€
Siège social
27 bis bld du grand pré des bordes
58000 Nevers
RCS N 49424223300026

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2021, la collectivité des associés a décidé de :

- de nommer en qualité de gérant, en remplacement de Mme ozdemir ayse démissionnaire, M.OZDEMIR Deniz demeurant 2 ter Rue François Fourquemin 58000 Nevers pour une durée indéterminée, à compter du 02/03/2021.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers

La gérance

AL581930100

ETABLISSEMENTS DALLOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 48 000 euros
Siège social : 101, route de Moulins
58300 DECIZE
331 170 100 RCS NEVERS

Modification des dirigeants

L'AGO du 01/04/2021 a nommé en qualité de nouveau gérant M. Pierre-Emmanuel DALLOIS, dt Le Chêne 03400 YZEURE, pour une durée illimitée à compter du 01/04/2021, en remplacement de M. Pierre-Yves DALLOIS démissionnaire.

Pour avis.

AL581930509

ECOFIS

Gérant

Dénomination : ECOFIS. Forme : SARL. Capital social : 5070 euros. Siège social : 2 Rue des Grands Jardins, 58000 NEVERS. 501600100 RCS de Nevers. Aux termes d'une décision en date du 29 janvier 2020, à compter du 29 janvier 2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame ROPARS Marie-Bernadette (partant) Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581930531

AVIS DE DÉBUT DE LOCATION-GÉRANCE D'UN FONDS ARTISANAL

Suivant acte sous seing privé en date du 19/04/2021 à Saint-Pierre-le-Moûtier, enregistré le 07/05/2021 au SPFE de NEVERS, la Société TAXI ACCES SUET, SAS au capital de 10000€, ayant son siège social 47 bis rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 823 962 063, a donné en location-gérance à la Société TAXIS AS2L, SARL au capital de 1000€, ayant son siège social 26 avenue Pierre Beregovoy à NEVERS (58000), immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 889 466 553, un fonds artisanal d'activité d'exploitant de taxi à Saint-Pierre-de-Moûtier immatriculé au répertoire des métiers de l'Allier sous le numéro 503 359 655 RM 58, à compter du 19/04/2021 pour une durée d'1 année, laquelle durée pourra se renouveler par tacite reconduction pour une seule année.

Pour avis,

AL581930547

➜ NON DISSOLUTION

BATIBOIS FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 impasse de la Malle,
58400 CHAULGNES
811 609 015 RCS NEVERS

Avis

Par décision du 1 mars 2020, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225.248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL581930557

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL CLAMECY CONDUITE

L AGE du 31.04.2021 l associé unique de EURL Clamecy Conduite. 7 rue du petit Marché 58500 Clamecy RCS 532 68958 Nevers a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers.

AL581930521

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

LE CAP D'AURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 Euros
Siège social : Le Bourg - 58370 ONLAY
530 937 606 RCS NEVERS

Dissolution anticipée

Suivants décisions du 27 avril 2021 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Laure CAPPE demeurant Le Bourg - 58370 - VILLAPOURCON. Le siège de la liquidation est fixé Le Bourg - 58370 - ONLAY.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL581930526

SASU I PROTECTS

SASU en liquidation
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 63 Petite rue des Sablons
58000 NEVERS
Numéro RCS 830 291 902, RCS Nevers

Par décision en date du 04 mai 2021 , l'associé unique a :

– approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

– donné quitus au Liquidateur, Monsieur Massori ZAKARIA, pour sa gestion et le décharge de son mandat,

– prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Nevers

Pour avis et mention.

AL581930527

LC PAINTBALL'N FUN

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
LE BOURG, 58140 VAUCLAIX
Siège de liquidation
LE BOURG 58140 VAUCLAIX
830 530 390 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2020 au LE BOURG, 58140 VAUCLAIX a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent DESBRUERES, demeurant 27 Rue du Bas, 89200 ANNAY LA COTE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur.

AL581930536

LC PAINTBALL'N FUN

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : LE BOURG, 58140 VAUCLAIX
Siège de liquidation :
le Bourg, 58140 VAUCLAIX
830 530 390 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Laurent DESBRUERES, demeurant 27 Rue du Bas, 89200 ANNAY LA COTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé le Bourg, 58140 VAUCLAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis
Le Liquidateur.

AL581930542

SCI LES LAURIERS

L'AGE de LES LAURIERS, SCI au capital de 21 342,86€, 45 boulevard Jérôme Tresaguet, 58000 Nevers, 424 542 538 RCS Nevers, a décidé, le 10/5/2021, la dissolution anticipée de la société, au 10/5/2021, désigné liquidateur Mr Ventrin Jean-Pierre, 10 B rue Jean Pigeon, 94220 Charenton-le-Pont et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Nevers

AL581930546

SELARL PITTILLONI

SELARL au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 3 Place de l'Aligre
58340 CERCY LA TOUR
509 820 536 R.C.S. Nevers

Dissolution anticipée

Le 29.12.2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée avec cessation d'activité de la société à compter du même jour.

M Dominique PITTILLONI demeurant 1 Chemin de Chevrolet, 58340 CERCY LA TOUR, a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 3 Place de l'Aligre - 58340 CERCY LA TOUR.

AL581930551

EARL BLOND

Société civile en liquidation
Limonet - 58240 MARS SUR ALLIER
Au capital de 321 570 euros
R.C.S. NEVERS - N° 503 838 435

Dissolution anticipée

Aux termes d'une délibération en date du 11 mai 2021, la collectivité des associés de l'EARL BLOND a décidé la dissolution de la société à compter du 11 mai 2021.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs Mme Régine et M. Jean-Paul BLOND, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL BLOND en liquidation, 9 route de Dhéré - Limonet - 58240 MARS SUR ALLIER. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Les liquidateurs

AL581930554

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SAS Dénomination : La Boutique BYMEO Siège : :104 Rue Des Bruyères 58660 COULANGES LES NEVERS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS Capital : 1000 € Objet : Achat et vente de tous produits non réglementés. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Anthony MEOLI demeurant 104 Rue Des Bruyères 58660 COULANGES LES NEVERS.

AL581930387

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 20/04/2021 constitution de la SAS : LAITERIE DE BOISFLEURY

Capital social : 80.000 euros.

Siège social : 5 rue de Breugnon - BOISFLEURY - 58150 TRACY SUR LOIRE

Objet : Commerce de détail à prédominance alimentaire en magasins et par tournées, droguerie et rôtisserie

Président : M. Didier KLUR demeurant Ferme de Montoing - 58150 TRACY SUR LOIRE

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL581930394

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 23/04/2021 constitution de la SAS SAS PISCINES 58

Capital social : 1 000 euros

Siège social : Rue de VILLECHAUD

Objet : Fabrication, réparation, transport, installation, vente directe aux professionnels et particuliers de pièces en matériaux composites

Président : Yann PANATIER, 5 impasse de la Licotte 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Admissions aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'action qu'il possède.

Conditions d'exercice au droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'action entre associés sont libres, les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL581930513

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOULINS du 04 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS LUCAS NEVERS CARNOT

Siège : 1 rue du 14 juillet, 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : activités de boulangerie et pâtisserie

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,

chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sylvain LUCAS, demeurant 10 Les Lafonds, 58390 DORNES

Directeur général : Madame Blandine LUCAS, demeurant 10 Les Lafonds 58390 DORNES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

POUR AVIS

Le Président

AL581930515

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 20 avril 2021, constitution de la SASU :

Dénomination : EYE PEACE

Capital : 1 000 euros

Siège social : Moulin de Rangère – 58370 Villapourçon

Objet : Prestation vidéo, direction Artistique, création de contenus, production et post-production.

Président : M. Jean-Baptiste CHESNAIS, Moulin de Rangère – 58370 Villapourçon

Cessions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation du RCS de NEVERS

AL581930516

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI BBC IMMO au capital de 1.500 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 2 place Carnot – 58000 NEVERS. Les gérants sont Monsieur Benjamin BRODAT et Madame Camille BARBERIS dt 4 rue du Professeur Anfray – 58000 NEVERS. Les transmissions de parts à des personnes non associées sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis, B. BRODAT

AL581930519

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/05/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI 3LGB

Objet social : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- l'acquisition de terrains, l'exploitation et leur mise en valeur pour l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la société,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 251 Quater la chaume des pendus , 58000 CHALLUY

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Gérance : Monsieur BEAUNÉE Guillaume, demeurant 251 Quater La chaume des pendus , 58000 CHALLUY

Clause d'agrément : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Agrément obtenu à l'unanimité des associés

AL581930524

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/03/2021, il a été constitué une SAS dénommée ULTREÏA. Siège social : Ferme des Massons 1, chemin des massons - 58210 CHAMPLEMY. Capital : 4.800,00 euros. Objet : Culture de la vigne et production de vin. Président : M. Julien PETITJEAN, 2, rue des Vignes, EGUILLY - 71490 COUCHES. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire à la possibilité de participer aux assemblées, chaque action octroyant droit à une voix. Clause d'agrément : toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL581930529

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 06/05/2021 : Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DEME IMMO

CAPITAL : 200 euros

SIEGE SOCIAL : 2 Route du Four à Chaux 58400 CHAMPVOUX

OBJET : Acquisition, vente, construction administration et gestion ainsi que l'aliénation si besoin d'un patrimoine immobilier

DUREE : 99 années

GERANCE :

Simon DEWAVRIN dt 2 Route du Four à Chaux 58400 CHAMPVOUX Antoine MEYER dt 2 Rue du Petit Montmartre 58130 URZY

CESSION DE PARTS: agrément requis dans tous les cas, obtenu par un ou des associés représentant au moins les ¾ des parts sociales

Pour avis,

AL581930537

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COULANGES LES NEVERS en date du 26 avril 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : L'ABEL VERTE,

SIEGE SOCIAL : 39 Rue du Maréchal Leclerc, à COULANGES LES NEVERS (Nièvre)

OBJET : l'acquisition par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement de tout bien immobilier bâti ou non bâti, ainsi que de tout droit immobilier ; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout autre immeuble bâti ou non bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'aménagement, la gestion, la mise en valeur, l'exploitation de ces immeubles et droits directement ou par toute autre modalité ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport de société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE : Mr Jean Christophe SANCHEZ, demeurant 20 Rue des Forgerons, à Fourchambault (Nièvre),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL581930543

YONNE

➜ DIVERS

AVIS D'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORMOY

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21/12/2020 au 22/01/2021, le conseil municipal d'Ormoy a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, par délibération du 1er avril 2021.

Le PLU sera opposable aux tiers à l'issue d'un délai d'1 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.

Le dossier de PLU approuvé est consultable en Mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Par ailleurs, sa version numérique sera publiée au Géoportail de l'urbanisme (www.Geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables en Mairie pendant 1 an.

AL891930578

➜ DÉMISSION

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE ACTUATION

SAS au capital de 8.224.808,40 €
Siège social : 41-47 rue Guynemer
89000 Auxerre
542 103 031 R.C.S. AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 27 avril 2021, il a été pris acte du départ de M. Joël BERKOUKCHI en sa qualité de Directeur Général, avec effet au 1er janvier 2021.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d'AUXERRE.

AL891930595

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 juin 2013,

Madame Françoise Lucie FERRAND, en son vivant Célibataire, demeurant à JOIGNY (89300), 13 rue Jean Moulin.

Née à SENS (89100), le 17 juillet 1942.

Décédée à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 26 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à JOIGNY (89300), 75bis avenue Jean Jaurès, le 3 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891930549

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée de Puisaye
(Yonne)
5, rue André Martin

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Avis de saisine de légataire universel

Suivant testament olographe en date du 08 Février 2007,

Monsieur Roger Jean Félix COLNOT, en son vivant artisan électricien en retraite, célibataire, né à MARSEILLE 2ème arr. (13002), le 25 mai 1937, demeurant à LA-FERTE-LOUPIERE (89110), 1 chemin des Terriers.

Décédé à SENS (Yonne) le 10 février 2021

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU,

Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 27 avril 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Me Maryse BELLIAU notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE référence CRPCEN 89097, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891930551

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 juin 2020, suivi d'un codicille en date du 2 août 2020, Mle Micheline Mauricette Renée FABUREAU, retraitée, demeurant à SAINT BRANCHER (89630) 4 rue du Crot Jaune «Saint-Aubin», née à SAINT-BRANCHER (89630), le 29 mai 1931, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AVALLON (89200) (FRANCE), le 30 mars 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 7 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire

AL891930592

➜ AVIS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Communes de THOU
et de BATILLY-EN-PUYSAYE (Loiret)
sur une installation classée pour l'environnement soumise à enregistrement

LA PRÉFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une consultation du public de 4 semaines est ouverte, du lundi 7 juin au lundi 5 juillet 2021 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL LA BOISSOTTE pour agrandir un cheptel laitier, construire une stabulation à THOU (45420) et BATILLY-EN-PUISAYE (45420) au lieu-dit « La Tuilerie » et modifier son plan d'épandage.

Le dossier sera déposé, pendant cette période, en mairie de THOU (12 route impériale) et en mairie de BATILLY-EN-PUISAYE (14 Grande Rue) où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

-Mairie de THOU : le lundi et le vendredi de 17h à 19h,

- Mairie de BATILLY-EN-PUISAYE : le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.

La demande présentée par l'exploitant est également consultable sur le site internet des services de l'état dans le Loiret « www.loiret.gouv.fr ».

Le public pourra, avant la fin de la consultation, adresser toute correspondance, par voie postale, à la Préfète du Loiret - Direction Départementale de la Protection des Populations - Service Sécurité de l'Environnement Industriel

- 181 rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX 1, ou par voie électronique, à l'adresse suivante : «ddpp-sei-laboissotte@loiret.gouv.fr ».

La demande présentée par l'exploitant sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret « www.loiret.gouv.fr ».

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L.512-7 du code de l'environnement, ou un arrêté de refus.

AL891930548

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 19/04/2021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ARIN TECH** place de la Gare Saint-Amatre 89000 Auxerre. RCS Auxerre 833563539. CIP 4446.

AL891930565

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sas Bleu Bois Rouge** 43 Avenue de Paris 89470 Monéteau. RCS Auxerre 852386820. CIP 4443.

AL891930566

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique Claude et Marie-Claire** 2 rue de Biau 89000 Auxerre. RCS Auxerre 818862096. CIP 4194.

AL891930567

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LOCA-LINK** 162 rue du Quénou 89380 Appoigny. RCS Auxerre 833709280. CIP 4193.

AL891930568

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Roseline Denise Yvonne LEROY épouse BACILIERI** 9 B Grande rue 89144 LIGNY LE CHATEL. RCS Auxerre 803042977. CIP 4192.

AL891930569

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la **Sàrl à associé unique YEDA DESIGN** 31 Grande Rue 89160 Argenteuil sur Armançon (impression numérique). RCS Auxerre 788752616. CIP 4358. Commissaire au plan : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL891930561

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **SAS GRAMM'S** 1 Rue de Valmy 89000 Auxerre (fabrication de pop corn). RCS Auxerre 800480766. CIP 4448. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891930562

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique XAV'ENTREPRISE** 3 rue des Vergers 89580 VAL DE MERCY. RCS Auxerre 822569562. CIP 4402.

AL891930563

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SDK NRJ** 8 ter impasse des Vergers 89470 Monéteau. RCS Auxerre 840894893. CIP 4444.

AL891930564

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/05/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS AUX DOUCEURS D'ANTHONY** 43 Rue Marthe Saillard 89390 Aisy-sur-Armançon (boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 851602953. CIP 4475. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891930570

➜ DROIT DE PRÉEMPTION

MAIRIE DE CHAMPLOST

Institution d'un droit de préemption, par délibération en date du 04/05/2021, sur la propriété 1 bis rue de la Gondonnerie (AH 211 et 231) à Champlost.

Cette délibération est consultable en mairie.

AL891930580

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

B20

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 13, boulevard de la Villette
75010 PARIS
808 624 837 RCS PARIS

Par AGE du 01/04/2021, les associés ont transféré le siège social au 15 bis, rue de la Pépinière 89100 SENS à compter du 01/04/2021 et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS.

Gérance : Mr Niyazi INAN, demeurant à SENS (89100), 1, rue du Groupe Kleber.

Pour avis. La Gérance

AL891930577

SOCIÉTÉ «SCI DANEY»

Société civile au capital de 500,00 euros
Siège social :
6 rue des Blues – Aillant sur Tholon
89110 MONTHOLON
SIREN n° 518 181 292 – RCS de SENS

Par décision de la gérance en date du 30 avril 2021, le siège a été transféré au 3 rue de la Croix Cassée – Aillant sur Tholon – 89110 MONTHOLON, à compter du 30 avril 2021.

L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Une inscription modificative sera effectuée auprès du RCS de SENS.

Pour avis. La gérance

AL891930587

Etude de Maître
Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530)
9, rue de Paris

SCI RANCY

Transfert de siège social

Aux termes d'un acte reçu par Maître FONTENEAU, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 20 avril 2021, les associés de la société civile immobilière dénommée «SCI RANCY» au capital de 120.100 euros, ayant son siège social à IRANCY (89290), 27 chemin des Fossés, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 522747153, ont accepté :

- la démission de Mr Thierry RICHOUX et Mme Corinne VRAIN en leur qualité de cogérants et la nomination de Mrs Gabin et Félix RICHOUX en qualité de cogérants,

- le transfert du siège social à IRANCY (89290), 73 rue Soufflot.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis. Le Notaire

AL891930588

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

VANVERT ET AUMAITRE ASSURANCES

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 300 000,00 €
Siège social
16 place des Fontaines
89600 SAINT FLORENTIN
479 932 907 RCS AUXERRE

Suivant décisions de l'AGE du 18/12/2020 il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 200 000 €, pour être porté de 300 000 € à 500 000 €, par incorporation de réserves. Les articles 7, 8 et 9 ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de AUXERRE.

AL891930550

➜ CONVOCATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONVOCATION

COOPERATIVE GERMINAL Société Anonyme Coopérative de Consommation à capital variable Siège social : 22 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE 307 019 091 RCS AUXERRE Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 4 JUIN 2021, à 10 heures 30, au siège social, 22 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : ORDRE DU JOUR - Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration, - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions, - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs, - Affectation du résultat de l'exercice, - Renouvellement et remplacement de mandats d'administrateurs, - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom au plus tard le jour de la convocation de l'Assemblée Générale. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social. Les actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote et ses annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration

AL891930596

➜ AVIS ADMINISTRATIF

SCP d'Avocats Thuault
Ferraris Cornu
2 rue de la Banque
(Place du Palais de Justice)
89000 Auxerre
Pour tous renseignements :
03 86 72 09 89

AVIS ADMINISTRATIF

Une maison d'habitation
au 14 Rue de la Gare
à CHEMILLY SUR YONNNE
et une parcelle de terre indépendante

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

Vendredi 18 juin 2021 à 14 heures

DESCRIPTION

COMMUNE DE CHEMILLY SUR YONNE

Une maison d'habitation située 14 rue de la Gare cadastrée section ZI n° 23 pour 6 ares et 54 centiares, comprenant au rez-de-chaussée un couloir-entrée desservant une cuisine de 11,43m², une première chambre de 12,09m², salle d'eau de 3,61m², une seconde chambre de 12,32m², toilettes de 2,06m².

Au sous-sol, sur toute la surface de la maison, garage, buanderie, cave, chaufferie et une pièce.

Au-dessus, grenier, auquel on accède par un escalier métallique extérieur .

Et

Une parcelle cadastrée section ZI n° 203 lieudit «Sous les vignes de l'Eglise» pour 11 ares et 93 centiares, décrite par son propriétaire comme un champ prêté à un agriculteur à titre gratuit.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

Le bien peut être visité le 7 juin 2021

de 14 à 15 heures.

La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 14 000,00 euros

CONSIGNATION POUR ENCHERIR:

1.400,00 Euros

(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 24 mars 2021

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL891930253

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MCM

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 23, rue René Froissard
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100)
529 070 237 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 23/04/2021, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé : -la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société ; - de transférer le siège social de Saint-Martin-du-Tertre (89100), 23 rue René Froissard à Sens (89100), 16 avenue Pierre de Coubertin.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 10 000 €.

Président : M. Miguel MONTEIRO demeurant à Saint-Martin-du-Tertre (89100), 23 rue René Froissard.

Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL891930544

En raison du lundi de pentecôte : les bureaux seront fermés le lundi 24/05, le bouclage des annonces légales se fera le 21/05 à 16h pour la parution du 28/05/2021.

S.J.B.
Société d'Avocats

A ET O DE MOOR

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1 000 euros
porté à 536 000 euros
Siège social
17 rue Jacques Ferrand, 89800 COURGIS
891 935 314 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 29 avril 2021 que le capital social a été augmenté à effet du 1er mai 2021 de 535 000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent trente-six mille euros (536 000 euros). Aux termes d'une délibération en date du 29 avril 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Mme Alice DE MOOR, demeurant 17 rue Jacques Ferrand 89800 COURGIS, pour une durée illimitée à compter du 1er mai 2021.

AL891930574

S.C.P.LA FERME DU COGNE

Société civile au capital de 5 046,06 euros Siège social : La Ferme du Bois Joli– 89340 SAINT AGNAN 778 680 751 RCS SENS Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2020, les associés ont décidé de : - Modifier l'objet social qui devient la production et la commercialisation d'énergie d'électricité photovoltaïque. - Transformer la Société Civile, sans création d'un être moral nouveau, en une Société à Responsabilité Limitée et modifier la dénomination sociale de la société en « S.C.P. LA FERME DU COGNE ». L'ensemble de ces décisions prenant effet au 1er janvier 2020. Pour avis, la gérance.

AL891930594

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

DES PRES DE LA CURE

SCEA transformée en GAEC
au capital de 297 480 €
Siège social : 12, rue des Bois
89440 ATHIEZ
RCS AUXERRE 329 938 815

AVIS DE TRANSFORMATION
Il ressort des Délibérations de l'AGE du 26/03/2021, de l'agrément de la DDT de l'YONNE du 6/04/2021 n°8921002 et du PV des délibérations du 23/04/2021, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
ANCIENNES MENTIONS :
Forme : SCEA
Capital social : 297 480 €
Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'art. L311-1 du Code rural. Ds ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
Co Gérants : M. Erik DONDAINE, né à AVALLON (Yonne), le 8 décembre 1962, dmt à ATHIEZ (89440), 12 rue du Bois, de nationalité française; Régis DONDAINE, né à AVALLON (Yonne), le 6 juillet 1973, dmt à ATHIEZ (89440), 8 rue du Bois, de nationalité française; Cédric DONDAINE, né à AVALLON (Yonne), le 30 juillet 1987, dmt à ATHIEZ (89440), 1 rue du Pas trop, de nationalité française ;
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 6/04/2021:
Forme : GAEC
Capital social :non modifié
Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'art. L311-1 du Code rural. Ds ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
Co Gérants : non modifié
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité.
Chaque associé pourra participer aux assemblées générales. Chaque part sociale donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES PARTS : Toute cession de parts sociales entre associés est libre lorsque le GAEC comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession de parts sociales, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés du groupement

Pour avis,

AL891930598

VENTE

GRISONI & Associés Avocats, 38, Rue Beaujon – 75008 PARIS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Par acte ssp en date à PARIS du 21/04/2021, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement AUXERRE 1, le 26/04/2021 Dossier 2021 00014194 Référence : 8904P01 2021 A 00681:
M. Mabrouk HAMDI, demeurant: 88 rue Garibaldi – 94100 SAINT MAUR
423 002 146 RCS SENS
A cédé à :
LA DOMATIENNE
SASU au capital de 2 000 € - Siège social à DOMATS (89150), 1, Place de l'Eglise
En cours de formation
Un fonds de commerce de **BOULANGERIE PATISSERIE CONFISERIE GLACES TRAITEUR** sis et exploité à DOMATS (89150), 1, Place de l'Eglise moyennant le prix de **14 500 €** s'appliquant pour 5 140 € aux éléments incorporels et pour 9 360 € aux éléments corporels.
L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixés au 1/05/2021.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales entre les mains du Cabinet GRISONI & Associés, Avocat au Barreau de PARIS, 38 rue Beaujon 75008 PARIS, pour la correspondance, et au fonds de commerce cédé pour la validité.

AL891930599

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jennifer DEGREVE, Notaire à AUXERRE le 28/04/2021, enregistré le 30/04/2021 au SIE d'AUXERRE, référence 8904P01 2021 N 00439, a été cédé par :
Thibaut luc LACOMBE dt à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 13 rue de Joigny, Villefranche, né à CHATILLON S/ SEINE (21) le 15/05/1987, immatriculé au RCS de SENS sous le n°538625252 et Marie-Emilie CLAMOTE CASIMIRO dt à la même adresse, née à NEVERS (58), le 28/12/1986.
A : Sylvain TILLIER dt à LE BIOT (74430), 64 route de l'église, né à CAEN (14), le 21/03/1982.
Leur fonds de commerce de commerce de boulangerie-pâtisserie que M. LACOMBE exploitait à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 13 rue de Joigny, Villefranche.
Prix : 85.000 euros (éléments incorporels : 69.000 euros - matériel : 16.000 euros), avec entrée en jouissance au 28/04/2021.
Oppositions chez Me Jennifer DEGREVE, Notaire à AUXERRE (89000), 5 rue jules Ferry ds les 10 jours de la publication au BODACC (coût des oppositions ds les formes légales à la charge du créancier).

AL891930591

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI LE CHALET

au capital de 1.200 ¤
Siège social : Domaine de la Brionnerie
110 allée des Pervenches
89110 SOMMECAISE
RCS Sens D 812032530

Modification des dirigeants
Par assemblée générale ordinaire du 22/04/2021, les associés ont décidé de nommer pour une durée illimitée à compter de ce jour M. Mehdi LEMAIRE, demeurant Les Fours à Saint-Maurice-sur-Aveyron (45230) en qualité de co-gérant.
Les gérants auront la faculté d'agir ensemble ou séparément.
L'inscription modificative sera faite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Sens (89).

AL891930557

S.J.B.
Société d'Avocats

PROXI TP

Société à responsabilité limitée
au capital de 18 293,88 euros
Siège social
1 Rue de Paris 89700 TRONCHOY
411 335 987 RCS AUXERRE.

Aux termes d'une délibération en date du 22 avril 2021, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. François DAL DEGAN intervenu le 27 mars 2021 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Dominique DAL DEGAN, demeurant 1 Rue de Dannemoine 89700 EPINEUIL, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

AL891930575

DISSOLUTION LIQUIDATION

LANGLOIS ELECTRICITÉ

En liquidation amiable
SARL au capital de 5 000 €
Siège social
9, Impasse du Maréchal Joffre
89100 SENS
523 587 772 RCS SENS

Le 31/03/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Nicolas LANGLOIS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL891930498

SCEA HIVERT

Société civile en liquidation
au capital de 35 962,72 €
Siège social : 10 route de Soie
89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE
329 253 991 RCS AUXERRE

Liquidateur : M. Emmanuel HIVERT – 5 route de Montréal - 89440 ANGELY Clôture de liquidation L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL891930552

ifac avocats

SCI DE LA GRANDE PLAINE

SCI en liquidation
au capital de 1 829,39 €
Siège Social
ZI de la Plaine des Isles 89000 AUXERRE
347 917 726 R.C.S. AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 03/12/2020, il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Hervé PARMENTIER, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis,

AL891930558

SCI DE LA GRANDE PLAINE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 829,39 €
Siège Social
ZI de la Plaine des Isles 89000 AUXERRE
347 917 725 R.C.S. AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 19/11/2020 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Hervé PARMENTIER, demeurant 25 Rue du Temple 89000 AUXERRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL891930559

FERME AVICOLE NICOT

Société Civile d'Exploitation Agricole en liquidation au capital de 157 600 €. Siège social : 24 Grande rue - 89570 SOUMAINTRAIN. 812 403 483 RCS SENS. Liquidateur : M. Jan-Pieter HOGENDOORN – 24 Grande rue - 89570 SOUMAINTRAIN Clôture de liquidation : L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL891930583

RT CONSEIL

SAS en liquidation au capital de 1 500 euros
Siège social et siège de liquidation :
8 rue Basse
89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES
791 300 254 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation
En date du 22.02.2021, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Géry PORCHERON dmt 8 rue Basse, 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à effet du 31.12.2020. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'Auxerre, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL891930589

DECKER ECP MAINTENANCE

Sasu au capital de 2 000 euros
Siège social
5, rue du Carouge 89800 Beine
Siren : 824 790 596 RCS Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur M. Jean-Christophe Decker demeurant au 5 rue du Carouge 89800 Beine et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.
Mentions seront notifiées au RCS d'Auxerre.
Pour avis, le président.

AL891930593

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 mars 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SASU BISTRO
FORME : Société par actions simplifiée Unipersonnelle
CAPITAL : 5 000 euros
SIEGE : 9 Rue de l'Horloge 89000 AUXERRE
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
• La fabrication de plats préparés à emporter, la restauration rapide, la restauration Bistronomique principalement française à emporter et sur place, dans des emballages en grande majorité bio-dégradables et avec un système de conditionnement consigné pour certains produits ;
• La vente en détails de produits d'épicerie, de boissons alcoolisées ou non, mais aussi de produits préparés sur place
• La vente en détails de plats cuisinés et conditionnés sur place dans des pots en verre « pasteurisés
• Toutes autres activités et opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités,
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
PRESIDENT :
Alexandre FAUCHEUR demeurant 1 Chemin des Sablons 89800 LIGNORELLES,
IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.

AL891930185

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
DETENTE EXPRESSO SARL
Liquidation Judiciaire du 21/11/2017
2 B, Rue des Jardins - 89140 PAILLY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 mai 2021.

AL891930571

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 14/04/2020 : forme sociale : SARL, dénomination sociale : STORES ET VOLETS ICAUNAIS, siège social : 6 La Verrerie Basse, 89240 DIGES, objet social : la vente de stores et volets, l' entretien et la maintenance de stores et volets, durée : 99 ans, capital social : 5 000 euros, gérance : M. Nicolas JACQUES (6 La Verrerie Basse 89240 DIGES), immatriculation au RCS AUXERRE. Pour avis

AL891930484

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 avril 2021 à PLESSIS-SAINT-JEAN, il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : ETA VARACHE. Forme : Société en nom collectif. Objet : Prestations de travaux agricoles Capital social : 10 000 euros. Siège social : 2 rue du Chaudronnier, 89140 PLESSIS-SAINT-JEAN Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants et associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales: M. Christophe Jacques VARACHE et M. Louis Claude Roger VARACHE demeurant tous deux 2 rue du Chaudronnier, 89140 PLESSIS-SAINT-JEAN, La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, les gérants.

AL891930553

SCI BVBO

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte reçu par Me LEGUY Notaire à AVALLON (89), le 07/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques
suivantes :
Dénomination : BVBO
Forme : société civile immobilière
Capital social : 30.000,00 €
Siège social : Sermizelles (89), 51 Grande Rue,
Objet social : propriété et gestion à titre civil par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Cogérance : M. Olivier Vigneron demeurant à Leognan (33), 48 chemin de Mignoy et M. Bruno Boulommier demeurant Villa La Gatounette, chemin des Bellevesasses, Menton (06)
Cession de parts sociales : toutes cessions sont soumises à l'agrément unanime des associés.
Immatriculation : au RCS d'AUXERRE (89)
Pour avis et insertion, Me LEGUY

AL891930554

CABEX

SOCOGERE
90 RUE PASCAL
77000 VAUX LE PENIL

SEQUOIA

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Courlon sur Yonne en date du 27 avril 2021, il a été constitué une SCI au capital de 1 000 euros présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SEQUOIA – Siège social : 3 rue de Bray 89140 COURLON SUR YONNE. Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Monsieur Patrice BOUDIN et Madame Anna-Bella PEREIRA demeurant 3 rue de Bray 89140 COURLON SUR YONNE. Agrément des cessions : les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Immatriculation au RCS de Sens.

AL891930585

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 06/05/2021 à VERON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Immobilière Dénomination sociale : AMDT Siège social : 3 rue Moreau, 89510 VERON Objet social : l'acquisition d'un bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Telmo AMARAL et Madame Marie-Alice DENIOT, demeurant ensemble 3 rue Moreau 89510 VERON Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS
Pour avis La Gérance

AL891930586

SCI « BVBO »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LEGUY Notaire à AVALLON (89), le 07/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BVBO
Forme : société civile immobilière
Capital social : 30.000,00 €
Siège social : Sermizelles (89), 51 Grande Rue,
Objet social : propriété et gestion à titre civil par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Cogérance : M. Olivier Vigneron demeurant à Leognan (33), 48 chemin de Mignoy et M. Bruno Boulommier demeurant Villa La Gatounette, chemin des Bellevesasses, Menton (06)
Cession de parts sociales : toutes cessions sont soumises à l'agrément unanime des associés.
Immatriculation : au RCS d'AUXERRE (89)
Pour avis et insertion

AL891930597

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LINDRY (Yonne) du 10 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Exploitation agricole à responsabilité limitée. Dénomination sociale : EARL DES DEUX VALLEES. Siège social : 4 rue du Cul d'Oison - La Cave, 89240 LINDRY. Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles et viticoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 7 500 euros. Gérance : Monsieur Mickaël MERAT, demeurant 4 Rue du Cul d'Oison – La Cave 89240 LINDRY. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

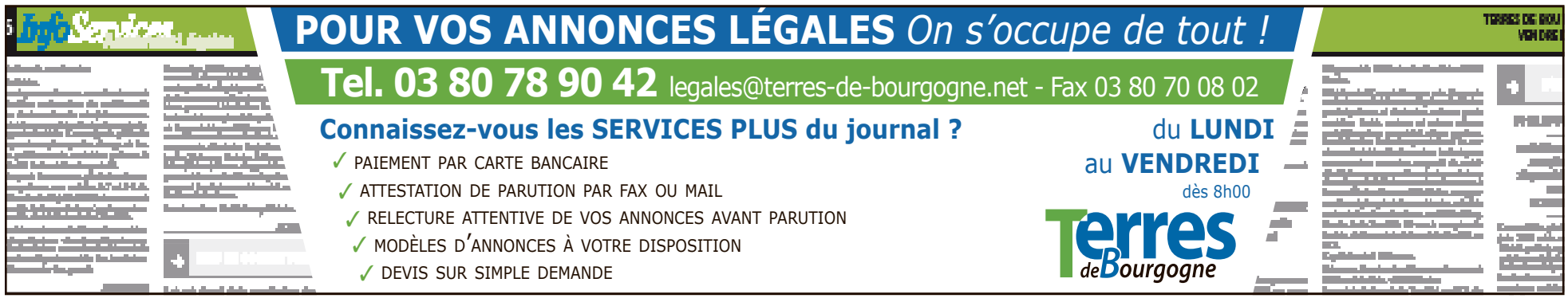
AL891930600

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/05/2021, il a été constitué une SASU
Dénomination :
USA FORESTIER
Siège social : 6 Rue Rougement 89700 TONNERRE
Capital : 1000 €
Activités principales : exploitation forestière, tous travaux forestiers, bucheronnage, achats et vente de bois, abattage, élagage.
Durée : 99 ans
Président : M. DEMIROV Stoyan 6 Rue Rougement 89700 TONNERRE
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL891930601

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net



Témoignages

Vies de célibataires en temps de Covid

Ils sont agriculteurs… et célibataires. Depuis un an, entre confinements et couvre-feux, ils vivent leur célibat sous Covid. Choisi ou subi, le célibat reste une question récurrente dans le monde agricole, a fortiori en cette période hors du commun. Rencontres, en toute intimité.


©pexels

Rester seul, chercher des rencontres sérieuses ou non… En temps de Covid, tout reste permis !

« *Je suis célibataire par choix* », explique Alexis[1], la vingtaine. Redevenu célibataire il y a un an, il a eu le temps de se retrouver. « *Le secret pour être heureux, c'est de pouvoir rester seul, j'ai appris cela au premier confinement* ». Très heureux, assure-t-il, il pousse le raisonnement plus loin : « *Est-ce obligatoire d'être en couple officiellement, de se montrer ? Pour qui, pourquoi nous obligeons-nous à vivre en couple ?* » Le jeune homme surprend. « *Je ne me vois pas vivre en couple, à deux. Je ne veux pas de mariage, pas d'enfants… pour l'instant ! C'est plus intéressant, plus respectueux d'être avec quelqu'un juste pour le plaisir d'être avec cette personne et pas pour être présenté à la famille, aux amis, ni pour travailler sur la ferme. L'idéal pour moi est qu'on ait chacun nos vies et qu'elles nous plaisent. Je suis indépendant, je souhaite que mes amies le soient aussi* ». Anthony[2], qui a le même âge, se confie lui aussi. « *Moi, je suis bien sur ma ferme. Je ne fais pas grand-chose pour chercher une compagne. J'attends que les salles, bars, restaurants rouvrent car je préfère draguer en vrai. Cela permet de voir réellement la personne : son langage corporel, ce qu'elle dégage* ». Danseur, il aime particulièrement les fêtes populaires, les bals et les soirées dansantes. « *Je ne suis pas pressé. Je passe de bons moments, seul, avec ma famille. Je travaille et je suis content de ma vie* », explique-t-il.

Draguer en temps de Covid

Sébastien[3], quadra dynamique, est aussi célibataire depuis un an. Il a choisi Facebook et ses groupes privés pour trouver l'âme sœur. Il enchaîne les rencontres mais fait souvent chou blanc. « *99 % des inscrits ne savent pas écrire et/ou ont des problèmes psychologiques. Je discute avec très peu de femmes car j'opère un gros tri. Je cherche une relation sérieuse. Les femmes que je rencontre ont 40 ans, si nous n'avons pas assez de choses en commun ou si elles ne veulent pas déménager, parce que je suis attaché à ma ferme, on arrête de se voir* », confie Sébastien. De son côté, il avoue souffrir de la solitude. Il est conscient que les femmes qu'il rencontre n'ont pas forcément envie d'être en couple avec un homme qui travaille autant : « *Des histoires s'arrêtent à cause de ça. Je passe plutôt 70 heures sur l'exploitation que 35 mais je vais abandonner certaines cultures pour me libérer du temps* ». En cette période particulière, Sébastien requiert surtout l'anonymat car il n'a d'autre choix que de braver le couvre-feu, comme bon nombre de célibataires.

Des rencontres sérieuses… ou pas !

Arnaud, 20 ans, ouvrier agricole et célibataire depuis neuf mois, témoigne à visage découvert. Au fil des années, il a lié ses amitiés et a multiplié les contacts heureux. Il possède aujourd'hui un carnet d'adresses qu'il peut à tout moment mobiliser. « *Je vis au jour le jour, pour le moment je ne cherche pas vraiment de petite amie. En plus, ce n'est pas la meilleure période et puis à mon âge, il faut surtout en profiter !* ». Arnaud cherche d'autant moins qu'il a trouvé une femme qu'il fréquente depuis quatre mois tout en gardant une autre dans un coin de sa tête. « *J'ai beaucoup d'amis, c'est par leur biais que je rencontre des jeunes femmes. Quand on est accompagné des bonnes personnes, pourquoi s'embêter à en chercher de nouvelles ?* ». Alexis aussi s'épanouit avec deux femmes, sans autre engagement que celui d'être honnête. « *Je me suis inscrit sur Tinder et OKCupid à la fin de l'été, je n'avais jamais fait ça avant* », raconte-t-il. « *Je reste plus friand des rencontres dans les bars et les discothèques mais c'est compliqué actuellement. Je pourrais « matcher » chaque semaine, voire plus, mais je ne suis pas un serial lover. Je viens d'ailleurs de supprimer mes comptes. J'ai rencontré deux femmes avec qui je m'entends bien et ça me suffit* ». Alexis ne s'interdit rien mais ses partenaires, comment le vivent-elles ? « *Si une femme s'attache et moi non et qu'elle en souffre, nous nous séparons. Celles avec qui je partage de bons moments, aujourd'hui, sont sur la même longueur d'onde que moi* ». Il confesse par ailleurs ne pas dire à ses amies son métier d'agriculteur : « *Entre les idées reçues et les sujets qui fâchent, c'est compliqué. Et ce n'est pas plus mal de montrer qu'on sait aussi parler d'autres choses que de tracteurs* », sourit Alexis.

Anne Frintz

[1], [2], [3] Ces personnes ont choisi de témoigner sous anonymat, leurs prénoms ont été changés.

UN I-JOURNAL NE MEURT JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Covid 19 / Les 4 étapes du déconfinement

ÉTAPE 1 — Lundi 3 MAI

- 19:00 — Couvre-feu maintenu
- Télétravail maintenu
- Pas de changement pour les commerces
- **Réouverture des collèges** (demi-jauge pour les 4e et 3e)
- **Réouverture des lycées** (en demi-jauge)
- **Fin du rayon des 10 km.** Fin des restrictions pour les déplacements inter-régionaux
- **Fin de l'attestation de déplacement en journée**

ÉTAPE 2 — Mercredi 19 MAI

- 21:00 — Couvre-feu repoussé à 21 h
- **Réouverture[1] des terrasses** (table de 6 personnes max.)
- Télétravail maintenu
- Rassemblement > 10 personnes interdits
- **Réouverture[1] des commerces**
- **Réouverture[1] des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles** avec public assis (extérieur : ≤ 1 000 personnes)
- **Réouverture[1] des établissements sportifs de plein air et couverts** pour les spectateurs (intérieur : ≤ 800 pers. - extérieur ≤ 1000 pers.)
- **Reprise des activités sportives** dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés

Mise en place du pass sanitaire début juin. Le pass sanitaire sera disponible via l'application TousAntiCovid (carnet) au début du mois de juin 2021. Il regroupera votre résultat de test ou votre certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou de participer à un grand événement (festival, stade) à partir de juin 2021. Il ne serait pas obligatoire dans les restaurants, théâtres et cinémas.

ÉTAPE 3 — Mercredi 9 JUIN

- 23:00 — Couvre-feu repoussé à 23 h
- Télétravail assoupli
- **Réouverture des cafés et restaurants** (table ≤ 6 pers.)
- **Réouverture des lieux de culture et établissement sportifs** (≤ 5 000 pers.)
- **Réouverture des salles de sports** (élargissement aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur)avec public assis
- **Réouverture des salons et foires d'exposition** (≤ 5 000 pers. avec pass sanitaire)
- **Accueil des touristes étrangers** (avec pass sanitaire)

ÉTAPE 4 — Mercredi 30 JUIN

- --:-- — Fin du couvre-feu
- Maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale
- **Fin des limites de jauge** selon la situation locale sanitaire dans les établissements recevant du public
- **Événement > 1 000 pers. autorisés en extérieur et en intérieur** (avec pass sanitaire)
- Les discothèques resteront fermées

1. Toutes les réouvertures sont conditionnées au respect des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité

Apasec 2021 / In

Ruralité

La Cerise sur le cochon : la terrine au goût de liberté

Installée en plein centre-ville de Prémery depuis 5 ans, la conserverie *«La Cerise sur le cochon»* est dirigée par Pascal et Delphine Leballeur. Originaires de la région parisienne, ils ont tout abandonné pour s'implanter dans la Nièvre.



Delphine s'occupe de la gestion administrative, de l'étiquetage ou encore des livraisons et Pascal se chargent de l'élaboration des recettes ainsi que de la cuisson… Mais, c'est ensemble qu'ils remplissent leurs terrines et les vendent sur les marchés.



Il faut compter environ 6 euros pour une terrine de 120 g et 9 euros pour 200 g, en fonction des saveurs. La Cerise sur le cochon fait partie de la marque « La Belle Nièvre », regroupant d'autres produits du département.

Pourquoi la Nièvre ?

«Nous avions une maison de campagne à Clamecy, et cela nous a paru logique de venir dans la Nièvre. C'est un département qui est si riche avec la diversité de ses productions et la qualité de celles-ci. En plus, c'est un territoire magnifique !» **précise Pascal. Avec Delphine, ils ont aussi une passion : la marche.** ***«Elle nous permet de découvrir des paysages que nous n'avons pas encore eu le temps de parcourir»*** **même s'il avoue :** ***«on aimerait se promener un peu plus, car à cause de la crise sanitaire et la quantité de travail, nous avons un peu délaissé cette passion».***

«*À 50 ans nous étions arrivés au bout de ce que nous attendions de nos emplois à Paris*» explique Pascal, artisan et cofondateur de la conserverie La Cerise sur le cochon. *«On nous a pris pour des fous quand on a présenté notre projet de conserverie à nos amis»* raconte Delphine, artisan et cofondatrice de la conserverie. Installés à Prémery depuis 5 ans, *«juste à côté de l'auto-école»* précise Delphine, ils ne retourneraient à leur *«vie d'avant»* pour rien au monde.

La liberté n'a pas de prix

«J'étais responsable en sécurité informatique et Delphine était commerciale à La Poste, mais on ne trouvait plus de sens à nos activités» dépeint Pascal. De son côté, Delphine illustre avec humour *«quand vous avez un bel appartement et que vous avez LE canapé et LA télé qui vous faisait envie, vous vous rendez compte que cela n'a en fait pas de valeur»*. En quête de but, ils décident de monter leur conserverie. *«Toutes nos économies y sont passées, mais au final on ne regrette pas notre choix»*. Pascal acquiesce : *«Certes, on n'a plus du tout le même train de vie, mais on a gagné la liberté de faire ce qu'on veut et ce qu'on aime»*.

Passez un CAP à 50 ans

«On faisait clairement tâche» **s'amuse Delphine. Avec leurs formations, les deux artisans ont dû passer un CAP Charcutier pour apprendre leur nouveau métier.** ***«Quand vous n'avez jamais utilisé vos mains pour travailler, et qu'on vous dit : «tu fais ça et ça avec ton couteau et hop», vous vous sentez complètement largué »*** **avant d'ajouter** ***«surtout lorsque des petits jeunes de 17 ans le font sans aucun problème à côté !»*** **Outre cela, Pascal et Delphine ont aussi dû porter leur projet devant le regard des autres :** ***«personne ne pensait qu'on y arriverait, c'est dur de le supporter. Mais, on a tenu, on s'est donné les moyens de réaliser notre rêve, et on avait raison !»*** **martèle Pascal. Leur volonté sans limite et leurs caractères attachants leur ont permis de faire un pied de nez à certains préjugés et de s'intégrer sans souci dans leur nouvelle vie.**

Le temps de vivre

Cette liberté se manifeste aussi différemment comme l'expose Pascal : *«Si on veut prendre deux heures dans la journée pour aider un de nos trois enfants, on le fait et on finira le travail un peu plus tard. Il n'y a plus de pression»*. Delphine poursuit : *«Je me rappelle avoir un jour déposé un de mes enfants à l'école alors qu'il était un peu malade, car j'avais une réunion. Aujourd'hui, cela me paraît impensable et complètement saugrenu»*. À une autre échelle, elle explique s'être débarrassée d'un climat anxiogène *«on me demandait de faire des choses qui ne servaient à rien. Et quand je le faisais remarquer, on me disait tu cherches la petite bête… c'est assez lourd au quotidien. J'ai réappris à ne pas avoir la boule au ventre, à ne pas avoir de poids sur mes épaules ; en somme à mener ma vie simplement comme je l'entends»*.

Contraintes et remerciements

En laissant leur casquette de salariés derrière eux, ils ont endossé de nouvelles responsabilités avec les obligations qui vont de pair. *«Nous n'avons jamais autant travaillé, entre la préparation des conserves, la vente au magasin (le samedi matin), les marchés, les livraisons, les commandes, l'étiquetage… On ne compte plus nos heures»* développe Delphine. Pour son époux et associé, Pascal, la comparaison avec leur *«vie d'avant»* est parfois rude *«quand on retrouve nos amis de Paris, ils nous racontent leurs voyages, leurs vacances ou nous montrent leurs nouvelles acquisitions… et on se dit que nous, on ne peut plus faire cela. Mais, est-ce que c'est vraiment grave ? Je ne crois pas !»* avant d'ajouter *«ce qui est le plus précieux pour nous c'est de voir que nos produits sont appréciés et que nos clients nous disent quand on fait les marchés « Ah j'avais peur que vous ne veniez pas !» Pour moi c'est la plus belle des récompenses»*.

Le goût des autres

«Tous nos produits sont faits avec de la viande du coin, élevée en plein air, et d'autres denrées de la Nièvre. S'il y en a un qui ne vient pas de là, c'est qu'il n'est pas produit dans le département» insiste Delphine. La raison de leur volonté de proposer des conserves si spécifiques est que, pour eux *«La Nièvre recèle de tellement de bonne productions, il nous paraît normal de les utiliser car on ne voit pas les choses autrement. L'important c'est le goût !»* Le positionnement de leurs terrines est haut de gamme, avec une particularité : elles ne sont pas vendues en grandes surfaces. *«Nous ne pensons pas que c'est l'endroit pour commercialiser nos conserves, car cela ne correspond pas non plus à nos valeurs de proximité avec le client. Et, de toute manière, nous n'aurions pas assez de bras pour assurer le stock nécessaire»* décrit Delphine. Pascal rétorque *«nous voulons voir les clients goûter nos produits et voir leurs yeux s'illuminer - même si en temps de Covid les dégustations ne sont malheureusement plus autorisées»*.

Le pot sans fond

Depuis un an environ, ils se sont aussi lancés dans un partenariat avec Les Jardins de Marigny. Ils transforment les légumes et autres fruits en soupes, confitures… *«Nous voudrions approfondir cela pour proposer un peu plus de diversité en plus des terrines de lapins, cerf, porc, veau, etc. que nous réalisons»* ; voilà peut-être la raison de l'agrandissement du stockage en cours au-dessus du laboratoire. La Cerise sur le cochon a donc encore des idées dans le pot, et ce n'est pas demain la veille que le fond se fera voir.

CHLOÉ MONGET

La Cerise sur le cochon c'est…

1 conserverie faisant partie de la marque ***«la Belle Nièvre»***
au 15 Grande rue à Premery (le samedi matin de 9 heures à 13 heures de mars à décembre).
1 site de vente en ligne : www.lacerisesurlecochon.fr/
40 000 terrines écoulées à l'année
2 passionnés de leur métier
2 petits chiens qui n'ont pas le droit de venir dans la boutique



Outre les soupes et confitures faites avec les produits du Jardin de Marigny, la Cerise sur le cochon propose également, dans la boutique, du vin de la Cave Nérot ou encore des bières de la Brasserie Robiche.